

DOSSIER TECHNIQUE ET FINANCIER

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE DANS LES DISTRICTS DU KWILU ET DU KWANGO (BANDUNDU) - PRODAKK

RD CONGO

CODE DGCD : NN 3011635

CODE NAVISION : RDC 11 162 11



LA COOPÉRATION
BELGE AU DÉVELOPPEMENT **.be**

TABLES DES MATIÈRES

ABRÉVIATIONS	4
RÉSUMÉ	8
FICHE ANALYTIQUE DE L'INTERVENTION.....	9
1 ANALYSE DE LA SITUATION.....	11
1.1 CONTEXTE INSTITUTIONNEL	11
1.2 SITUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE DU SECTEUR AGRICOLE DANS LA ZONE D'INTERVENTION.....	27
1.3 ANALYSE DES INTERVENTIONS DES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS.....	37
1.4 SYNTHÈSE DES FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET MENACES.....	41
2 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU PRODAKK	46
2.1 LES PRINCIPES D'INTERVENTION GÉNÉRAUX.....	46
2.2 UNE CONCENTRATION GÉOGRAPHIQUE DANS TROIS TERRITOIRES	46
2.3 LES PRINCIPAUX AXES STRATÉGIQUES.....	48
2.3. BÉNÉFICIAIRES ET GROUPES CIBLES.....	53
2.4. SYNERGIES AVEC LE PRODEKK	54
2.4 PHASAGE.....	54
3 PLANIFICATION OPÉRATIONNELLE	56
3.1 OBJECTIF GÉNÉRAL	56
3.2 OBJECTIF SPÉCIFIQUE	56
3.3 RÉSULTATS ATTENDUS ET ACTIVITÉS.....	56
3.4 INDICATEURS ET SOURCES DE VÉRIFICATION.....	77
3.5 PHASAGE DANS LA MISE EN ŒUVRE	77
4 RESSOURCES.....	80
4.1 RESSOURCES FINANCIÈRES	80
4.2 RESSOURCES HUMAINES	83
4.3 RESSOURCES MATÉRIELLES.....	91
5 MODALITÉS D'EXÉCUTION	93
5.1 CADRE LÉGAL	93
5.2 RESPONSABILITÉS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES.....	93

5.3	RÔLE DES ACTEURS DANS LA MISE EN ŒUVRE ET PROTOCOLES D'ACCORD.....	93
5.4	STRUCTURES D'EXÉCUTION ET DE SUIVI.....	94
5.5	RESPONSABILITÉS FINANCIÈRES.....	100
5.6	MODALITÉS DE GESTION	102
5.7	GESTION EN RÉGIE	106
5.8	RAPPORTAGE.....	107
5.9	MÉCANISMES D'APPROBATION DES ADAPTATIONS DU DTF.....	109
5.10	MONITORING, ÉVALUATION ET AUDITS.....	109
5.11	CLÔTURE DE LA PRESTATION	112
6	THÈMES TRANSVERSAUX	113
6.1	ENVIRONNEMENT	113
6.2	GENRE	115
7	ANALYSE DES RISQUES	118
7.1	RISQUES AU NIVEAU DE L'OBJECTIF SPÉCIFIQUE	118
7.2	RISQUES AU NIVEAU DES RÉSULTATS.....	120
7.3	RISQUES RELATIFS À LA GESTION DE L'INTERVENTION	123
7.4	RISQUES FIDUCIAIRES.....	124
7.5	RISQUES RELATIFS À LA DURABILITÉ DE L'INTERVENTION	125
8	ANNEXES.....	127
8.1	ANNEXE 1 : CADRE LOGIQUE.....	128
8.2	ANNEXE 2 : BUDGET DÉTAILLÉ – À TITRE D'INFORMATION.....	141
8.3	ANNEXE 3 TERMES DE RÉFÉRENCE DES ASSISTANTS TECHNIQUES INTERNATIONAUX.....	144
8.4	ANNEXE 4. TERMES DE RÉFÉRENCE DES ASSISTANTS TECHNIQUES NATIONAUX.....	152
8.5	ANNEXE 5 . RÔLE DES ACTEURS DANS LA MISE EN ŒUVRE.....	156
8.6	ANNEXE 6 CHRONOGRAMME DES ACTIVITÉS DU PRODAKK.....	164
8.7	ANNEXE 7 TABLEAU DES DOMAINES D'AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE	165

ABRÉVIATIONS

ACF	Action Contre la faim (ONG française)
ADEC	Association pour le Développement Coopératif (dans projet ISCO)
ADRAO	Agence de développement de la riziculture en Afrique de l'Ouest
AgCLIR	Agribusiness Commercial, Legal and Institutional Reform
APV	Appui à la production végétale
ASS	Appui au secteur semencier
ATI	Assistant Technique International
ATN	Assistant Technique National
BAD	Banque Africaine de Développement
BM	Banque Mondiale
CADIM	Centre d'Appui au Développement Intégral de Mbankana
CADECO	Caisse Générale d'Epargne du Congo
CARG	Conseil Agricole et Rural de Gestion
CCP	Conseil Consultatif Provincial
CCS	Conseil Consultatif des Secteurs
CCT	Conseil Consultatif Territorial
CDI	Centre de Développement Intégral Bwamanda
CGIAR	Consultative Group on International Agriculture Research
CIALCA	Consortium for the Improvement of Agricultural Livelihoods in Central Africa
CIAT	Centre International Agriculture Tropicale
CIMMYT	International Maize and Wheat Improvement Center
CLAT	Comité Local Anti Tracasseries
CLER	Comité Local d'Entretien Routier
CNONG	Conseil National des ONG
CONAPAC	Confédération Nationale des Producteurs Agricoles du Congo
COOPEC	Coopérative d'Epargne et de Crédit
COPROSEM	Conseil Provincial de Semences

CONASEM	Conseil National de Semences
CRAFOD	Centre Régional d'Appui et de Formation pour le Développement
CRONG	Conseil Régional des ONG
CTB	Coopération Technique Belge
CVD	Comité Villageois de Développement
DAI	Development Alternative Inc.
DAPP	Direction de l'Analyse de la Planification et de la Prospective
DGD	Direction Générale du Développement (Belgium)
DPPV	Direction de la Production et de la Protection des Végétaux
DSCRP	Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
DTF	Dossier Technique et Financier
EARDI	Equipe d'Animation Rurale et du Développement Intégré GUNGU
EF	Evaluation Finale
EMT	Evaluation à mi-parcours
ETD	Entité territoriale décentralisée
FAO	Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation
FEC	Fédération des Entreprises du Congo
FOPABAND	Fédération des organisations paysannes du Bandundu
FIDA	Fonds International pour le Développement Agricole
FPPM	Food Production, Processing and Marketing (USAID)
GVER	Groupements Villageois d'Entretien des Routes
GIFS	Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols
GT 15	Groupe thématique 15 (Agriculture et Développement rural)
HSS	Fondation Hans Seidel
ICRAF	World Agroforestry Center
IFD	International Fertilizer Development Center
IFPRI	International Food Policy Research Institute
IITA	International Institute of Tropical Agriculture

INADES	Institut Africain pour le développement économique et social
INERA	Institut National pour les Études et la Recherche Agronomiques
INS	Institut National de statistiques
IPAPEL	Inspection Provinciale de l'Agriculture, de la pêche et de l'élevage
ISCO	Impresa di Servizi Coordination (ONG Italienne)
KBM	Kenge, Bagata, Massi Manimba (les 3 territoires de concentration du PRODAKK)
LFA	Loi Fondamentale Agricole
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MECNT	Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme
MGEFAE	Ministère national chargé du Genre, de la Famille et de l'Enfant
NPADR	Note de Politique Agricole et de Développement Rural
MUCREFEKI	Mutuelle de Crédit et d'Épargne des Femmes du Kwilu
OMD	Objectifs du Millénaire de Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OPA	Organisation des Producteurs Agricoles
OPB	Organisation paysanne de base
PAB	Programme Agricole Bandundu (financé par l'UE)
PADIR	Projet d'appui aux infrastructures (BAD)
PAPAKIN	Programme d'Appui aux Pôle d'Approvisionnement de Kinshasa en Produits Vivriers et Maraichers (FIDA)
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PARSAR	Projet d'Appui à la Réhabilitation du Secteur Agricole et Rural dans les provinces du Bas-Congo et Bandundu (BAD)
PSA	Projet de sécurité alimentaire (Union européenne)
PIC	Programme Indicatif de Coopération (coopération belgo-congolaise)
PDDAA	Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique
PPC	Projet de Pôles de Croissance (Banque Mondiale)
PMUR	Programme multisectoriel d'urgence, de réhabilitation et de reconstruction
PNIA	Programme National d'Investissement Agricole

PPIA	Plan Provincial d'Investissement Agricole
PREPICO	Programme de réhabilitation et d'entretien des pistes en RD Congo
PTF	Partenaire Technique et Financier
RAF	Responsable Administratif et Financier
REDD+	Programme national des nations unies en RDC pour la réduction des gaz à effets de serre par la dégradation des forêts et la déforestation
RN	Route Nationale
SECID	South-East Consortium for International Development and South University
SENAFIC	Service National des Fertilisants et Intrants Connexes
SENASEM	Service National Semencier
SMCL	Structure Mixte de Concertation Locale (CTB)
SNSA	Service National des Statistiques Agricoles
SNV	Service national de Vulgarisation
SSADR	Stratégie Sectorielle de l'agriculture et du Développement Rural
UCAG	Unité Conjointe d'Appui à la Gestion (outil CTB au sein des ministères prioritaires)
UDP	Unité de Direction du Projet
UE	Union Européenne
USAID	United States Agency for International Development
VVOB	Vlaamse Vereniging voor Ontwikkelingssamenwerking en Technische Bijstand

RÉSUMÉ

Le Programme de Développement de l'Agriculture dans les districts du Kwango et du Kwilu est financé par le PIC 2011-2013 avec une contribution de la Coopération Belge de 20 millions d'Euros pour une durée de six années. Ce programme intervient principalement dans les territoires de Bagata, de Kenge et de Massi Manimba. Tenant compte des politiques et stratégies nationales et provinciales du développement de l'agriculture et du développement rural, le programme a l'objectif spécifique suivant : « les revenus des exploitations familiales provenant de leurs activités agricoles sont augmentés de façon durable dans les districts du Kwilu et du Kwango, dans un processus respectueux de l'environnement ; en inscrivant les interventions dans les dynamiques du marché et en tenant compte des contraintes et des besoins différenciés des femmes et des hommes »

Les quatre résultats attendus du PRODAKK sont :

- 1 : La production et la productivité dans les exploitations familiales sont améliorées
- 2 : La conservation, la transformation et la commercialisation des productions des exploitations familiales sont améliorées
- 3 : La gouvernance du secteur agricole dans la zone du projet est renforcée
- 4 : L'égalité des genres et l'autonomisation (empowerment) des femmes dans le secteur de l'agriculture sont renforcés

Les axes stratégiques reposent essentiellement sur le développement des cultures vivrières, la production et la distribution de semences jusqu'au niveau des ménages agricoles, le renforcement des organisations paysannes agricoles, l'amélioration des structures de concertations basées sur les Conseils Consultatifs provincial et locaux, l'appui au dispositif de vulgarisation et son lien avec la recherche agricole appliquée visant à une meilleure gestion intégrée de la fertilité des sols et de l'amélioration et une diversification des ressources génétiques, la valorisation des produits agricoles par leur stockage, transformation et commercialisation.

Les thèmes transversaux du genre et de l'environnement sont particulièrement importants dans ce programme ainsi que l'appui à la bonne gouvernance du secteur agricole.

Le PRODAKK est complémentaire au programme de désenclavement du Kwilu et Kwango (PRODEKK) exécuté également par la CTB. Grâce aux structures de concertation qu'il appuiera, le PRODAKK contribuera à l'harmonisation des approches de développement avec les autres intervenants importants dans la province, tels que les projets financés par le FIDA, la BAD, USAID, l'UE et le futur programme 'Pôles de croissance' de la Banque Mondiale.

L'unité de direction du PRODAKK et du PRODEKK est basée à Kikwit avec des antennes décentralisées dans les territoires et la capitale provinciale.

La durée de la mise en œuvre du programme est de 6 ans.

FICHE ANALYTIQUE DE L'INTERVENTION

N° d'intervention DGDC	3011635
Navision code BTC	RDC 11 162 11
Institution partenaire	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER) Ministère provincial de l'agriculture et du développement rural à Bandundu
Durée de la Convention spécifique	96 mois
Durée de l'intervention	72 mois
Date de démarrage prévue	1er décembre 2012
Contribution du pays partenaire	La contribution du Gouvernement congolais correspond aux salaires et autres avantages des fonctionnaires impliqués dans le programme, au montant des taxes sur les achats locaux et aux exonérations de taxes sur les biens et services importés par le Programme
Contribution belge	20.000.000 EUR
Secteur	Agriculture et élevage : développement agricole (code CAD 31120)
Objectif global	Le déficit alimentaire et la pauvreté dans les districts du Kwilu et du Kwango sont réduits grâce à la relance durable du secteur agricole
Objectif spécifique	Les revenus des exploitations familiales provenant de leurs activités agricoles sont augmentés de façon durable dans les districts du Kwilu et du Kwango dans un processus respectueux de l'environnement, en inscrivant les interventions dans les dynamiques du marché et en tenant compte des contraintes et des besoins différenciés des femmes et des hommes

Résultats attendus	<p>1 : La production et la productivité dans les exploitations familiales sont améliorées</p> <p>2 : La conservation, la transformation et la commercialisation des productions des exploitations familiales sont améliorées</p> <p>3 : La gouvernance du secteur agricole dans la zone du projet est renforcée</p> <p>4 : L'égalité des genres et l'autonomisation (empowerment) des femmes dans le secteur de l'agriculture sont renforcés</p>
--------------------	--

1 ANALYSE DE LA SITUATION

1.1 CONTEXTE INSTITUTIONNEL

Selon l'étude sur la gouvernance du secteur agricole en RDC¹, réalisée à la demande du Ministre belge de la Coopération, la relance de l'agriculture est aujourd'hui freinée par la faible gouvernance du secteur ; or la bonne gouvernance dans ce secteur est une condition essentielle pour dépasser le niveau de l'agriculture de subsistance et améliorer la gestion de la précarité et des conflits. Les dynamiques et pratiques actuelles ne sécurisent pas les investisseurs, les producteurs ou les commerçants; elles rendent difficiles l'accès aux intrants, au capital, aux compétences techniques et aux marchés. Dans ce contexte, les métiers de l'agriculture n'attirent pas les jeunes ou les plus dynamiques; ceux qui sont contraints de faire ce métier évitent de prendre des risques, limitent leur production aux besoins de leur stricte subsistance et du marché local; ils investissent peu dans une croissance durable de leur activité.

Ce faible niveau de gouvernance est lié, entre autres et toujours selon cette étude, à des facteurs juridiques et politiques, à des services publics qui ne sont pas en mesure d'offrir un encadrement adéquat au monde rural, à la généralisation des tracasseries, taxes et impôts mis en œuvre de manière arbitraire ou encore à la faible structuration du monde paysan.

L'étude AgCLIR (*le Diagnostic de la Réforme commerciale, juridique et institutionnelle dans le secteur agricole de la RDC*), réalisée sur financement de USAID en 2011, a confirmé la plupart de ces constats.

Par ailleurs, les engagements tant de l'Etat que des bailleurs pour renforcer cette gouvernance sont encore disparates, peu concertés et faiblement soutenus dans leur mise en œuvre tandis que les dispositifs d'harmonisation et d'alignement sont peu fonctionnels, tant au niveau national que provincial. Dans ce contexte, quelques dynamiques, encore fragiles, commencent à se mettre en place comme les CARG, le nouveau Code agricole ou encore l'exercice de programmation dans le cadre du PDDAA. Elles sont autant d'opportunités de changement qui s'inscrivent en filigrane de la présente intervention et sur lesquelles nous allons revenir dans les paragraphes suivants afin de donner une lecture assez complète du contexte institutionnel du secteur.

1.1.1 Politiques et stratégies (nationales, provinciales, territoriales)

1.1.1.1 La décentralisation

Les fondements légaux de la décentralisation se basent sur la constitution de 2006, les lois de 2008 portant sur la libre administration des Provinces, la Conférence des Gouverneurs de Provinces et les Entités Territoriales Décentralisées (ETD), et la loi organique portant fixation des subdivisions territoriales à l'intérieur des provinces (mai 2010).

En 2006, la promulgation de la nouvelle constitution congolaise a mis en marche un processus de décentralisation en RDC. En fait, cette nouvelle constitution a prévu un transfert d'importantes compétences au profit des provinces. Cependant, malgré l'existence des textes légaux de base, force est de constater que le transfert des ressources liées à ces compétences vers les 11 provinces actuelles reste très partiel. En principe, les provinces se voient rétrocéder 40% des taxes et impôts collectés par l'Etat central sur leur territoire, mais ce principe n'est pas encore pleinement appliqué. Il semble d'ailleurs que seules les provinces du Katanga, du Bas-Congo et la Ville province de

¹ Etude ACE Europe, juin 2011

Kinshasa, où l'assiette fiscale est plus importante, pourraient tirer profit de ce principe. Certaines sources mentionnent que seul un tiers de ces 40% est aujourd'hui rétrocédé. En plus, la majeure partie des rétrocessions actuelles concerne d'ailleurs des investissements sous maîtrise d'ouvrage du Gouvernement central, réalisés pour le compte, et quelques-fois en concertation, avec le Gouvernement provincial.

Outre la nouvelle répartition des compétences, la nouvelle constitution prévoyait également l'augmentation du nombre de provinces de 11 à 25. Cette augmentation, envisagée par la subdivision des anciennes provinces, aurait dû être entamée il y a quelques années. Cependant, depuis la fin de 2010, le processus de décentralisation et plus spécifiquement la démarche de création des nouvelles provinces a été reportée «sine die» par la Présidence.

Le tableau ci-dessous, donne une vue d'ensemble des paliers de décentralisation et de déconcentration au Bandundu.

	Niveau	DECENTRALISE	DECONCENTRE
	Province	Ministre Provincial de l'Agriculture	Inspection Provinciale de l'Agriculture
Structures Urbaines	Ville	Maire	Inspection de l'agriculture de la ville
	Commune	Bourgmestre	Inspection de l'agriculture de la commune
	Quartier		
Structures Rurales	District		Commissaire de District Inspection de l'Agriculture du District
	Territoire		Administrateur de Territoire Inspection de l'Agriculture du Territoire
	Secteur	Chef du secteur	Agronome du secteur, Vétérinaire du secteur et Chargé des pêches du secteur
	Chefferie	Chef de la Chefferie	
	Groupement		Moniteur agricole, Vétérinaire recenseur

1.1.1.2 Le « Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté » (DSCRP).

Vision à long terme et engagement du Gouvernement de la RDC

Le Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCRP) résume la vision du Gouvernement de la RDC dans une perspective qui s'étale sur une durée de 25 ans. L'objectif du DSCRP est de hisser la RDC au niveau de développement humain des pays intermédiaires et d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

La stratégie du DSCRP 1 en RDC repose sur quatre piliers : i) reconstruire l'État (stratégies institutionnelles) ; ii) améliorer la gouvernance économique ; iii) reconstruire les secteurs clés: l'agriculture et le monde rural, l'éducation, la santé, les infrastructures de transport, l'énergie et de l'eau, le secteur des mines, le secteur privé, l'emploi, le secteur bancaire et micro finance... ; et iv) appuyer la dynamique communautaire et les groupes vulnérables. Il intègre le « genre » sans établir d'objectifs précis.

Le DSCRP 2 couvre la **période 2011 – 2015**. Pour redynamiser la structure productive du monde rural, axée sur une production agro-industrielle moderne et sur le renforcement des petits exploitants, les priorités suivantes sont envisagées :

- *la relance des services d'appui en s'appuyant sur les structures communautaires;*
- *la mise en place et gestion d'infrastructures de stockage et de commercialisation ;*
- *la création d'un Fonds de Développement Agricole pour améliorer l'accès au financement ;*
- *le renforcement de la sécurité foncière entre autres pour permettre les exploitations extensives ;*
- *l'appui à la structuration du monde rural, entre autres aux CARG ;*
- *le renforcement des capacités institutionnelles aux niveaux central et provincial ;*
- *la prise en compte de la dimension environnementale ;*
- *la reconstitution du cheptel, amélioration génétique, protection sanitaire et encadrement des éleveurs et pêcheurs.*

Une bonne partie de ces questions est également traitée par la loi portant principes fondamentaux du secteur agricole.

Le DSCRP prévoit que les capacités institutionnelles des structures provinciales seront renforcées. Les outils de planification locale et de budgétisation mis en œuvre depuis 2009 (voir plus bas le plan quinquennal de la province du Bandundu) devront être évalués et harmonisés entre provinces. Ces outils seront impérativement liés au cycle de préparation budgétaire (budgets de l'État et des provinces) et intégrés au cadre général de planification stratégique. En parallèle, des investissements seront indispensables pour créer des conditions adéquates de travail, tant au niveau du Ministère en charge de la décentralisation que des Provinces et des ETD. Une place importante sera accordée à une plus forte participation des ONG de développement et des organisations communautaires de base à travers (i) leur implication dans l'élaboration et la gestion locale des projets de développement, (ii) la promotion de fonds communautaires de développement »².

² source : DSCRP 2

1.1.1.3 Les politiques agricoles

En 2009, Le ministère de l'Agriculture et celui du Développement rural ont élaboré la **Note de politique agricole et de développement rural (NPADR)**. L'objectif global visé par la mise en œuvre de la NPADR est de contribuer à la réalisation de la sécurité alimentaire et à l'amélioration durable et effective des conditions de vie des populations rurales. Cet objectif est conforme au premier Objectif du Millénaire pour le Développement (OMD 1) qui consiste à réduire de 50% la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1\$ par jour et la proportion de la population souffrant de la faim, d'ici 2015.

Les objectifs spécifiques suivants sont visés :

- (i) améliorer l'accès aux marchés et la valeur ajoutée des productions agricoles;
- (ii) améliorer la productivité du secteur agricole: production vivrière, horticole et légumière, halieutique et d'élevage;
- (iii) promouvoir les systèmes financiers décentralisés qui s'adaptent à la nature des activités du secteur agricole;
- (iv) renforcer les capacités techniques et organisationnelles des institutions publiques et privées d'appui à la production ;
- (v) appuyer l'organisation du monde rural en structures autogérées;
- (vi) appuyer la promotion des technologies appropriées en vue de réduire la pénibilité et accroître le revenu des familles rurales;
- (vii) appuyer la promotion de la culture (changement des mentalités);
- (viii) améliorer l'accès aux services sociaux de base (eau potable, santé, éducation) ;
- (ix) améliorer les infrastructures socio-économiques de base

Sur la base de la NPADR, **la Stratégie Sectorielle de l'Agriculture et du Développement Rural (SSADR)** a été formulée en avril 2010.

Cinq axes stratégiques en vue de résoudre les contraintes de développement de l'agriculture et du développement rural ont été fixés :

- 1) La Gouvernance et le renforcement des capacités institutionnelles et des ressources humaines
- 2) Accès aux marchés, l'amélioration des infrastructures rurales et des capacités commerciales
- 3) L'amélioration de la productivité végétale, animale, halieutique et artisanale
- 4) Le financement du secteur agricole et rural
- 5) L'organisation du monde rural en infrastructures autogérées

La Révolution de la Modernité (juin 2012)

Dans le cadre de la Révolution de la Modernité, la République Démocratique du Congo ambitionne d'être une puissance agricole à l'horizon 2020, et de faire du Congo un grenier agricole. Pour ce faire deux objectifs primordiaux ont été fixés.

L'objectif primordiale N°1, qui porte sur la redynamisation de la structure productive du monde rural en l'axant sur le renforcement des petits exploitants (à côté du développement d'une production agro-industrielle moderne des culture de rente), tout en assurant la conservation des ressources naturelles

du pays par leur exploitation durable et équilibrée. Sept sous objectifs visent à i) relancer les services d'appui à l'agriculture en s'appuyant sur les structures communautaires, ii) construire, réhabiliter et gérer des infrastructures de stockage et de commercialisation des produits agricoles, iii) améliorer l'accès au financement agricoles, iv) réviser le cadre juridique en vue de renforcer la sécurité alimentaire des petits exploitants, v) appuyer la structuration du monde rural par l'encadrement des CCP et CARGet, vi) renforcer les capacités institutionnelles du secteur agricole et vii) prendre en compte la dimension environnementale dans l'agriculture.

Un deuxième objectif primordial vise à atteindre une exploitation optimale des potentialités du pays dans les domaines de l'élevage et de la pêche. Quatre objectifs visent à i) reconstituer le cheptel, ii) améliorer génétiquement les races animales, iii) réhabiliter les services de protection sanitaires animales et iv) assurer l'encadrement des pêcheurs et la modernisation des équipements et matériels de pêche.

La feuille de route du MINADER (Juillet 2012)

En 2012, et dans le contexte de **la Révolution de la Modernité**, le MINADR a élaboré une feuille de route qui présente 31 objectifs et 108 actions y afférentes. Les principaux objectifs en lien avec le PIC et la fiche d'identification sont :

- Réduire l'impact de l'agriculture de subsistance sur la forêt
- Faire de l'agriculture, la priorité des priorités dans la stratégie de croissance et d'amélioration des conditions de vie de la population
- Mettre à la disposition des opérateurs agricoles les instruments d'orientation et d'exécution de la politique du secteur
- Structurer un plan institutionnel, les interventions de l'Etat dans le secteur agricole
- Mettre en place des mécanismes de financements propres au secteur agricole
- Renforcer les capacités institutionnelles et des ressources humaines du MINADER
- Accélérer la réforme du Ministère de l'Agriculture
- Adapter la législation du secteur agricole au contexte de la révolution de la modernité
- Accroître la production agricole de masse par la mobilisation et un meilleur encadrement des populations rurales
- Promouvoir la professionnalisation des acteurs agricoles
- Améliorer le système cultural actuel des paysans
- Améliorer les disponibilités en intrants agricoles de qualité auprès des planteurs
- Améliorer le système de distribution et de commercialisation des produits agricoles
- Développer la pisciculture dans les milieux ruraux

Le Pays s'est engagé également dans le processus **PDDAA - Le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique**

La table ronde du PDDAA tenue en mars 2011 à Kinshasa, résume les engagements du gouvernement de la RDC et des partenaires techniques et financiers (PTF).

Le PDDAA offre un cadre consensuel de planification stratégique et d'exécution, de partenariat et d'assistance au développement dans le secteur agricole, en accord avec les principes de dialogue et

de responsabilité des différentes parties prenantes, à travers leurs engagements. Aussi, il fournit aux pays membres une opportunité d'appui politique, technique et financier en mettant à leur disposition des plans et stratégies conformes au cadre du PDDAA. En s'alignant sur le PDDAA, les pays membres prennent l'engagement commun de réaliser un taux de croissance annuelle d'au moins 6% dans le secteur agricole et réaffirment l'engagement de Maputo d'allouer au moins 10% du budget national à ce secteur.

Du point de vue du Gouvernement de la RDC, la mise en œuvre du PDDAA répond à un double objectif, à savoir, donner de la valeur ajoutée aux efforts déjà en cours dans le développement du secteur agricole et rural et permettre une mise en œuvre efficace de la Note de Politique Agricole et de Développement Rural et du Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA).

Les différentes parties prenantes dans le secteur agricole en RDC réaffirment, à l'occasion de la mise en œuvre du PDDAA, leur engagement envers une intégration des thèmes de la bonne gouvernance, de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes et du respect de l'environnement dans les différents programmes agricoles en RDC, en particulier dans les sous-programmes du PNSA.

La charte du PDDAA a pour buts de :

- Fixer les paramètres d'un partenariat à moyen et long terme dans le secteur agricole et rural ;
- Spécifier les principaux engagements de la part du Gouvernement de la RDC et des partenaires au développement ;
- Clarifier les attentes par rapport aux autres acteurs du secteur agricole et rural afin d'assurer une mise en œuvre réussie de l'agenda du PDDAA.

Conformité du PDDAA avec les politiques de développement agricole de la RDC :

- Conformité avec la Note de Politique Agricole et de Développement Rural

A travers certains de ses piliers, le PDDAA est en conformité avec les stratégies de la Note de Politique Agricole et de Développement Rural, en particulier : (i) l'Amélioration de la desserte en eau ; (ii) l'Amélioration de l'accès aux marchés et aux services connexes et (iii) l'Utilisation des techniques appropriées de production et des intrants améliorés.

- Conformité avec la stratégie Sectorielle Agriculture et Développement Rural

Le PDDAA est en conformité avec l'axe stratégique 1 de la Stratégie Sectorielle de l'Agriculture et du Développement Rural (Accès aux marchés, amélioration des infrastructures rurales et des capacités commerciales) à travers son pilier 2 qui concerne l'amélioration des infrastructures rurales.

- Conformité avec le PNSA

Le PDDAA est conforme aux sous-programmes du PNSA, en particulier aux sous-programmes 1 (intensification durable de la production des cultures vivrières) et 2 (diversification des sources d'alimentation et de revenus). Le Pilier V transversal du PDDAA (renforcement des capacités à tous les niveaux) est très similaire au sous-programme 6 du PNSA (renforcement institutionnel).

Dans le cadre du PDDAA, le premier draft du **PNA (Programme National d'Investissement Agricole)** a été élaboré en juillet 2012. Des plans provinciaux d'investissement agricole (PPIA) sont également en cours d'élaboration.

La loi portant principes fondamentaux du secteur agricole

Promulguée le 24 décembre 2011, cette loi confirme les directives de la Constitution de la RDC. Son principal intérêt est de combler l'absence depuis des décennies d'une politique agricole appuyée par une législation susceptible d'impulser le développement du secteur. Ainsi, la Loi Fondamentale

Agricole (LFA) fixe les grandes orientations du secteur sous forme de principes fondamentaux relatifs à l'agriculture.

La LFA prend en compte les objectifs de la décentralisation et vise à impliquer la province, les ETD et l'exploitant agricole dans la promotion et la mise en œuvre du développement agricole. Cette loi apporte d'importantes innovations pour le secteur notamment par :

- La confirmation et l'explicitation du rôle primordial de la province dans le pilotage du secteur agricole, conformément à la constitution.
- L'implication des agriculteurs et des professionnels du secteur agricole dans le processus décisionnel avec la prévision d'un cadre légal pour les CARG des territoires, rebaptisés Conseils Consultatifs des territoires et la création de telles structures de concertation aussi bien au niveau provincial qu'au niveau du secteur.
- L'institution d'une procédure de conciliation préalable à toute action judiciaire en matière de conflits de terres agricoles.

Cependant, les principes repris dans la LFA doivent être élaborés plus en détail dans des Edits Provinciaux et ces dispositions légales doivent être vulgarisées et communiquées aux différents acteurs dans le secteur afin d'avoir un impact réel.

Le Programme National de Sécurité Alimentaire

Le Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA) amendé après l'atelier national du 16 décembre 2010 a pour objectifs spécifiques :

- Accroître les volumes de productions agricoles grâce à l'amélioration de la productivité, la diversification des productions et la sécurisation des systèmes de productions,
- Valoriser les produits végétaux, halieutiques, animaux et forestiers non ligneux par l'amélioration des techniques de stockage, de conservation et de transformation,
- Améliorer l'accès aux denrées alimentaires et l'état nutritionnel et sanitaires des populations,
- Renforcer les capacités des structures d'appui aux producteurs,
- Améliorer les capacités des ménages à aborder toutes les dimensions de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en leur sein et dans la communauté.

1.1.1.4 Les plans et stratégies au niveau de la province

Le plan Quinquennal de Croissance et de l'Emploi 2011-2015 de la Province du Bandundu

L'élaboration de ce plan permet à la Province d'assurer l'une de ses compétences constitutionnelles, notamment la planification provinciale. Le Plan quinquennal est une contribution à la réalisation de la vision nationale de développement, dénommée « vision 25/26 » définie en 2005, dans le cadre du processus de l'élaboration du DSCR. L'un des objectifs spécifiques est d'assurer la croissance par la relance de la production dans tous les secteurs en vue d'améliorer les conditions de vie des populations, de créer des emplois rémunérateurs et accroître ainsi leurs revenus.

Le Plan Quinquennal décline 4 piliers stratégiques :

- Améliorer la Gouvernance provinciale et locale et consolider la paix
- Diversifier l'économie, accélérer la croissance et promouvoir l'emploi, notamment dans le secteur agricole avec la sécurité alimentaire, le développement rural avec entre autre la réhabilitation des

pistes, la promotion du développement industriel, l'énergie, les infrastructures et voies de communication, la presse, l'information et la communication.

- L'amélioration à l'accès aux services sociaux, dont la réduction de la discrimination basée sur le genre
- La protection de l'environnement et la lutte contre le changement climatique

Afin de mettre en place des mécanismes de coordination et de suivi des actions de développement de la province, le Gouverneur a signé le 9 juin 2009, un arrêté provincial portant création, organisation et fonctionnement du Comité Provincial de Développement du Bandundu. L'opérationnalisation du Plan Quinquennal devrait être assurée à travers le Programme d'Actions Prioritaires et le Budget d'Investissement Provincial et le Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT).

Le Plan Provincial d'Investissement Agricole de la province du Bandundu (PPIA)³

Le PPIA de la province de Bandundu est en court d'élaboration. En mai 2012, une première version du Plan Provincial d'Investissement de la Province du Bandundu se base sur une revue de tous les documents (programmes) qui ont été élaborés et produits ces dernières années et qui se rapporte au secteur agricoles. Neuf sous-programmes sont identifiés comme prioritaires dont la promotion des filières végétales, le développement de la production animale, la recherche agricoles et conseil agricole et rural, la gouvernance agricole et renforcement des capacités humaines et institutionnelles.

Le plan de développement agricole provincial du Bandundu

La province de Bandundu est dotée depuis 2010, d'un plan de développement agricole provincial qui décline les 6 principaux axes de la stratégie agricole provinciale :

- 1. Le renforcement institutionnel de l'administration et des organisations locales, y compris la coordination des acteurs, la lutte contre les tracasseries, le développement d'un contexte favorisant l'accès à un crédit adapté au monde agricole et la meilleure prise en compte de l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base et à un crédit adapté;*
- 2. La diffusion des innovations techniques;*
- 3. L'appui aux filières de commercialisation ;*
- 4. La gestion durable des ressources naturelles, y compris les plans d'aménagement et de gestion des terres*
- 5. Le contexte de la promotion de la culture agro-énergétique;*
- 6. L'appui à la formation et l'encadrement de qualité, adaptés, non seulement aux techniciens agricoles, pêche et élevage, mais aussi aux producteurs.*

Pour effectuer le suivi d'exécution d'un plan de développement provincial et assurer la coordination entre les différents partenaires techniques et financiers, la loi portant principes fondamentaux de l'agriculture apporte des précisions : elle indique que « *Le Gouverneur de province met en place le Conseil Consultatif Provincial de l'agriculture. Il en assure l'implantation dans les entités territoriales décentralisées.* »

Les plans de développement agricole de territoire

³ Plan Provincial d'Investissement Agricoles : collecte d'information, province de Bandundu : Dr. Ntugila-Nkama, consultant : mai 2012.

Les dix territoires du Kwilu et du Kwango représentent les entités décentralisées de base. Les CARG, cadres de concertation, ont réalisé avec l'appui d'ISCO, des ateliers participatifs pour rédiger des plans de développement pour tous les territoires du Kwilu et du Kwango, à l'exception d'Idiofa et de Gungu. La réalisation de ces plans est une première étape de planification concertée à la base et sont utilisés par les partenaires techniques et financiers pour l'identification de leurs interventions. La Direction de l'Analyse, de la Planification et de la Perspective (DAPP) estime que ce processus devrait se généraliser à tout le pays afin de disposer de plans appropriés à la base pour alimenter les planifications nationales.

Après un état des lieux, les plans de développement énumèrent de nombreuses recommandations et axes de développement. Cependant l'ensemble de ces besoins est peu ou pas hiérarchisé.

1.1.2 Les acteurs du secteur rural et leurs capacités

1.1.2.1 Le service public agricole au niveau national : le MINADER (Ministère de l'Agriculture et du Développement rural)

Comme décrit dans le chapitre sur les politiques et les stratégies du secteur ci-dessus, l'adoption de la nouvelle constitution de la RDC en 2006 a ouvert la voie à un processus de réforme institutionnelle profonde dans le secteur agricole. En fait, avec la promulgation de la nouvelle constitution et de la loi de 2008 portant sur la libre administration des Provinces, la Conférence des Gouverneurs de Provinces et les Entités Territoriales Décentralisées (ETD), et de la loi organique portant fixation des subdivisions territoriales à l'intérieur des provinces (mai 2010), le rôle de l'administration centrale a été limité à l'orientation et à la réglementation du secteur et à la coordination au niveau national des activités opérationnelles décidées et menées au niveau des structures décentralisées.

En 2008, le MINAGRI (l'actuel MINADER) a été choisi comme un des quatre ministères pilotes pour l'implémentation des principes de la décentralisation à travers une réforme du ministère. Depuis, le processus de restructuration a évolué très lentement. En fait, à l'heure actuelle, il est très difficile d'avoir des informations concrètes sur l'état d'avancement et la suite de la réforme.

La restructuration du MINADER, déjà conçue en 2005 avec le support de la FAO, est toujours en chantier, selon les axes suivants :

- i) le recentrage des services publics sur les fonctions normatives et régaliennes et le renforcement de leur performance tant au niveau central qu'au niveau provincial et local ;
- ii) le désengagement des activités marchandes (industrielles ou commerciales) et la privatisation progressive des services spécialisés du MAPE;
- iii) le renforcement de la société civile (y inclus des associations paysannes et/ou de producteurs agricoles) et des acteurs privés du secteur agricole et rural dans un nouveau partenariat avec les acteurs de l'État, s'inscrivant dans l'esprit de la décentralisation

La coopération belgo-congolaise a appuyé pendant 2 ans ce processus de réforme du ministère central. Toutefois, les résultats les plus intéressants ont été obtenus à un niveau plutôt décentralisé, soit le système CARG.

La réforme avec une revalorisation, diminution et reconversion des ressources humaines est actuellement encore inachevée et que les anciennes structures (marquées avec * ci-dessous) persistent encore à côté des nouvelles structures déjà mises en place.

Le Ministère de l'Agriculture, élevage et pêche et celui du Développement rural sont à présent regroupés en un seul 1 Ministère, le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER)

Ci-dessous, la structuration actuelle du MINADER au niveau national, et plus spécifiquement pour l'agriculture, la pêche et l'élevage a été reprise :

- Le Ministre et son cabinet
- Deux Secrétariats Généraux
Sous le secrétariat général de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage :
- Les Directions normatives qui sont au nombre de 8
 - DSG : Direction des Services Généraux
 - DPPV : Direction de la Production et de la Protection des Végétaux
 - Direction de la Production et de la Santé Animales
 - Direction des Pêches
 - Direction de l'Inspection
 - DAPP : Direction de l'Analyse, de la Planification et de la Perspective
 - Direction des Marchés, Prix et Crédits de campagne.
 - DAGP : Direction de l'Administration Générale de Projets
- Les Services Nationaux qui sont au nombre de 11 :
 - SNSA : Service National des Statistiques Agricoles
 - SENASEM : Service National des Semences
 - SENADEP : Service National de Développement et de Promotion de la Pêche
 - SENAQUA : Service National de Développement de l'Aquaculture
 - SENAMA : Service National de Mécanisation Agricole*
 - PNR : Programme National Riz*
 - SNV : Service National de Vulgarisation
 - SENAFIC : Service National des Fertilisants et Intrants Connexes*
 - SENIVEL : Service National des Intrants Vétérinaires et d'Elevage*
 - PRONADEF Programme National de Développement de l'Elevage Familiale
 - Le laboratoire vétérinaire de Kinshasa

1.1.2.2 Ministère du Genre, de la Famille et de l'Enfant (MGEFAE)

Les objectifs de développement que s'est fixés la RDC ne peuvent être atteints que si les femmes congolaises et les hommes en général sont impliqués dans le secteur agricole. Le Gouvernement congolais entend relever le niveau de vie de la femme, par la promotion de la responsabilisation des femmes dans la gestion des affaires publiques, ainsi que par le soutien des initiatives féminines dans le domaine de l'agriculture.

L'acteur national principal responsable de veiller à l'intégration du genre dans toutes les politiques, stratégies et programmes nationaux est le Ministère national chargé du Genre, de la Famille et de l'Enfant (MGEFAE). La responsabilité du Ministère du Genre, de la Famille et de l'Enfant est de veiller

à ce que l'égalité en droit et en fait et l'équité des opportunités et des résultats pour les femmes autant que les hommes se fassent réellement dans toutes les sphères de la vie en RDC.

Malgré sa tâche transversale et son large domaine d'activité, le MGEFAE est le Ministère avec le moins de ressources humaines, matérielles et institutionnelles, avec une allocation de 0,02 % du budget national. Ce mécanisme vient en complément du cadre normatif existant (au niveau des lois nationales comme des conventions et mécanismes internationaux ratifiés par la RDC). Une analyse plus profonde est nécessaire pour déterminer l'articulation des relations avec leurs répondants sur le terrain d'intervention (province, chef-lieu, district et territoire), et la collaboration au sein de leur ministère ainsi que la collaboration avec les autres Ministères et divisions provinciales (à prendre en compte lors du démarrage du programme dans l'étude de base).

En ce qui concerne les entités décentralisées, la compétence du genre n'est pas uniformément attribuée dans les 11 provinces. Un Ministère regroupe plusieurs portefeuilles et la composition des Ministères change fréquemment. Dans la Province du Bandundu, le Ministère du GEFAE est associé à la celui de la Fonction Publique.

Par rapport aux entités déconcentrées, on trouve dans toutes les provinces des Divisions Provinciales du Genre, de la Famille et de l'Enfant, sous la coupole du Ministère, mais sous l'autorité des Secrétaires généraux à Kinshasa. Les Divisions capitalisent l'expertise technique et représentent l'héritage de l'ancien système qui préexistait au modèle décentralisé. Le rôle des Divisions Genre sur le terrain peut être un rôle catalyseur. Vu que ce niveau est plus proche des réalités relatives à l'exécution effective des politiques et des projets et programmes de coopération, et donc des bénéficiaires à la base, un transfert technique et en outils devrait être établi.

Aspect genre dans l'administration publique

La Politique Nationale Genre et le Plan d'Action National de sa mise en œuvre 2009/2010, reconnaissent l'importance des points focaux genre dans les ministères sectoriels. Au niveau de l'intégration du genre dans les administrations sectorielles, le MGEFAE a élaboré des termes de référence pour les « points focaux genre » qui se trouvent dans les différents Ministères.

Les points focaux devraient travailler sous l'autorité du Secrétariat Général de l'administration des différents Ministères sectoriels et plus concrètement sous les différentes Directions d'Etudes et Planification

1.1.2.3 L'autorité politique au niveau provincial : le Ministre Provincial de l'Agriculture, du Développement rural

La loi n° 11/022 du 24 décembre 2011 portant principes fondamentaux relatifs à l'agriculture, conformément à la constitution de la RDC, adopte la décentralisation comme mode de planification, de mise en œuvre et de gestion des programmes de développement du secteur agricole. A ce titre, le Gouvernement provincial est chargé, désormais, d'élaborer, conformément à la politique agricole nationale, le programme agricole de sa province, sous la coordination du gouvernement central, qui lui est responsable, devant le Parlement national, de l'exécution des programmes agricoles provinciaux.

Dans la pratique, une approche prudente a été retenue concernant la mise en œuvre des dispositions de la nouvelle Constitution et des lois d'application. Au Bandundu, le gouvernement provincial a été installé et un ministre qui a l'agriculture dans ses attributions est actuellement en poste. Par contre, le transfert des ressources humaines et financières du niveau central vers le niveau provincial reste très partiel. En conséquence, le ministre provincial de l'agriculture du Bandundu, ne dispose que d'un budget très serré et il n'est appuyé que par un cabinet de 3 conseillers.

Officiellement, le ministre provincial ne dispose pas d'une administration provinciale pour la mise en œuvre de la politique agricole de la province. En pratique, l'inspection provinciale de l'agriculture, le service normatif déconcentré du MINADER au Bandundu, assume ce rôle. Dans cette collaboration, le ministre provincial s'occupe principalement de la politique agricole de la province bien que l'inspection provinciale soit préoccupée par l'exécution technique de cette politique agricole. Sur le plan institutionnel, les liens hiérarchiques au niveau de la province restent assez ambigus: l'IPAPEL dépend hiérarchiquement du Gouverneur de province et non du ministre de l'agriculture. En même temps, elle dépend pour ses directions techniques du niveau central du MINADER. Cette dualité porte en elle le risque de conflits de compétences dans le futur. Une clarification de ces rapports reste donc absolument nécessaire.

1.1.2.4 Les services publics déconcentrés

1.1.2.4.1 Les services normatifs: l'inspection provinciale de l'agriculture (IPAPEL)

Les Inspections provinciales de l'agriculture sont régies par l'ordonnance n° 82-027 du 19 mars 1982. Elles ont pour mission essentielle de participer à la définition des politiques et stratégies agricoles, de suivre leur application, de contrôler et réglementer les activités agricoles et de coordonner les activités des structures du Ministère de l'Agriculture des niveaux subordonnés.

Structuration et personnel

L'IPAPEL au Bandundu est subdivisée en différents niveaux et structurée de façon hiérarchique:

- Au niveau de la province: l'inspecteur provincial et ses services adjoints
- Au niveau du district ou de la ville : un inspecteur du district et ses services adjoints
- Au niveau du territoire ou de la commune : un inspecteur du territoire et ses services adjoints
- Au niveau du secteur : un agronome du secteur, un vétérinaire du secteur, un chargé des pêches
- Au niveau du groupement : un moniteur agricole, un vétérinaire recenseur.

Les moyens financiers

L'IPAPEL au Bandundu ne dispose ni d'un budget, ni d'une comptabilité ni d'un compte d'exploitation. Depuis déjà plusieurs années, hors du paiement (partiel et souvent tardif) des salaires des agents mécanisés, aucune dotation ne leur est parvenue par leur ministère de tutelle ou autre structure de gouvernement. En conséquence, l'IPAPEL a arrêté l'exercice budgétaire annuel. Et comme il n'y a pas de revenus officiels, il n'y a pas non plus de comptabilité ou de compte d'exploitation.

L'absence d'un financement structurel et prévisible, en combinaison avec un nombre insuffisant d'agents qualifiés encore fonctionnels, nuit évidemment au bon fonctionnement de l'IPAPEL. Les domaines les plus importants dans lesquels les agents de l'IPAPEL devraient être impliqués, (mais le sont peu dans la réalité), sont la collecte et l'analyse des données statistiques, la planification et le suivi et évaluation, la coordination sectorielle et la vulgarisation agricole.

1.1.2.4.2 Les services déconcentrés du SENASEM

Pour les mêmes raisons que décrites ci-dessus, les services déconcentrés du SENASEM ne sont pas toujours en capacité de remplir leur rôle institutionnel dans le secteur agricole. Sur le plan géographique, le SENASEM n'est pas présent dans toutes les provinces du Congo. Et là où ils sont présents, leur périmètre d'intervention ne couvre pas toujours l'ensemble des districts et territoires.

Dans la province du Bandundu, le service déconcentré du SENASEM est appuyé jusqu'en juin 2012 par la coopération belgo-congolaise. Il dispose d'un plan d'action qui inclut l'ensemble des tâches et actions financées par la partie belge. Leur programme officiel correspond donc aux activités prévues dans le projet. Le plan d'action est cependant complété par certaines actions qui sont instruites par le bureau central de Kinshasa ou par des initiatives propres.

Historiquement, les services « spécialisés » du SENASEM en province avaient une double allégeance: ils répondaient à la fois à l'inspecteur provincial et à leur direction centrale spécifique à Kinshasa. Mais vu les changements institutionnels mis en marche par la nouvelle constitution, il serait nécessaire de clarifier les relations hiérarchiques et opérationnelles du SENASEM provincial par rapport à l'IPAPEL et au Gouvernement Provincial. En fait, le rôle de régulateur et de certification fait partie des compétences concurrentes entre le Gouvernement central et les Provinces.

1.1.2.5 Les acteurs de statut privé

1.1.2.5.1 Les organisations paysannes

La faible structuration du monde paysan et de la société civile en général est une autre cause majeure du faible niveau de gouvernance.

Cependant, depuis 1998, les associations de Bulungu, le territoire le plus productif du Bandundu, ont créé l'UNOPAB. Fin 2009, le processus s'accélère et les Organisations Paysannes du Kwilu créent la Fédération des Organisations de Producteurs Agricoles du Kwilu. L'organisation du monde rural de la province de Bandundu se poursuit avec une structuration endogène assez dynamique, autour de la FOPABAND (Fédération des Organisations Paysannes du Bandundu). Les données provenant de la FOPABAND montrent l'existence de centaines d'OPA et d'unions locales d'OPA dans tous les territoires. La FOPABAND est membre de la CONAPAC.

Il y a d'autre part une structuration mise en place par les « projets ». Cette structuration est discutable, et les ONGD spécialisées dans l'appui aux OP du Bandundu ont relevé les causes des faiblesses des plates-formes villageoises créées par les projets et qui entraînent la disparition souvent rapide après la fin du financement du projet. Les interventions d'ISCO (Programme Agricole du Bandundu (PAB) et PSA financés par l'UE), ont mis l'accent depuis 2009 sur la mise en place systématique de Comités Villageois de Développement (CVD) chargés de coordonner des activités collectives (parcs à bois pour le manioc, entretien routier, palmeraie villageoise,...). Les CDV sont pris dans le dispositif d'organisation paysanne du Bandundu, dont ils constituent une base; ils sont regroupés en coordinations au niveau des secteurs puis en faïtières au niveau des territoires et une Inter-faïtière basée à Kinshasa. Toutefois, il est admis que la systématisation des CDV engendrera l'élimination naturelle des CDV qui ne seront pas durables.

Les leaders paysans constatent que les grands projets des partenaires techniques et financiers intervenant dans leur zone d'action ne prennent pas en considération leur structuration et leurs initiatives à la base. Ils reconnaissent que le PAB (ISCO) et PARSAR travaillent avec certains de leurs multiplicateurs de semences mais ne passent pas par leur structure faïtière !

Les organisations paysannes du Kwilu s'organisent aujourd'hui prioritairement autour des activités de commercialisation (stockage et vente) des produits agricoles, des activités semencières et de façon encore embryonnaire dans les mutuelles d'épargne et de crédit. Depuis 2010 les OP du Kwilu optent pour la spécialisation dans certaines filières comme la pisciculture, le maraîchage, le palmier à huile et l'aviculture.

L'impact le plus structurant et le plus attendu, concerne la mise en commun et la facilitation des transactions commerciales des produits agricoles, essentiellement vivriers. En effet, de grandes

quantités de produits sont susceptibles d'attirer les commerçants et les amener à proposer un meilleur prix. De plus lors de la récolte, les paysans ont souvent besoin d'argent liquide pour résoudre leurs nombreux problèmes familiaux. C'est ce que fait actuellement la FOPABAND, particulièrement active dans les territoires de Bulungu, Idiofa et Massi-Manimba.

Le lien entre la faîtière provinciale FOPABAND et les OP dans les territoires de Bagata et de Kenge est toutefois à renforcer, ainsi qu'une clarification sur l'intégration de la structure mise en place par l'ONG ISCO, dont la viabilité pose question. Un recensement de toutes les OP de la province est en cours, sous la supervision de la CONAPAC, elle-même appuyée par une coalition d'ONG belges regroupées dans AGRICONGO.

1.1.2.5.2 La FEC, et la chambre de commerce du Bandundu

La chambre de commerce de la province de Bandundu a été associée à l'élaboration du plan de développement agricole provincial. La fédération des entreprises du Congo (FEC) est également représentée mais il y a assez peu d'entreprises agricoles au Bandundu. Des opportunités réelles existent dans des modèles de développement de type « Nucleus Estate », qui associent une entreprise avec un ensemble de paysans, pour faciliter des plus-values à la transformation, et un débouché aux productions agricoles (palmier à huile, canne à sucre, café, cacao...).

1.1.2.5.3 Les structures de financement

En termes de financement, la province compte sur l'existence et l'implantation dans un proche avenir de banques commerciales et de messageries financières (BIAC, Trust Bank, SOFICOM, Mister Cash, Western Union), qui n'ont pour le moment comme activité principale que la messagerie financière, et sur les institutions d'épargne, de crédit et de micro finance fonctionnelles ou en gestation (CADECO, MUCREFEKI, COOPEC), qui pourraient offrir des opportunités d'accès aux services financiers pour le secteur agricole. Ces institutions sont pour le moment limitées dans leurs interventions au profit du secteur agricole, suite à la faiblesse des moyens financiers disponibles qui réduisent sensiblement leur capacité à financer des petites activités agricoles des ménages ruraux. Cela est dû à la faible rentabilité des opérations à petite échelle, ainsi qu'à l'absence de mécanismes de garantie qui permettraient aux opérateurs financiers de réduire les risques associés aux prêts en faveur des petits exploitants agricoles. L'ensemble des contraintes se rattachant à l'accès aux services financiers est un des éléments qui explique le retard pris en matière de production, de transformation et de commercialisation des produits agricoles. USAID met au point un programme de formation des institutions financières pour les informer des potentialités du secteur agricole.

1.1.2.5.4 Les ONGs congolaises : CNONGD, et CRONGD

La Coordination Nationale des ONG de Développement (CNONGD) qui regroupe plus de 565 ONGD à travers la République, est structurée en Conseil Régional des ONGD dans chaque province (CRONGD) avec un secrétariat exécutif et une équipe de travail. Depuis 1991, le conseil national des ONGD s'occupe du renforcement des capacités des ONG, pour les aider à mieux gérer, conduire les actions de terrain et effectue le plaidoyer sur des causes essentielles (sécurité alimentaire, l'agriculture, le développement durable, la santé, l'éducation et les infrastructures) .

Le CNONGD et les Coordinations Régionales des ONGD sont les partenaires et parrains de l'installation des CARG dans les provinces et en particulier dans la province de Bandundu.

Des ONGD spécialisées réalisent des appuis aux organisations paysannes (PREFED, CADEM) ; d'autres sont spécialisées dans l'entretien routier et passent des contrats avec les différents partenaires techniques et financiers; des ONGD nationales comme INADES développement s'occupent de renforcement de filières. Enfin il y a des ONG spécialisées sur une filière qui prestent

des services, c'est le cas d'EARDI, CADIM et CDI à MATECO ou de Mam Sa Ngol pour la culture et la transformation de soja.. Certaines ONGD congolaises pourraient être considérées comme prestataires de services utiles pour l'exécution de certaines activités du PRODAKK sans se substituer aux capacités des OPA et leurs faïtières.

1.1.3 Coordination des acteurs

1.1.3.1 Concertation entre l'état et les partenaires techniques et financiers

La mise en place au niveau national des Groupes Thématiques (GT), et en particulier celui qui concerne l'agriculture et le développement rural (GT15), celui du Genre (Groupe thématique Genre) et celui de l'Environnement, a établi un cadre de concertation de haut niveau entre le gouvernement, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et les autres parties prenantes (société civile locale, secteur privé, ONGD,...). Malgré les imperfections dans le fonctionnement du GT15 actuel, les réunions régulières entre PTFs et le Gouvernement permettent en principe une meilleure coordination des actions des uns et des autres. La coopération belge joue le rôle de chef de file des PTF.

La Belgique a fortement re-dynamisé depuis 2011 la coordination inter-bailleurs aux secteurs de l'agriculture et du développement rural, en organisant plusieurs réunions portant sur des sujets généraux ou spécifiques, et impliquant de plus en plus de PTF. Ces efforts ont été renforcés par la Délégation UE, qui a mis au point une base de données 'GT15' regroupant toutes les actions des partenaires agricoles et du développement rural, avec une cartographie illustrative sur « qui fait quoi ».

Le 'GIBADER' (groupe inter-bailleurs au secteur de l'agriculture et du développement rural) a été mis sur pied en 2012, les TDR ne sont cependant pas encore finalisés. Depuis juillet 2012, une experte en appui à la coordination des PTF a été recrutée, pour un an. Il est attendu qu'un autre PTF devienne chef de file en juillet 2013.

Le Ministre de l'agriculture, du développement rural et de l'environnement du Bandundu veut organiser prochainement une table ronde des PTF et mettre sur pied un système de coordination de toutes les initiatives dans ces secteurs, au Bandundu.

Le Groupe Thématique Genre a pour objectif de soutenir les efforts du Ministère du Genre, de la Famille et de l'Enfant - dans le cadre des attributions du Ministère en tant qu'institution de tutelle du Gouvernement - pour la mise en œuvre de la Politique Nationale Genreservir de plate-forme de concertation et d'harmonisation des interventions entre les différents acteurs en matière de genre

- faciliter l'identification des domaines prioritaires d'action en vue de promouvoir l'autonomisation des femmes, l'égalité de genre, la réduction des violences et la fin de l'impunité
- faciliter la circulation d'information de la part des entités représentées dans le Groupe et entre les différents acteurs, entre autres à travers les structures de coordination au niveau national, provincial et territorial avec le Ministère GEFAE
- accompagner le Ministère du Genre dans le renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles en matière de genre

La Belgique est co-secrétaire de l'un des 3 groupes de travail de ce GT, celui portant sur l'Autonomisation et le renforcement des conditions socio-économiques des femmes'.

1.1.3.2 Les Conseils Consultatifs provinciaux.

Depuis octobre 2008, le MINAGRI (actuellement le MINADER), dans le cadre de sa réforme, a progressivement mis en place des Conseils Agricoles et Ruraux de Gestion (CARG) au niveau des territoires et des provinces. Il s'agit de structures de concertation périodique qui associent les

organisations paysannes et autres acteurs de la société civile (2/3 des membres du CARG) et les représentants de l'État (1/3 des membres du CARG). Au niveau des territoires, l'administrateur de territoire, soit le délégué du gouvernement provincial au sein du territoire est président (honoraire) du CARG. Un coordonnateur élu, issu de la société civile convoque régulièrement les réunions et supervise les activités. L'inspecteur de territoire de l'IPAPPEL assume le secrétariat du CARG et il est censé faire remonter les rapports des réunions dans le canal de l'administration. La participation aux réunions des CARG est bénévole et chaque CARG dispose en théorie de son autonomie.

Au niveau provincial, le Conseil Consultatif Provincial (CARG Provincial) est animé par un coordonnateur provincial, désigné par la société civile. Il devrait appuyer les coordonnateurs de CARGs des territoires mais sa relation avec eux n'est pas toujours bien comprise. On y voit souvent une relation hiérarchique ou au moins de redevabilité, ce qui porte atteinte au principe de l'autonomie des CARG des territoires.

Depuis fin 2011, la loi portant principes fondamentaux pour le secteur agricole (LFA) reconnaît ces organes de concertation, rebaptisés « Conseils Consultatifs » et leur donne une base légale plus solide pour leur fonctionnement et pour l'implication des agents de l'État. En fait, la LFA prévoit la création de Conseils Consultatifs au niveau national, au niveau provincial et au niveau des territoires et des secteurs comme « cadres de concertation sur toutes les questions relatives à l'agriculture ». En plus, les Conseils Consultatifs devraient constituer « entre autres des instances de conciliation des conflits de terres agricoles ».

Cependant, malgré la dynamique incontestable autour des CCT, l'étude sur la gouvernance dans le secteur agricole identifie quand même plusieurs éléments qui entravent encore trop souvent le bon fonctionnement de certains CCT, notamment « la faible participation des membres aux réunions, le manque d'engagement et d'encouragement de la part des responsables gouvernementaux, ainsi que l'insuffisance de moyens de fonctionnement ».

Et pour les Conseils Consultatifs aux autres niveaux, la situation est encore moins prometteuse. Au niveau des secteurs, ils sont actuellement inexistantes et le CCP, qui devrait d'une part appuyer les CCT (et CCS) et d'autre part assurer la concertation entre l'ensemble des acteurs concernés par l'agriculture et le développement rural au niveau provincial, a été installé mais n'est actuellement pas fonctionnel. Ainsi, les CCTs travaillent actuellement un peu dans le vide, privés d'un input structurel d'un niveau plus proche du terrain d'un côté et d'un forum de concertation à un niveau supérieur de l'autre côté.

L'étude sur la gouvernance dans le secteur agricole, cite également l'exemple du conseil consultatif de Bulungu (ancien CARG) qui a joué un rôle effectif d'observatoire de la fiscalité y compris la lutte contre les tracasseries, un travail délicat mais crucial pour le développement du secteur agricole. Dans la pratique, la démarcation des tâches et des domaines d'intervention des Conseils Consultatifs reste cependant largement à préciser.

Dans le Bandundu, on constate actuellement une certaine dynamique par rapport aux Conseils Consultatifs au niveau des territoires.

Par ailleurs, les CARG favorisent une participation féminine tant au niveau des membres que de leur direction. Dans la mesure où les femmes représentent plus de 50 % des organisations paysannes au Bandundu, une participation accrue et active au sein des CARG renforce la position des agricultrices dans le secteur et motive les autres agricultrices à opter pour un engagement au sein de ces structures (i.e. CARG de Kahemba).

1.2 SITUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE DU SECTEUR AGRICOLE DANS LA ZONE D'INTERVENTION

1.2.1 Géographie et données générales

Le Bandundu couvre 295 658 km² et comprend 4 districts qui devraient devenir 3 provinces⁵ dans le cadre de la loi de décentralisation. La population serait de l'ordre de 9 millions d'habitants⁶. Elle partage avec le Bas Congo l'avantage de se trouver dans l'aire de proximité de Kinshasa, le rayon des 500 premiers kilomètres, dont elle représente l'une des sources majeures d'approvisionnement en produits agricoles (*Plan agricole provincial FAO 2008*).

A l'exception des villes de Kikwit et Bandundu, toute la population est rurale et pratique l'agriculture; on compte plus d' 1 million de familles agricoles. La province est hétérogène : du nord au sud, la pluviométrie va de 2000 mm avec un écosystème forestier dans le Maï Ndombe, à 1000 mm dans le sud du Kwango où la savane herbeuse domine. De même la population est inégalement répartie, avec une densité faible dans le nord (moins de 10 hab/km²) et dans le sud (de 10 à 30 hab/km²), nettement plus élevée dans le centre (Kwilu) avec une densité pouvant dépasser 100 hab/km² dans certains secteurs. Les districts du Kwilu et du Kwango comptent chacun 5 territoires et une population de l'ordre de 6 millions d'habitants (en 2008). La population de la province de Bandundu est marquée par une présence prononcée des jeunes et plus particulièrement des jeunes filles. Ceci est dû principalement à l'exode rural des hommes.

La pauvreté est générale, avec des revenus moyens de la paysannerie agricole très faibles, inférieurs à 200 dollars par an et par famille, légèrement plus élevés chez les pêcheurs, qui restent toutefois minoritaires. Les performances en terme d'indicateurs de développement humain, classent la province parmi les plus mal loties de la RDC (8^{ème} sur 11)⁷.

Outre les activités commerciales et marginalement les activités minières, l'économie du Bandundu est dominée par l'exploitation forestière dans le nord et par l'agriculture paysanne dans le sud. Les districts du Kwilu et du Kwango sont essentiellement agricoles et participent assez largement à l'approvisionnement de la capitale (avec le bas Congo et le district de Kwamouth). Le Kwilu, malgré des statistiques peu précises, reste le principal exportateur de denrées vivrières de base que sont le manioc, (70 % des tonnages de produits agricoles de Kikwit à Kinshasa), le maïs. (20 % des tonnages), l'arachide (5 % des tonnages) et la viande bovine, à destination du marché de Kinshasa.

1.2.2 Statistiques de production

Peu d'information récente existe sur la production agricole du Bandundu le tableau qui suit présente les données de 2008.

⁴ C'est la quatrième province en termes d'étendue.

⁵ Les districts des Plateaux et du Mai Ndombe devant être fusionnés

⁶ 8.768.000 en 2010 selon les projections démographiques, 1984-2050 de l'INS

⁷ DCSR, repris dans le *Plan agricole provincial FAO 2008*

Culture	Production (tonne) 2008
Manioc	4.800.000
Maïs	215.000
Riz paddy	25.000
Sésame	16.300
Arachide	125.000
Voandzou	26.200
Banane plantain	194.400
Patate douce	159.400
Niébé/Vigna	82.000

Source : Etude sur le Secteur Agricole, MAPE/GECT septembre 2011

La province du Bandundu est reconnue pour l'importance de sa production de manioc, la culture vivrière par excellence de la RDC. Le manioc est en effet cultivé dans toutes les régions du Bandundu, mais en particulier dans le Kwilu pour un volume d'environ 4 800 000 T par année. Une partie de ce manioc est bien sûr consommée directement à la ferme, au niveau des ménages et des villages producteurs, et échappe ainsi à toute commercialisation ou transformation, mais une partie est consommée ou vendue soit sous forme fraîche, soit sous forme transformée (en chikwangu, fufu et autres produits comme les cossettes ou micro-cossettes) de façon artisanale et expédiée vers les zones urbaines de Kinshasa, par voie fluviale ainsi que par la route nationale RN1 qui est en très bon état sur tout le tronçon Kikwit - Kinshasa.

Les céréales, dont en particulier le maïs (215 000 T) et le paddy (25 000 T), sont aussi produites en bonnes quantités. La province produit 17% du maïs congolais (ce qui représente des surplus par rapport à la consommation locale) ; le maïs est produit principalement dans la région du Kwilu. Il y a aussi un important potentiel de transformation pour cette culture. Le maïs produit est déjà utilisé pour la transformation en farine destinée à la préparation du fufu et pourrait servir soit dans l'alimentation humaine (farines, bouillies, bière, boulangerie / biscuiterie), soit à la production d'aliment concentré pour les animaux des éleveurs de la région (et éventuellement de Kinshasa), en particulier pour les volailles, le porc ou l'aquaculture. La production de maïs est en croissance.

Au niveau des autres productions, le Bandundu produit de bonnes quantités d'arachides (125 000 T, surtout dans le district des Plateaux) qui offrent en général un bon potentiel de conservation et peuvent offrir des opportunités de transformation (pâte d'arachide, arachides assaisonnées, huile) ainsi que des légumineuses diverses (en particulier du niébé). La production de niébé est estimée à 82 000 T (Kwango et Kwilu) soit 26% de la production nationale. Le sud de la province produit et consomme aussi la banane plantain; on y évalue la production à plus de 70 000 T.

La Province de Bandundu connaît par ailleurs un important exode rural des hommes adultes par manque d'emploi, ce qui affaiblit la population active dans le milieu rural.

Si la situation du secteur agricole s'est dégradée au cours des deux dernières décennies, et c'est le cas flagrant pour le café et l'huile de palme, on peut penser qu'elle s'améliore un peu depuis deux à trois ans pour les productions alimentaires traditionnelles grâce à l'impact plus ou moins diffus des

projets de sécurité alimentaire qui couvrent les deux districts. Enfin, la réhabilitation de la route Kinshasa Kikwit ouvre un grand marché pour les productions agricoles de la région.

1.2.3 Conditions agro-écologiques, zones et systèmes de production⁸

Les constats dominants pour le Kwango et le Kwilu sont la déforestation, une raréfaction des terres fertiles et la baisse des rendements agricoles : le cercle vicieux s'aggrave. Le phénomène est cependant moins grave que dans la région forestière du nord de la province du Bandundu.

L'agriculture itinérante sur brulis est systématiquement pratiquée par la majorité des ménages agricoles. L'abandon des champs et des villages pour la conquête de nouvelles terres, qui était la solution ancestrale à ce problème de fertilité des sols persiste. Le système cesse d'être durable lorsque la population du village augmente : dès lors, les distances aux champs augmentent et les paysans sont amenés à réduire les durées de jachère dans les premières couronnes. A ce stade s'amorce l'appauvrissement des sols, la baisse des rendements et la déforestation qui deviennent systématiques au Kwango//Kwilu.

Compte tenu de la densité de la population et de la richesse des sols, la pratique du système de jachère-brulis traditionnel est encore largement pratiquée et moins dévastatrice dans certains secteurs enclavés, qui disposent de savanes forestières encore préservées.

Les cultures pérennes ont l'avantage de fixer l'agriculture bien que l'amélioration des rendements nécessite aussi de maintenir la fertilité des sols.

Dans les centres urbains les plus peuplés les terres se font rares, les durées de marche pour atteindre les champs augmentent jusqu'à trois heures et plus si l'on veut atteindre les meilleurs champs de forêt. Toutes les terres les mieux placées sont appropriées.

Ce sont essentiellement les femmes qui souffrent de l'éloignement progressif des champs du lieu de résidence.

Le Plan agricole provincial FAO 2008 montre que plusieurs territoires sont entrés dans une phase critique du fait de leur densité humaine élevée.

L'effet négatif sur l'environnement est également causé par

- la réhabilitation de la route nationale N°1 qui favorise la production de charbon de bois (de « braises ») en vue d'alimenter le marché de Kinshasa. L'étude ISCO sur le trafic routier à Dumi indique une très nette augmentation des expéditions de charbon de bois en provenance du territoire de Kenge à destination de Kinshasa.
- les mauvais aménagements d'étangs dans les bas-fonds, notamment à Massi Manimba,

Au niveau des **conditions et des zones agro-écologiques**, la zone Kwilu/Kwango peut-être divisée en trois régions⁹ :

- **Celle de l'entre « Kwilu/Kasai »** qui réunit les conditions les plus favorables (première zone productrice du pays) ;
- **Celle des collines du centre nord** qui offre des performances moins bonnes en termes de rendement que la précédente, du fait principalement de la qualité des terres ;

⁸ Etude spécifique agricole dans la province de Bandundu, Plan de développement 2008-2013, FAO/UE, Janvier 2008, page 40.

⁹ On se reportera à l'annexe 8 pour de plus amples détails concernant les caractéristiques de chacune des trois régions citées.

- **Celle des steppes du sud** (haut-plateaux du Kwango) qui constitue un véritable « grenier à viande » à portée de main de Kinshasa pouvant contenir dans les conditions naturelles plus d'un million de bovins.

Les **exploitations agricoles** dominantes sont essentiellement de type familial caractérisées par :

- une petite taille (moins de 1,7 Ha de superficie cultivée), liée à la capacité de travail manuel d'un ménage, avec une production essentiellement vivrière basée sur la culture du manioc
- La présence de petits élevages rustiques et parfois l'exploitation dans les bas-fonds de petits étangs
- une pratique de l'agriculture itinérante généralisée
- L'appauvrissement des sols causé par manque de restitution de fertilité aux sols et des pratiques culturales peu évoluées.
- L'absence d'intrants agricoles, tels que les semences améliorées ou certifiées, l'absence d'utilisation d'engrais, etc

Le système de production peut être amélioré dans un premier temps par l'intensification, la diversification et la transformation à l'aval des produits agricoles.

A moyen ou plus long terme, l'extension de la superficie exploitée grâce à la culture attelée pourrait être envisagée. La mécanisation en appui aux exploitations familiales reste onéreuse et complexe à gérer de façon durable. Elle est davantage appropriée aux exploitations de fermes commerciales.

Signalons également que les activités de pisciculture en milieu familial sont fortement répandues dans les territoires de Kenge, Bagata et Massi Manimba, où il y aurait plusieurs dizaines de milliers de pisciculteurs. La production n'utilise aucun intrant et repose sur la productivité naturelle des eaux. Néanmoins ils procurent des revenus aux exploitants et apportent une alimentation en protéines.

Conclusion provisoire

En dépit de ces facteurs limitants, le Bandundu reste cependant la principale province agricole du pays avec des productions excédentaires pour le manioc, le maïs et l'arachide, c'est-à-dire les produits de base de l'alimentation humaine en RDC.

Toutefois, les districts du Kwilu et du Kwango n'échappent pas à la détérioration des conditions de vie en milieu rural, ce qui provoque un exode élevé et sélectif qui draine vers les villes et la capitale Kinshasa, les zones minières du Kasai et de l'Angola, les jeunes hommes les plus dynamiques, à la recherche de meilleures perspectives de revenus, laissant un secteur rural exsangue, incapable de faire face aux défis du développement.

1.2.4 La question de la sécurité alimentaire.

Les conditions de sécurité alimentaire ne sont pas bonnes¹⁰. Globalement, au niveau des deux districts, la production de manioc, maïs et légumineuses alimentaires permet de couvrir les besoins caloriques. Il est estimé en effet que la production de glucides de base (manioc et maïs) est de l'ordre de 3 500 000 tonnes, et donc de plus de 1 kg par personne et par jour, pour un besoin théorique de 0.5 kg; la production de légumineuses serait de l'ordre de 150 000 tonnes, soit 60 g/hab/jour.

¹⁰ Elles sont encore moins bonnes au niveau national; il est estimé en effet que la production agricole augmente de 2% par an alors que la population croît de 3% l'an; le taux d'auto-provisionnement se dégrade.

Ces chiffres approximatifs de disponibilité globale cachent une réalité beaucoup plus sombre au niveau des familles. La régularité des approvisionnements n'est pas très perturbée par les aléas climatiques en règle générale. Par contre l'accessibilité aux aliments et l'équilibre nutritionnel des rations alimentaires laissent beaucoup à désirer dans la zone du projet. Il y a des zones excédentaires (5 territoires de la zone nord) et des zones déficitaires (notamment Gungu, Feshi, Kahemba); et les échanges entre ces deux zones se font très mal en raison de l'état très dégradé des voies de communication et d'un réseau commercial très insuffisant. Plus grave, avec un revenu par personne inférieur à un dollar/jour, une partie importante de la population n'a pas les moyens d'acheter les produits qu'elle ne produit pas. Enfin les habitudes alimentaires (manioc omniprésent) et ce défaut d'accessibilité engendrent des carences en lipides et en protéines, et donc des taux de malnutrition assez élevés, notamment à Kahemba.

Selon l'IFPRI, le Bandundu est la province où les déficiences nutritionnelles (calories, protéines, fer, vitamines,...) sont les plus élevées, ce qui peut entraîner de graves conséquences (retard de croissance, risque d'infections,...)

Par ailleurs la FAO en 2008 classait les territoires du Bandundu comme suit :

- **Insécurité alimentaire limitée** : Gungu, Idiofa, Bulungu, Bagata, Kenge
- **Crise alimentaire et de moyens d'existence aigüe** : Massi Manimba, Feshi, Kahemba¹¹, Kasongo Lunda, Popokabak

Cette situation qui se reflète sur l'état nutritionnel global de la population touche aussi particulièrement les femmes: 30,7 % des femmes ont une déficience énergétique chronique dont 18,3 % avec une maigreur légère et 12,4 % avec une maigreur modérée ou sévère¹².

Malgré cette situation d'insécurité alimentaire relative et localisée, le Bandundu reste une province exportatrice de produits agricoles (notamment vers Kinshasa et le Kasai).

Tableau 1: Le pourcentage des principaux produits transitant par Dumi à destination de Kinshasa à différentes périodes (Etude menée par ISCO 2011 à Dumi)

Production	Mai 09/sept 09 (%)	mai10/sept 10(%)	mai11/sept 11(%)
Manioc	64,52	59,44	52,26
Maïs	22,61	27,16	19,05
Braises	8,76	10,32	27,44
Arachide	3,39	2,46	1,02
Autres	0,71	0,63	0,22
<i>Total</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>100</i>

¹¹ La malnutrition est en particulier à l'origine du *konzo*, maladie qui sévit particulièrement à Kahemba.

¹² Tecsult International Limitée/GECT, Étude du secteur agricole, Profil de Genre, p. 21

L'analyse statistique des produits qui quittent la province pour Kinshasa afin d'apporter un revenu monétaire aux producteurs de la province de Bandundu révèle que le manioc et le charbon de bois, ensemble, représentent plus de 90% des échanges commerciaux, et seront encore pour longtemps les principaux produits. La diffusion de boutures saines de manioc qui permet de doubler les rendements, permet ainsi – à travail égal sur superficies comparables- d'atteindre 2 objectifs : éliminer les poches de disette et favoriser l'exportation d'un excédent de production. Ce résultat est constaté en plusieurs endroits et notamment dans le territoire de Gungu avec le projet HSS EARDI ; mais aussi par Action Contre la Faim : le fait d'encadrer la filière manioc permet de résoudre la disette alimentaire.

Dans le cadre des structures existantes pour la coordination inter bailleurs dans le domaine des interventions humanitaires, il existe un Cluster pour la Sécurité Alimentaire. Celui-ci a élaboré une charte sur l'efficacité et la qualité des programmes de sécurité alimentaire pour la prise en compte des rôles, besoins et priorités spécifiques des femmes et des hommes. Compte tenu des difficultés propres à la femme rurale telles que l'accès à la terre, à la formation, à l'emploi, au crédit, à la prise de décision ainsi qu'aux bénéfices engendrés par la production familiale.

1.2.5 L'approvisionnement en semences

Dans le contexte actuel, les semences sont les intrants prioritaires pour les exploitations familiales.

Production de semences de base.

La production de semence de base en RDC est confiée à l'Institut National d'Études et de Recherches Agronomiques (INERA), institution sous tutelle du Ministère de la recherche scientifique. Dans le Bandundu, la station de Kyaka¹³ est l'unique lieu de production de matériel végétal.

Multiplication et diffusion semencière.

Cela fait déjà près de 10 ans qu'au travers de divers programmes, les partenaires techniques et financiers tentent de diffuser des boutures de manioc résistantes à la mosaïque dans un nombre significatif de ménages agricoles du Kwilu et dans une moindre mesure dans le Kwango. Il s'agit de la FAO et ses projets d'urgence, de la Banque Mondiale avec le PMURR ou encore de l'USAID avec SECID.. Tous ces programmes se sont heurtés à un manque d'appropriation de la part des paysans et aux difficultés de distribution, et en règle générale ils se sont arrêtés au niveau du parc à bois de l'agro-multiplicateur. L'impact, qui se mesure en taux de pénétration des nouvelles variétés, est resté très limité chez le paysan. L'échec est lié au raisonnement des agro multiplicateurs qui voient dans leur parc à bois de manioc, une source de revenus obligatoires, en opposition au raisonnement des villageois qui refusent de payer les boutures de manioc améliorées, même au prix modique de 0,04 \$ par mètre linéaire¹⁴

Depuis 2009, l'ONG ISCO (projet financé par UE) a installé plus de 450 ha de parcs à bois de différentes variétés de manioc, avec un système de distribution directe au paysan (30 mètres linéaires) qui doit lui-même assurer la multiplication pour ses propres besoins. Le résultat est déjà apprécié par des paysans ; les parcs à bois sont bien appropriés par les OP et les villageois en général, qui continuent actuellement la distribution de ces boutures, sous le contrôle des agronomes de secteur. ISCO a réussi une pénétration dans tous les secteurs du Kwilu Kwango (excepté Gungu et

¹³ Kyaka se situe à une heure et demi environ de Kikwit

¹⁴ Dans l'étude du secteur semencier, Joseph Dôme confirme que cette filière semencière de matériel végétal « manioc, fragile et volumineux, n'est pas rentable pour faire l'objet d'un système de commercialisation »

Idiofa, non programmés par le projet) . Toutefois, cette action demande un suivi sanitaire (phyto sanitation, système d’alerte sanitaire) que le projet PAB/ISCO n’a pas exécuté.

Le projet d’appui au secteur semencier (ASS), financé par la coopération belgo-congolaise, a également commencé une certaine diffusion de semences dans le Kwilu, essentiellement en réorganisant la filière semencière et en misant sur des agro-multiplicateurs, et en installant par ailleurs un conseil provincial semencier, le COPROSEM. Un nouveau dépôt relais est en cours d’installation à Kenge. La BAD aussi a financé des installations et sites de stockage pour la multiplication de semences. Enfin, le projet « agro forestier » de Gungu (UE/HSS) vulgarise et distribue des boutures résistantes dans le contexte d’une association culturelle qui restaure un système de jachères viables.

Avec la réfection de la route reliant Kikwit à Kinshasa (RN1) qui permet l’évacuation des productions vivrières, la demande de produits de consommation devrait se répercuter sur les besoins en semences. Les conditions sont en principe favorables au développement de la filière semencière qui est en train de s’y installer.

Tableau 2: Comparaison de différentes initiatives incorporant un volet semencier dans le Bandundu

Activité/ Projet	CTB (APV /ASS)	BAD (PARSAR)	USAID (FPPM)	UE ISCO
Recherche sélection	APV INERA Kyaka	INERA Kyaka	INERA Kyaka IITA	INERA Kyaka et multiplication au village
Production et privés	Associations et acteurs privés	OSV Organisation semencière villageoise	CARITAS, congrégations Privés	CVD comité villageois de développement
Distribution marketing	COPROSEM	OSV/ OP faitière FOPABAND	En démarrage	Faitière de transport d’ISCO
Production concernées	Maïs arachide, riz manioc	Maïs, arachide, riz	Maïs, soja arachide, riz, haricots	Manioc, arachide, palmier
Modalités de vente Paiement	COPROSEM Contrat à l’hectare	Faitière FOPABAND; OSV	Avec des Eglises En démarrage	Métayage, remise à la récolte tubercules pour le CVD
Régulation Suivi	COPROSEM		A définir	CARG
Contrôle certification	SENASEM	SENASEM	Appui IITA	non
Secteurs concernés	20: Idiofa, Bulungu, Gungu, Massi, kenge	Kwilu, :Massi, Kenge, Bulungu, Idiofa	10 à 15 : Idiofa Bulungu	50 : tout le Kwilu Kwango sauf Idiofa et Gungu
Impact Perspectives	Système indiqué pour demande solvable	Harmoniser au cours d’une phase ultérieure: PADIR	Pas d’ancrage avec plan provincial	Système efficace pour manioc

1.2.6 La question foncière.

Dans le domaine foncier, le milieu rural de la province de Bandundu est partagé entre trois pôles d’autorité : l’autorité territoriale (administrateur de territoire, chef de secteur), l’autorité coutumière (chef de groupement et de chefferie) et le chef de terre.

Au Bandundu, on constate actuellement que les terres coutumières – savanes, forêts – sont de plus en plus considérées par tous comme la propriété des familles chefales et non plus des clans dont

elles sont issues. En fait, on a largement abandonné la gestion clanique de la propriété pour aller vers une gestion patrimoniale par les chefs de terre. L'existence de la Loi Foncière (1998), ne change rien à cette réalité de base perçue par tous, car elle attribue la gestion du foncier coutumier aux autorités coutumières. Mais ces autorités coutumières, fragilisées par la faiblesse des rémunérations, la perte de crédibilité et l'affaiblissement du sentiment de responsabilité vis-à-vis du bien-être commun, n'ont ni le pouvoir ni la volonté d'arrêter cette évolution vers la gestion patrimoniale des terres.

Alors, on constate qu'une grande partie des terres agricoles au Bandundu sont aujourd'hui sous contrat de location de type « concession fermière ou coutumière ». Ces concessions sont souvent des baux de 5 ans soumis au paiement de redevances par l'utilisateur au chef de terre. A cette pratique généralisée de location de terres s'ajoute une seconde évolution par rapport au foncier agricole qui part plutôt des villes. Elle consiste en l'appropriation de terres de droit, par l'obtention de titres fonciers officiels. Ce processus prend de l'ampleur et il concerne de plus en plus des terres de grandes superficies, souvent supérieures aux dimensions permises par la loi.

Dans les deux cas, la négociation est faite avec les chefs de terre et à leur seul profit. La notion d'intérêt commun, de dédommagement des paysans affectés (par la location ou la vente) n'entre pas en compte. Ceci ne serait pas problématique si de telles pratiques ne se déroulaient pas dans un contexte d'usage collectif des terres et d'agriculture itinérante : les paysans utilisant la propriété clanique de manière ancestrale sont en train de devenir des paysans sans terre, à cause :

- du non-respect des engagements contractuels qui entretient la baisse de la production et les conflits récurrents entre parties
- de l'ignorance du paysan par rapport à la législation en vigueur pour la protection de ces droits
- de l'immobilisation des terres par les propriétaires, pendant que le besoin foncier se révèle de plus en plus croissant dans certains territoires
- de l'accès difficile aux terres arables, suite à la lenteur de la procédure administrative et aux tracasseries diverses
- de l'agriculture itinérante qui entraîne la migration des populations (délocalisation des villages) et l'inexistence de programmes de bonification des terres agricoles
- de l'absence d'une cartographie des terres arables pouvant fournir des orientations pour des investissements porteurs et durables. La LFA offre l'opportunité d'une plus forte implication des paysans dans le domaine foncier.

Les discriminations à l'égard des femmes dans la législation nationale sont renforcées par les normes coutumières en vertu desquelles les droits des hommes et des femmes sont différents, notamment en matière foncière. Ces inégalités de genre ont des conséquences très importantes pour les femmes dans l'agriculture, notamment un accès et un contrôle limité des ressources productives. La législation nationale, qui stipule que l'État est le seul propriétaire de tout le patrimoine foncier et qu'il peut attribuer l'usufruit des terres à des personnes physiques ou morales, ne mentionne aucune restriction basée sur le sexe au droit de jouissance du domaine foncier. Cependant dans la pratique, peu de femmes accèdent à des droits fonciers. Le droit foncier moderne est très rarement appliqué en milieu rural en RDC ; l'occupation du sol y est dominée par le droit coutumier. Selon ce droit, l'accès à la terre se fait par l'appartenance à un groupe social local dont les droits sur la terre sont inaliénables. À l'intérieur de ce grand groupe détenant des droits collectifs sur la terre, les familles peuvent avoir un contrôle direct sur l'utilisation de la terre et elles peuvent la transmettre à leurs descendants. Les hommes héritent de leur père ou des frères de leur mère. Les femmes n'en héritent pas ; elles

travaillent sur les terres de leur père ou du clan de leur mari. Dans ce régime, les femmes ont rarement accès à la terre en tant que propriétaires ; dans certains cas, elles peuvent y accéder par :

- la filiation : sur demande, le chef du lignage peut décider de l'attribution de terres à une femme;
- le mariage : à la demande de son mari, une femme peut se voir attribuer des terres par le chef du lignage de celui-ci;
- la location moyennant le paiement d'une rente;
- dans de rares cas, par l'achat.

La LFA donne aux Conseils Consultatifs le rôle d'instance de conciliation des conflits de terres agricoles. Par contre, le vrai problème pour l'instant reste l'absence d'un système accessible d'acquisition de titres d'utilisation ou d'occupation des terres qui permettrait aux agriculteurs de sécuriser leurs droits et leurs investissements.

Le dualisme entre le droit positif légal et les us et coutumes, occasionne des conflits récurrents, le découragement des investisseurs et l'abandon des exploitations. La loi portant principes fondamentaux du secteur agricole offre une opportunité d'une plus forte implication des paysans et de concertation dans le domaine foncier et ouvre la porte à une régularisation officielle d'occupation des terres par les paysans ; l'égalité des droits pour les femmes et les hommes mérite la plus grande attention.

Il importe de noter qu'une dynamique intéressante au niveau législatif est à constater par rapport à la question foncière. Au niveau national, un premier projet de décret relatif au droit coutumier foncier des communautés de base est actuellement en cours d'élaboration. Ce décret pourrait relever certains défis mentionnés ci-dessus. Quelques orientations importantes, déjà prévues dans le texte :

- Le décret prévoit la possibilité, pour les communautés traditionnelles, d'obtenir un titre foncier collectif sur les terres coutumières.
- Le décret confirme et spécifie le rôle des Commissions Foncières Locales, déjà prévues dans la LFA. Ces CFL, inexistantes aujourd'hui, devraient jouer un rôle important dans l'attribution de titres fonciers au niveau local et également dans la réconciliation des conflits fonciers.

1.2.7 La lutte contre les tracasseries

Les tracasseries ont un impact très négatif sur le développement du secteur agricole. Non seulement, elles augmentent les coûts de production et de transaction des produits agricoles. En plus, elles forment un frein réel sur les investissements des agriculteurs, jusqu'au point où ils préfèrent produire moins, commercialiser leurs produits uniquement sur le marché local ou qu'ils refusent même d'utiliser de nouveaux équipements fournis dans le cadre de projets.

Il est difficile de donner une liste exhaustive des éléments qui contribuent à l'existence de la pratique des tracasseries. Par contre, les documents consultés sur ce thème mettent clairement en avant les éléments suivants:

- Le fait que la plupart des agents de l'état ne reçoivent pas de salaire permettant d'entretenir une famille.
- Le fait que les services étatiques ne disposent pas de moyens financiers pour leur fonctionnement.
- Le fait que les «règles légales du jeu» par rapport à la taxation légale et illégale sont peu connues par les agents et par les citoyens impliqués.

- Le fait que dans les services étatiques, il n'existe ni de mécanismes de contrôle adéquats ni un régime disciplinaire pour détecter ou sanctionner des pratiques non-désirées.
- Le fait que la lutte contre les tracasseries dépasse souvent les compétences des autorités du secteur agricole

Par contre, certaines initiatives positives sont à noter dans le Bandundu :

- Le projet IRM (Innovative Ressources Management) qui en 2005 avec l'aide d'USAID, a mis sur pied les Comités Locaux Anti-tracasseries (CLAT) comme organe de veille citoyenne. Les CARGs ont depuis repris ce thème avec un succès réel, notamment dans le territoire du Bulungu.
- Les autorités provinciales qui se sont investies dans le plan de développement agricole de la province, ont fait un grand effort pour amoindrir le problème des tracasseries, surtout sur les axes routiers. La réhabilitation de la route Kinshasa Kikwit et Kinshasa Bandundu ville a permis aux autorités de lever la pression tracassière dans le transport. Aujourd'hui, comme en fait état l'observatoire de comptage routier de Dumi, il n'y a plus qu'un seul barrage entre Kikwit et Kinshasa.
- La situation des tracasseries sur le réseau fluvial a toutefois connu une amélioration moins spectaculaire. USAID prépare actuellement un projet d'appui, jumelé au FPPM, pour lutter contre ces tracasseries et taxes multiples.

1.2.8 Accès aux marchés ; Infrastructures (terrestres et fluviales) de communication et enclavement

L'accès aux marchés est limité par

- l'insuffisance des routes, pistes et ouvrages et l'état de délabrement avancé de ceux existant rendant ainsi difficile l'accessibilité aux zones de production et de consommation.
- la faible capacité managériale des paysans qui ne connaissent pas leur prix de revient, les pratiques commerciales qui entretiennent le troc peu favorable aux paysans
- l'inaccessibilité au marché due à une sous exploitation des opportunités qu'offrent les voies d'eau navigables secondaires, suite au manque de balisage et dragage, à l'inexistence des quais et débarcadères et à l'insuffisance d'engins de transport.
- le mauvais état du réseau d'interconnexion entre différentes voies d'intérêt local, provincial et national.
- le déficit chronique et croissant en énergie électrique sur la quasi-totalité des principales agglomérations de la Province, conduisant à un très faible taux de desserte en électricité, une déforestation accélérée à des fins énergétiques des hinterlands desdites agglomérations, ce en dépit de la présence dans la Province de sites à potentiel hydroélectrique important (Kakobola est néanmoins en cours d'investissement)
- l'accès limité des populations urbaines et rurales en eau potable
- la vétusté et l'obsolescence des unités de transformation
- l'absence d'unités de traitement des produits animaux (abattoirs, charcuteries, tanneries....).
- l'insuffisance des moyens de transport et des infrastructures de conservation (chambres froides, séchoirs), de collecte et de stockage.

La commercialisation connaît une certaine évolution avec la FOPABAND, qui combat le système du troc inéquitable qui appauvrit le paysan et facilite le regroupement, le stockage, et la négociation à la

vente pour maximiser le prix au producteur, et pour une meilleure appréciation du travail du paysan. Ce métier (et celui de la transformation) est pris très au sérieux par la FOPABAND qui tente de concilier approche filière, facilitation et conseil, en reconnaissant la place des autres acteurs, et une approche plus « inclusive » où l'OP organise elle-même la transformation et la commercialisation et le système de crédit auquel le producteur peut faire appel en cas de besoin de sorte qu'il ne vende pas sa récolte à vil prix.

Le réseau routier actuel est long de 30.341 km, contre 58.000 km à l'époque coloniale.

- routes nationales (2.134 km) dont 457 km de route bitumée (N1 Kikwit Kinshasa) ;
- routes d'intérêt provincial (5.070 km, dont 2.371 km de routes provinciales prioritaires et 2.707 km de routes provinciales secondaires);
- routes de desserte agricole (23.129 km); et pourvu dans l'ensemble de 314 ponts et 34 bacs.

Reconstruit et régulièrement entretenu, le réseau de la province, actuellement en mauvais état, permettrait une bonne fluidité à travers la province, l'accroissement de la production agricole et son évacuation vers les centres de consommation, ainsi que diverses transactions commerciales avec les autres provinces de la RDC et l'Angola voisin. Long de 6.630 km, le réseau fluvial constitue pour le Bandundu une voie naturelle de communication et représente un important potentiel de développement pour les régions riveraines et bassins de production attenants.

Ce réseau est doté de 29 ports gérés en grande partie par l'ONATRA, dont les plus importants sont ceux de Kikwit (terminal sur le Kwilu), de Bandundu (jadis port d'éclatement), de Dibaya - Lubwe, Katenga et Gungu Katuta, Bulungu ; l'état de ces différents ports mérite d'importants travaux de réhabilitation, de reconstruction et de modernisation.

La Coopération Technique Belge a anticipé cette démarche et entretient à ce jour un réseau de plus de 1700 km au Kwilu Kwango, l'essentiel dans le territoire le plus productif, Bulungu, qui est ciblé par le nouveau projet USAID mis en œuvre par DAI : « Food production processing and management ». La BAD et l'Union Européenne ont également réhabilité des routes, sur les axes Mongata Bandundu ville, et Bukanga Lonzo-Popokabaka.

L'ensemble des contraintes recensées en matière d'infrastructures, est un des facteurs qui explique les retards pris en matière de production agricole, de commercialisation et de transformation. **Il en ressort que des efforts importants en matière d'infrastructures sont un préalable à la relance du secteur agricole.**

1.3 ANALYSE DES INTERVENTIONS DES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

1.3.1 Les projets développés dans les districts du Kwilu et du Kwango

Depuis 2004, de nombreux projets se sont développés dans les districts du Kwilu et du Kwango; le tableau ci-après mentionne les plus importants.

En dehors de PARSAR (2006-2011) et de PREPICO (2006-2012), largement orientés vers la réhabilitation d'infrastructures rurales, les autres projets ont tous le même objectif, améliorer durablement la sécurité alimentaire. Les principales activités mises en œuvre sont toujours l'intensification des cultures vivrières, l'organisation des producteurs et l'appui à la commercialisation. Tous les territoires sont concernés à des degrés divers, mais pas tous les secteurs.

Tableau 3: Projets dans les districts du Kwilu et du Kwango

Projet Territoire	PAP A KIN FIDA	FPPM (DAI) USAID	PADIR BAD	Pôles de crois- sance BM	PSA (ISCO) UE	PAB (ISCO) UE	PSA (ISCO) UE	PSA (HSS) UE	PSA (CDI) UE	PSA CARIT AS Coop belge/ UE
Massi Manimba										
Bagata										
Bulungu										
Idiofa										
Gungu										
Kenge										
Popokabaka										
Feshi										
Kahemba										
Kasongo Lunda										

Un bon nombre de ces projets seront achevés en 2012. L'exécution de ces projets conduit aux observations suivantes :

- Peu de projets n'ont bénéficié d'une véritable étude de la situation de départ (étude de base), ce qui rend difficile toute évaluation d'impact ; on peut espérer que l'enquête ménage réalisée par ISCO en 2011 va apporter un éclairage nouveau.
- la plupart des projets ont été planifiés pour des durées de 3 à 4 ans, ce qui est trop court pour obtenir des impacts durables; les partenaires techniques et financiers tentent de trouver une solution de continuité avec les appels à propositions de sécurité alimentaire par l'UE (2011)
- les deux territoires les plus peuplés du Kwilu : Bulungu et Idiofa (nord) à tradition agricole et qui approvisionnent la capitale Kinshasa, sont les mieux soutenus par les partenaires techniques et financiers; c'est en effet la zone d'intervention ciblée par USAID (FPPM DAI) et aussi le FIDA ; c'est aussi dans ces 2 territoires que la CTB a réhabilité le plus de routes. En comparaison, certains secteurs ne reçoivent aucune aide, et les effets d'entraînement à partir d'activités menées dans d'autres secteurs restent faibles là où il n'y a que peu d'échanges; c'est le cas notamment à Kahemba, Kasongo Lunda, Gungu, Feshi et Bagata.
- la principale composante de relance de la production agricole repose sur la multiplication et la diffusion de boutures de manioc résistant à la mosaïque. Toutefois, la phase de diffusion, destinée à atteindre le plus grand nombre de paysans avec du matériel végétal de qualité, n'est pas achevée et beaucoup reste à faire dans la gestion des parcs à bois et dans la distribution contrôlée au plus grand nombre.

- Le problème de la gestion de fertilité des sols est une transversalité omniprésente. Les solutions expérimentées par les projets visent à l'amélioration de la jachère par l'intégration de légumineuses ou par des cultures arbustives en lieu et place de la jachère (Mampu, Gungu), l'introduction des légumineuses amélioratrices (mucuna, tephrosia, tironia, caliantra ...) soit dans la rotation, soit en association à la culture elle-même ;
- Les pratiques traditionnelles notamment à Gungu et Idiofa intègrent également les légumineuses dans les associations. L'expérience la plus ancienne a été conduite à Mampu (sédentarisation de 350 exploitants sur 6500 ha), avec un système agroforestier qui cultive l'acacia en sol de huit années, suivies de deux à trois années de culture. A Gungu le développement de blocs d'agroforesterie (manioc+acacia) avec mécanisation et un encadrement très dense, semble contribuer favorablement au problème de dégradation des sols.
- la structuration des producteurs connaît des fortunes diverses; elle était un but affiché mais imposé pour certains projets (ISCO), elle était un moyen pour atteindre les objectifs pour d'autres (HSS, CDI Bwamanda). L'organisation des producteurs n'a de bonnes chances de se pérenniser que si elle se fonde sur des activités « structurantes ». Les organisations systématiques (ISCO) engendreront probablement un « taux de pérennisation » très faible
- l'appui à la commercialisation répond à un besoin, des progrès sensibles sont enregistrés là où le réseau de routes est suffisamment dense et entretenu, et notamment dans les territoires traversés par la RN1 (Idiofa, Bulungu, Masi-Manimba, Kenge); Ailleurs c'est beaucoup plus problématique et les résultats de la mise en œuvre d'une centrale commerciale (ISCO) au niveau de la province restent très mitigés car il s'agit d'une structure artificielle imposée et gérée par le projet avec le pari audacieux que ce système sera un jour autogéré par les unions de CVD.
- Le cas d'Idiofa est intéressant (CDI Bwamanda) : l'impact a été très net sur les quantités commercialisées, le rôle des routes et ponts est évident de même que la construction d'entrepôts gérés par les OP.
- De nouveaux projets démarrent actuellement ou vont être mis en œuvre à partir de 2012/2013; il s'agit principalement du projet FPPM financé par l'USAID (Bulungu et Idiofa), du PADIR financé par la BAD (infrastructures dans le Kwilu), des nouveaux projets issus de l'appel à propositions de l'UE (Kwango et Kwilu, sauf Idiofa et Gungu) et du programme 'Pôles de Croissance' de la Banque Mondiale. Le FIDA enfin a prévu de développer un projet important dans les territoires d'Idiofa, Bulungu et Gungu. Avec PRODEKK et PRODAKK, l'ensemble des interventions des partenaires techniques et financiers au Kwilu et au Kwango représente en effet des flux financiers très importants, Il est essentiel de rechercher l'impact maximum en termes de sécurité alimentaire et de développement.
- La Coopération belge finance aussi le « Projet d'appui au plaidoyer agricole et à la structuration paysanne provinciale et nationale » sous l'allocation budgétaire 'synergies et complémentarités, un projet de 9 ONG belges, dont 6 du réseau AGRICONGO.
- La VVOB financé par la coopération belge intervient également dans le secteur de l'enseignement professionnel agricole dans le Kwilu et le Kwango.

1.3.2 Les leçons apprises

Les analyses reprises dans l'étude sur la gouvernance dans le secteur agricole en combinaison avec les constats faits pendant les missions de terrain montrent que les leçons suivantes peuvent être tirées des interventions des PTF dans le Bandundu:

- Sur le terrain, on constate un **manque important de coordination entre les différents acteurs** dans une même zone et domaine d'intervention. En plus les différentes catégories d'acteurs n'interagissent que peu. Cependant, les PTF sont de plus en plus conscients de ce manque et sont de plus en plus prêts à travailler sur l'harmonisation des approches au niveau provincial. Une **répartition du travail entre les partenaires techniques et financiers** mérite d'être réalisée pour réduire le manque de concertation, de complémentarité et de recherche de synergies entre les projets, au niveau de la conception comme celui de l'exécution¹⁵. L'efficacité des investissements consentis par l'aide extérieure serait sans aucun doute plus grande, et les impacts en termes de développement plus nets, s'il y avait concertation et harmonisation dans les options techniques et les démarches auprès des populations. Le plan provincial de développement agricole du Bandundu et les plans territoriaux offrent d'excellentes occasions de relever ce défi.
- Le concept des **Conseils Consultatifs** (ex CARG) est adéquat et suscite beaucoup d'enthousiasme et d'adhésion tant au niveau des membres des CC qu'au niveau d'autres bailleurs de fonds et/ou ONG internationales. Très vite, quelques-uns des CC ont réussi à avoir un premier effet positif pour le développement agricole et rural local. Alors, ces organes de concertation méritent d'être appuyés par le PRODAKK.
- La mise en place de **l'agro-foresterie** selon l'approche Mampu-Gungu, est onéreuse, nécessite une très forte densité d'encadrement, est dépendante d'expertise extérieure au MINADER, recourt à de la mécanisation, et comporte de nombreux risques (introduction d'un système agraire inconnu, risques financiers), même si les résultats atteints semblent être intéressants. CDI à Mateco (nord Idiofa) pilote des reboisements associatifs avec *Acacia auriculiformis* dans le cadre de la gestion intégrée de fertilité des sols, mais ne diffuse pas de boutures de manioc ni ne mène d'actions visant à l'intensification agricole. Toutes ces techniques ont des contraintes en matière de temps de travail notamment si bien que jusqu'à présent les expérimentations n'ont pas essaimé suffisamment chez les paysans. Sans doute, les expérimentations effectuées et la vulgarisation associée n'ont pas été conduites avec suffisamment de rigueur et dans la durée.

1.3.3 Les projets en préparation ou phase de démarrage dans les districts du Kwilu et du Kwango

Le FIDA finance un « Programme d'Appui aux Pôles d'Approvisionnement de Kinshasa en Produits Vivriers et Maraichers » PAPAKIN dont une des composantes interviendra dans trois territoires du district du Kwilu (Bulungu, Idiofa, et Gungu). Les principales composantes portent sur i) l'appui à la production vivrière, y compris le maraîchage ; ii) le désenclavement des zones de production ; iii) le renforcement et la professionnalisation des OP ; et iv) le développement de la commercialisation des produits agricoles. Le FIDA n'intervient pas dans les territoires ciblés par le PRODAKK. Ce programme devrait démarrer avant la fin de l'année 2012.

En mars 2012 la Banque Mondiale réalisait une mission de pré-évaluation du Projet de pôles de croissance (PPC). Ce projet IDA de \$230 millions sur six ans a pour objectif de contribuer au développement d'un corridor de croissance le long de l'axe Boma-Kinshasa-Kikwit basé principalement sur l'agriculture à travers l'accroissement d'investissements privés dans l'agriculture commerciale, la transformation de produits agricoles et la promotion de filières ciblées. L'approbation de ce projet par le conseil d'administration de la banque est prévue pour décembre 2012. Concernant le pôle de Kikwit un budget de \$45 million est prévu notamment pour des infrastructures de marché

¹⁵ Des responsables de projet ne savent pas toujours ce que fait un autre projet dans un territoire voisin.

dans la ville de Kikwit (pavage de route pour gros tonnages, entrepôt, aire de stationnement pour camions, ilot de vente, assainissement) ; réhabilitation de pistes rurales prioritaires ; la mise en place de mini barrages hydro-électriques (\$4 millions) ; l'appui à l'INERA, SENASEM et SENAQUA et la facilitation de partenariat avec les grandes entreprises.

1.4 SYNTHÈSE DES FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET MENACES

SWOT : Cadre institutionnel du secteur agricole au niveau du Bandundu

	Forces	Faiblesses
Coordination	<ul style="list-style-type: none"> • Existence et installation des organes de concertation (reconnus par la Loi Fondamentale Agricole) entre les acteurs du secteur à différents niveaux de performance (CCT, CCS) • CC favorise une participation des femmes tant au niveau des membres qu'au niveau de leur direction • Prise de conscience chez les PTF qu'une meilleure coordination est nécessaire 	<p>Faible coordination du secteur : les acteurs travaillent de façon isolée avec actions disparates</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faible coordination entre l'état et les PTFs au niveau provincial, et entre l'état et les acteurs non-étatiques à différents niveaux • Faible harmonisation des approches entre PTFs Chevauchement des attributions (entre ministères et entre les différents niveaux du MINADER) • Faible flux d'information entre les différents niveaux
Planification, S&E	<p>Existence de plans de développement agricole</p> <ul style="list-style-type: none"> • provincial • territoriaux (pour 8 sur 10 territoires) 	<ul style="list-style-type: none"> • Plans de développement ne sont pas chiffrés et sans indicateurs ; • Absence d'une planification systématique et budgétisée • Faible pilotage par les autorités provinciales • Peu de communication entre le niveau provincial et national sur les interventions et leur S&E • Statistiques peu fiables ; système de collecte structurelle de données et de statistiques quasi inexistant

Stratégies et politiques	<ul style="list-style-type: none"> • La promulgation de la Loi fondamentale agricole qui fixe les principes fondamentaux relatifs au secteur agricole • Existence d'une politique nationale genre et son plan d'action, qui inclut des points focaux genre dans les ministères sectoriels • Processus du PDDAA avec son plan d'investissement en cours 	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre légal incomplet (foncier, CCP)+ faible application des lois qui ont été votées • Existence de différents documents de politiques et stratégies qui se chevauchent, avec un portage politique partiel • Faible implication des acteurs provinciaux et locaux dans l'élaboration des politiques et stratégies • Faible ancrage du MGEFAE au niveau provincial pour la mise en œuvre des stratégies
RH de l'Etat	<ul style="list-style-type: none"> • Recrutement récent des jeunes cadres mécanisés par le MINADER 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre insuffisant de cadres qualitatifs aux différents niveaux de l'administration dans la province • Absence quasi-totale de moyens de fonctionnement • Administration vieillissante ; la grande majorité des cadres est à l'âge de retraite, et à 95% masculin • Culture de performance faiblement développé
OP	<ul style="list-style-type: none"> • Une certaine dynamique de structuration du monde paysan (Union locale d'OPA, FOPABAND, ..) • Recensement de tous les OP de la province en cours, sous supervision CONAPAC et AGRICONGO • Forte présence des femmes (plus de 50%) dans les OPA, mais sous-représentation dans les comités de gestion 	<p>Faibles capacités des OPs ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • nombre important d'OPs opportunistes (créés en fonction de projets) • Peu d'accompagnement des OPs

	Opportunités	Menaces
	<ul style="list-style-type: none"> • Présence de plusieurs PTFs dans le secteur agricole à Bandundu • Une volonté d'harmonisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Processus de décentralisation inachevé ; • Le manque de moyens financiers au niveau des provinces et des ETD complique considérablement le pilotage du secteur agricole à partir de ces niveaux
	<ul style="list-style-type: none"> • AgriCongo- synergie pour renforcement des OPs 	<ul style="list-style-type: none"> • Réforme du MINADER inachevé
	<ul style="list-style-type: none"> • Institutions de formation agricole au niveau secondaire, supérieur et universitaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible financement du secteur agricole par l'Etat ; aucune dotation du niveau central pour l'IPAPPEL (hors salaires)
	<ul style="list-style-type: none"> • Existence du G15 au niveau national, et de groupe thématique genre 	<ul style="list-style-type: none"> • Laxisme et corruption
		<ul style="list-style-type: none"> • Les grandes interventions des PTFs ne prennent pas en considération la structuration et initiatives de base des OPs.

1.4.1 SWOT : Situation socio-économique et agronomique dans la zone d'intervention

	Forces	Faiblesses
Productivité	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité de terres cultivables 	<p>Appauvrissement du sol dû à</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un raccourcissement de la jachère • L'absence de restitution et d'introduction de pratiques durables • Une agression envers les zones forestières
	<ul style="list-style-type: none"> • Conditions agro-écologiques favorables dans certaines zones du Kwilu. 	<p>Très faible productivité ; systèmes agraires souvent orientés vers l'autosubsistance:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faible utilisation de semences et matériel végétal de qualité • Des techniques et outils rudimentaires • Inégalité (H/F) d'accès aux facteurs de production et le contrôle de ressources
	<ul style="list-style-type: none"> • Existence des organisations paysannes qui se structurent et commencent à offrir des services aux paysans permettant de majorer leur revenus 	<ul style="list-style-type: none"> • Services de vulgarisation très dégradés ou quasi inexistant ; • Aspects genre très peu pris en compte

		<ul style="list-style-type: none"> • Faible organisation des services en amont et en aval de la production agricole
	<ul style="list-style-type: none"> • Présence d'une station de recherche agronomique (Kyiaka) 	<ul style="list-style-type: none"> • Peu de lien entre la recherche et le développement, la vulgarisation
	<ul style="list-style-type: none"> • processus de structuration du secteur semencier entamé, avec des agromultiplicateurs, et un SENASEM et COPROSEM fonctionnel • La production et diffusion de matériel végétal performant dans la province montre des exemples à poursuivre et à intensifier ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de dispositif de distribution de semences auprès des paysans en place • Production de semences de qualité subsidiée par les projets (durabilité ?) • Besoins spécifiques des femmes pas pris en compte
	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de nombre de personnes sensibilisées à travers les CARGs/cc • Le LFA donne aux Comité de Concertation le rôle d'instance de conciliation des conflits de terres agricoles • Les travaux actuels de la commission foncière et le projet de décret pour la sécurisation foncière des communautés locales sur le droit coutumier foncier • 	<p>L'accès à un foncier sécurisé reste problématique,</p> <ul style="list-style-type: none"> • cadre légal mal adapté à la réalité du terrain et pas d'application des règles existants. • ignorance du paysan par rapport à la législation en vigueur • instances étatiques de contrôle sur l'utilisation des terres très faibles • surtout problématique pour les femmes • inexistence de cadastre agricole provinciale
		<p>Faible implication des hommes et des jeunes dans l'agriculture ; charge de travail important pour les femmes et enfants</p>
<i>Valeur ajoutée des productions</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Initiatives locales de stockage 	<p>Faible valeur ajoutée des produits ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Peu d'usage d'équipements de transformation, surtout pour les femmes • Peu de stockage, et pas adapté aux besoins des femmes • Déficit chronique en énergie électrique
	<ul style="list-style-type: none"> • Chambre de commerce et FEC représenté à Bandundu et impliqué dans les plans de développement • Travail de FOPABAND pour organiser la commercialisation 	<p>Faible prix de vente des productions:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Technique de troc et achat au rabais • Pas de crédit de campagne • Faible accès à l'information des prix
		<p>Indisponibilité de financements, de crédit et de services financiers pour l'agriculture, autant pour les</p>

		H que pour les F
		Faible accès au marché (réseau routier très dégradé)
	Certains exemples de CARGs qui ont joué un rôle dans la lutte contre les tracasseries ;	<p>Multitudes de services de taxation sans transparence /Tracasseries (et donc coûts élevés de production et de transportation)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Problèmes structurels dans le fonctionnement de l'administration qui poussent vers des pratiques non-désirées • Absence de mécanismes de détection et de sanction au sein des services étatiques • Cadre fiscal peu connu par les citoyens, et surtout pour les analphabètes
	Opportunités	Menaces
	Expériences au niveau de différentes interventions dans le Bandundu (manioc, ..)	Zone d'intervention immense, avec peu de personnel d'Etat et des prestataires de services présents
	Présence de différentes interventions de PTFs pour le développement du secteur agricole et routier (PRODEKK, FIDA/PAPAKIN, USAID/FPPM, BAD/PADIR, ..)	Croissance démographique et pression croissante sur les terres
	Autres interventions, comme USAID, travaillent sur le thème de lutte contre les tracasseries	Complexité du problème de tracasseries et corruption, qui dépasse les compétences du ministère de l'agriculture
	Amélioration du réseau routier (ouverture RN1)	Taux de malnutrition élevé chez les femmes et les enfants
	Enquête ménage à grande échelle réalisée sous financement EU (ISCO)	Exode rural
	Forte présence de jeunes filles dans la province, potentiel pour l'entrepreneuriat féminin	
	Proximité de grands centres de consommation (Kinshasa, Kikwit)	

2 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU PRODAKK

2.1 LES PRINCIPES D'INTERVENTION GÉNÉRAUX

Les principes d'interventions généraux du programme sont les suivants :

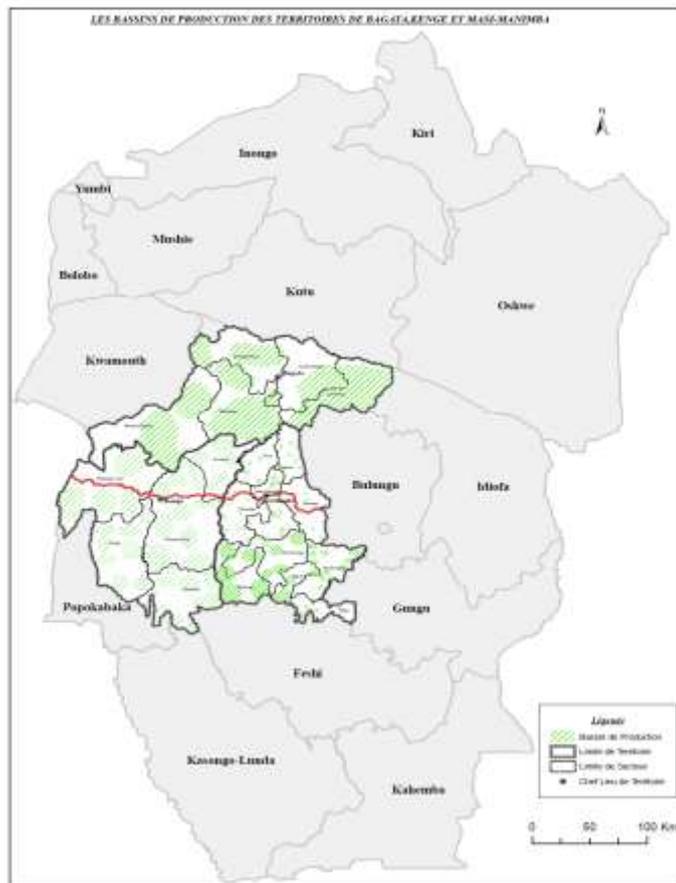
- L'alignement sur les politiques et stratégies nationales et provinciales décrites dans le chapitre précédent ainsi que sur les recommandations du PIC 2010-2013.
- Une inscription pragmatique dans le processus de décentralisation et l'amélioration de la gouvernance avec un ancrage au niveau provincial et territorial en tenant compte des Plans de développement agricole provincial et territoriaux avec le renforcement du lien entre les différents niveaux
- Le ciblage des exploitations familiales exploitant généralement moins de 1,7 Ha en deux saisons culturales et une forte attention pour un développement durable de l'agriculture
- Le choix délibéré d'éviter tout saupoudrage et dispersion dans le choix des spéculations (cultures vivrières essentiellement), les fonctions de l'Etat à renforcer et la concentration géographique (3 territoires)
- Des complémentarités concertées avec les principaux intervenants (FIDA, USAID, UE, BAD, BM, IITA, ONG) et la recherche d'une harmonisation des approches
- Une attention systématique envers trois thèmes transversaux majeurs, la bonne gouvernance, la préservation de l'environnement et la promotion de l'égalité hommes/femmes
- Une durée d'exécution de six années tout en préparant l'avenir du développement du secteur agricole dans la province.
- Une complémentarité et coopération avec le PRODEKK
- Une valorisation des acquis des interventions belges précédentes (APV, ASS, AI MINADER), et les études préalable financée par la coopération belge sur la gouvernance du secteur agricole et le financement de la filière semencière, ainsi des acquis et des expériences probantes d'autres interventions, appréciées par les bénéficiaires et les entités décentralisées

2.2 UNE CONCENTRATION GÉOGRAPHIQUE DANS TROIS TERRITOIRES

Le choix des zones de concentration répond d'abord à un souci d'efficacité en vue d'aboutir à une dynamique de changement significatif.

Compte tenu de l'étendue géographique des deux districts du Kwilu et du Kwango, composés de 10 territoires sur 168.000 Km² avec 6 millions d'habitants et d'un budget limité, la zone d'intervention du PRODAKK devra se concentrer en priorité sur un nombre limité de territoires. Cependant des interventions en matière de gouvernance pourront couvrir l'ensemble des dix territoires.

Trois territoires, ceux de **BAGATA, KENGE** et **MASSI MANIMBA** sont retenus dans cette phase d'intervention en fonction de critères portant sur l'intervention d'autres PTF, de l'accessibilité, de la densité de population et l'aptitude des sols.



2.3 LES PRINCIPAUX AXES STRATÉGIQUES

2.3.1 L'amélioration de la gouvernance

La productivité agricole et l'accroissement des revenus des ménages ne peuvent évoluer sans l'amélioration de la gouvernance à travers le renforcement des capacités des acteurs de développement.

1°) Le PRODAKK s'inscrira de façon pragmatique dans le processus de la décentralisation

Avec la promulgation de la nouvelle constitution en 2006, les autorités décentralisées du niveau provincial et des secteurs et des chefferies ont officiellement reçu des nouvelles compétences. Le Gouvernement Provincial a reçu la responsabilité d'orienter, de coordonner et de gérer le secteur agricole sur son territoire et les secteurs et les chefferies ont reçu une certaine autonomie de gestion des actions de terrain.

Cependant, l'analyse de la situation a montré que la mise en œuvre des dispositions de la constitution est encore inachevée :

- Les défis sur le plan des finances et de ressources humaines, aussi bien au niveau provincial qu'au niveau des ETD, sont encore énormes.
- Le processus de création des nouvelles provinces a été reporté « sine die ».

Dans ces activités, le PRODAKK tiendra compte des réalités institutionnelles rencontrées, ce qui implique : i) l'ancrage au niveau provincial et donc l'appui aux autorités provinciales existantes sans tenir compte de la création des nouvelles provinces, prévues dans la constitution ii) que le PRODAKK veillera à ce que les liens entre le niveau provincial et le niveau central soient renforcés iii) impliquera les autorités des ETD dans le cadre de la coordination sectorielle.

Sur le plan institutionnel, les provinces ont des organes politiques élus et, en pratique, la relation avec l'administration déconcentrée (IPAPPEL) est plus au moins définie. Les ETD n'ont pas encore d'organes politiques élus et le pilotage politique à ce niveau reste très faible. Le PRODAKK participera à l'évolution vers plus d'autonomie pour les secteurs à travers l'implication des autorités des secteurs dans les Conseils Consultatifs des secteurs.

2°) Les domaines sur lesquels le PRODAKK interviendra pour le renforcement de la gouvernance.

Pour avoir un impact réel, le PRODAKK limitera le nombre de domaines à appuyer sous le résultat 3. Le choix de ces domaines et l'intensité de l'appui, sont basés sur deux critères:

- L'effet levier que cette fonction pourrait avoir pour le développement du secteur agricole
- La faisabilité de l'appui en ce qui concerne la mise en œuvre. Pour ce critère, une appréciation des défis retenus pour les domaines qui suivent a été faite et se trouve en annexe 7.
 - La coordination sectorielle
 - La planification et le suivi évaluation
 - La question foncière
 - La lutte contre les tracasseries
 - La collecte et analyse statistiques

3°) Utilisation d'une approche en « Renforcement des Capacités » par le PRODAKK permettant d'avoir un impact plus durable.

Le PRODAKK utilisera une approche en renforcement des capacités qui augmente l'impact possible de l'intervention. Cette approche consiste à :

- Travailler de façon complémentaire sur trois niveaux de capacité:
- **Le niveau institutionnel:** Révision/adaptation/vulgarisation du cadre légal, définitions des rôles et responsabilités des acteurs impliqués et les rapports entre eux
- **Le niveau organisationnel :** Clarification/amélioration/documentation des processus organisationnels
- **Le niveau individuel :** Développement des compétences individuelles
- Combiner des mesures temporaires et une approche durable. A court terme, le PRODAKK contribuera au bon fonctionnement de l'administration provinciale agricole. Les activités structurantes auront un impact à long terme

2.3.2 Le développement des systèmes de production

Le programme ciblera l'exploitation familiale dans sa globalité mais agira de façon différenciée sur ses différentes composantes. Le développement des cultures vivrières sera privilégié avec une attention sur la gestion intégrée de la fertilité des sols.

Les sept axes stratégiques sont les suivants :

1°) La relance de l'appui-conseil agricole

Les propositions de restructuration formulées pour le MAPE en 2005, mais toujours en chantier, ont mis en relief la nécessité à la fois de repenser les approches d'appui technique et de conseil aux producteurs, de redéfinir les rôles et les responsabilités des acteurs concernés et leurs relations, ainsi que le cadre institutionnel et les mécanismes financiers devant le régir. Partant du fait qu'en RDC différents types d'acteurs interviennent dans le conseil agricole et de gestion à savoir les structures publiques, les prestataires privés, les organisations non gouvernementales de développement (ONGD) et les organisations de producteurs, il est admis que les activités d'appui technique et de conseil aux producteurs jusqu'ici exécutées en majeure partie par les services du MAPE, relèveront désormais d'activités à partager dans un cadre institutionnel nouveau de collaboration entre les opérateurs publics, la profession agricole et les acteurs privés.

Le système de l'appui conseil aux exploitants agricoles, principalement les femmes, devrait donc se reposer sur plusieurs acteurs :

- Les ressources humaines opérationnelles du MINADER dans le cadre de ses fonctions régaliennes et de son processus de restructuration inachevé
- Les organisations paysannes performantes grâce à leur important potentiel de structure relais de communication et de diffusions de thèmes techniques et de gestion des exploitations agricoles
- Le partenariat recherche vulgarisation, pour des essais multi-locaux, l'agroforesterie, la gestion intégrée de la fertilité des sols, etc
- Les structures de concertation décentralisées (CCT, CARG, etc)
- Les ONGD compétentes et performantes

2°) L'approvisionnement en semences de qualité

Suite aux besoins exprimés dans le plan de développement des territoires, le développement de la filière semencière sera consolidé, à travers un appui à ses différents maillons (INERA, SENASEM,

COPROSEM, agri-multiplicateurs, OPA et ménages agricoles) mais ne sera plus isolé comme par le passé avec les projets ASS et APV. Le système de production et de distribution des semences devra atteindre les ménages agricoles. Le programme assurera dans la mesure du possible le suivi de l'utilisation des semences distribuées.

Jusqu'à présent la majorité des semences produites par les agri-multiplicateurs était achetée par des projets ou ONG. Peu de semences étaient achetées directement par des OPA ou des individus. Le PRODAKK développera en coordination avec les autres intervenants (PAPAKIN) dans la province, un système de distribution durable des semences et du matériel végétal atteignant directement les OPA dans les zones de concentration.

La possibilité de faire produire les boutures de manioc directement par les OPA pour satisfaire leur propre besoin sera développée à partir des boutures R1. Le but est d'atteindre plus directement les organisations paysannes.

Les agri-multiplicateurs et leur associations seront renforcés afin qu'ils deviennent de véritables petites entreprises, voir des « *agrodealer* » capables de fournir des conseils techniques aux acheteurs.

Les opportunités de diversification via la recherche participative sont intégrées à cette approche, notamment pour les cultures de bas-fonds et les cultures de case.

La stratégie prendra en compte les constats et recommandations de l'étude préalable sur le financement de la filière semencière mais également sur de l'évaluation finale des projets APV et ASS prévue en septembre 2012..

3°) La promotion d'une agriculture durable, respectueuse à l'environnement

Le PRODAKK appuiera à réduire la pression sur les forêts et la galerie forestière, par le développement de l'introduction de l'arbre dans les exploitations familiales (technique agroforestière), l'amélioration des rendements de l'agriculture de subsistance et des revenus reposant sur l'utilisation moindre de l'espace à travers la sensibilisation, la vulgarisation des thèmes techniques et une meilleure gestion des ressources naturelles. La sédentarisation des pratiques agricoles et l'abandon de l'abatis-brûlis est un objectif ambitieux et difficile à atteindre, cependant l'ensemble des actions entreprises par le PRODAKK devrait contribuer à une meilleure gestion des espaces agraires et à la conservation de la fertilité des sols.

Le programme s'alignera sur le programme REDD+ dans sa composante agricole.

4°) L'appui à la gestion intégrée des sols et des cultures

La gestion de la fertilité des sols est primordiale pour améliorer la production et productivité et sera basée sur des savoir-faire paysans alimentés par les résultats des techniques améliorées probantes dans la région ou la sous-région, notamment par :

- L'amélioration des rotations des cultures et de la gestion des jachères ; Les rotations pertinentes des cultures et gestion des jachères (plante amélioratrice) sont des options qui seront encouragées pour conduire à un enrichissement du sol en préparation.
- L'association des légumineuses avec le maïs et le manioc,
- L'introduction de plantes améliorantes, dans la rotation traditionnelle telles que les plantes de couverture (mucuna) les engrais vert (stylosanthes, pueraria,...),
- L'intégration de l'arbre dans l'exploitation familiale et dans la rotation culturale dans le cadre d'une agriculture conservatrice et respectueuse de l'environnement

- Une meilleure gestion de l'utilisation des résidus de culture (cannes de maïs, pailles/balles de riz,...) apportant une protection et un enrichissement minéral du sol après brûlis par la restitution des cendres aux champs ou par le paillage.
- Le développement de la diversification des cultures qui répond au besoin de la réduction des risques (réduction de la dépendance face à une seule commodité comme le manioc, limitation des risques face aux maladies et ravageurs des plantes), des besoins nutritionnels et des besoins spécifiques aux femmes.

5°) Appui à l'innovation et la diversification du système agricole à travers la recherche participative

Pour améliorer la production et la productivité des systèmes agraires dans le Kwilu Kwango, il est nécessaire de travailler sur des systèmes innovants basés sur la recherche participative dans les trois territoires de concentration. La recherche en milieu paysan doit tenir compte des besoins spécifiques des paysans et paysannes. Les besoins peuvent être discutés et définis à travers les CC aux différents niveaux.

Le PRODAKK travaillera en coopération avec l'INERA et les réseaux de recherches en RDC (IITA, CIALCA, CIAT, ICRAF, IFDC et IFPRI) sur la base d'accord de coopération pluriannuels à établir en concertation avec le Ministère de la Recherche Scientifique.

Le développement d'une culture pérenne dans l'exploitation familiale, comme le palmier à huile (Tenera) sera encouragé, car il est adapté au milieu, représente une source de matière grasse importante, mais également une source de revenu, tout en contribuant à l'agroforesterie.

En dehors des cultures vivrières, le programme travaillera au développement de la pisciculture familiale, qui représente une activité existante mais délaissée par la vulgarisation. A titre pilote, la pisciculture familiale traditionnelle sera appuyée dans quelques secteurs du Territoire de Massi Manimba. Un développement à plus grande échelle pourrait être considéré dans une phase ultérieure.

6°) L'appui aux organisations paysannes agricoles (OPA)

Le programme renforcera et développera les OPA comme acteurs incontournables dans leurs différentes fonctions du développement agricole à travers les prestations de services aux membres.

Une des fonctions réside dans la gestion technique et économique des activités en amont et en aval de la production ainsi que dans les fonctions de sensibilisation et diffusion de thèmes techniques.

Il existe des centaines d'organisations paysannes agricoles, dont une grande partie appartient à des organisations secondaires, unions locales, et tertiaires, comme la Fédération des Organisations Paysannes du Bandundu ou la fédération des CVD mis en place par ISCO.

Ces OPA ont une origine et histoire différentes, souvent initiées par des projets, des ONG ou les diocèses, pour assumer des fonctions précises de production de boutures de manioc, de stockage et diffusion des semences, de gestion des équipements de transformation, de commercialisation, etc.

La stratégie réside dans le renforcement du rôle des OPA et de leurs organisations faïtières dans la structuration du milieu paysan pour assurer des services et des fonctions qui ne sont plus assurés par le Ministère de l'agriculture dans ses fonctions régaliennes. Elle représente également un potentiel pour assurer certaines des fonctions jusqu'ici assurées par les ONG nationales de développement.

Le dynamisme et les capacités de ces OPA sont hétérogènes, un travail d'identification et d'appréciation de leur capacité et viabilité socio-économique sera nécessaire avant d'établir un plan d'action pour leur renforcement et de préciser les modalités d'appui conseil technique et économique et d'appuis matériels nécessaires sous forme de subvention adaptée.

Les femmes représentent la majorité des membres des OPA. Leur participation active sera renforcée

non seulement comme membres, mais surtout comme membres décideurs dans les fonctions de direction des comités de gestion des OPA et de leurs organisations faîtières.

Le PRODAKK travaillera en concertation avec le « Projet d'appui au plaidoyer agricole et à la structuration paysanne provinciale et nationale » financé par la Belgique sous l'AB 'synergies et complémentarités, et mis en œuvre par 9 ONG belges, dont 6 du réseau AGRICONGO.

7°) L'intégration dans les filières agricoles

L'augmentation de la production vise d'abord l'autosuffisance alimentaire locale et le développement et la diversification des marchés locaux en fonction de l'offre et de la demande, avant le développement de filières agricoles visant l'exportation des produits agricoles vers Kinshasa. Le manioc et le maïs représentent, selon les enquêtes la majorité des produits vivriers et les produits les plus demandés dans la capitale.

L'intégration des exploitants familiaux dans les filières de commercialisation est nécessaire pour valoriser la production et améliorer les revenus des exploitants familiaux.

Le programme renforcera l'information sur les marchés, l'analyse de l'offre et de la demande, la mise en relations des différents acteurs des filières, les opportunités de stockage et de transformation des produits agricoles.

La réduction du temps de travail et l'allègement du travail des femmes seront des objectifs également recherchés.

2.3.3 Stratégie d'amélioration en matière du genre

L'intégration du genre est à l'agenda des identifications, formulations et interventions. Bien que lors des interventions précédentes dans le secteur de l'agriculture, le genre n'ait pas toujours été intégré de manière transversale, les formulations actuelles dans les trois secteurs prioritaires sont appelées à l'intégrer de manière structurelle et cohérente. Dans ce cadre une analyse documentaire a été menée pour compléter les missions de terrain pour la formulation de PRODAKK. Cette analyse documentaire constate que : «A ce jour, il n'existe pas encore une stratégie genre développée par les Ministères sectoriels concernés par le secteur agricole ou par le développement rural, ni au niveau national, provincial ou autre (i.e. territoire, district ou ville).»

En ce qui concerne la Note Politique Agricole et du Développement Rural et la Stratégie Sectorielle de l'Agriculture et du Développement Rural (2011-2015) l'étude repère qu'on y «mentionne le besoin général d'une promotion du genre dans le secteur mais n'identifie pas des actions prioritaires sectorielles ou dans les sous-secteurs, alors que le rôle de la femme dans la production agricole est indéniable.» L'étude poursuit en constatant que l'unique mention au niveau des priorités est le besoin de procéder au «renforcement des capacités de production des petits producteurs et des groupes vulnérables, des peuples autochtones, des femmes et de la jeunesse en leur facilitant l'accès à des facteurs de production dans le court terme' ».

Plus précisément il a été noté que «le Plan d'Action pour la mise en application de la PNG définit, dans le cadre des différents axes prioritaires d'action, des résultats liés au secteur de l'agriculture et du développement rural. Pour cette raison, la Charte Nationale du Genre constitue un cadre d'action général à respecter et à intégrer pour tout acteur – autorités congolaises, PTF et acteurs multilatéraux – visant à intégrer le genre dans leurs interventions. En ce qui concerne les interventions visant le secteur de l'agriculture et le désenclavement rural, soulignons que le Plan d'Action de la PNG constitue un cadre de référence.»

Le PRODAKK s'aligne à la Politique Nationale du Genre, dont les Axes stratégiques, objectifs et résultats sont en lien avec le PRODAKK. On y repère en particulier l'Axe I sur la Promotion équitable de la situation et de la position sociale de la femme autant que de l'homme au sein de la famille et

dans la communauté et l'Axe II sur la Promotion équitable du potentiel et de la position de la femme et de l'homme au sein de l'économie du ménage et dans l'économie du marché.

La première approche stratégique prévue pour le PRODAKK en matière du genre, consiste à appliquer une intégration transversale dans les activités courantes, qui seront selon les cas complémentées par des actions spécifiques. Le but c'est de tenir compte systématiquement des besoins propres aux femmes et aux hommes en vue de promouvoir l'égalité de genre. Cette approche se traduit par des activités pour les R1, R2 et R3.

La deuxième approche stratégique en matière du genre est complémentaire. Celle-ci concerne une approche spécifique, visant d'une part l'autonomisation des femmes (empowerment), considérée comme un processus d'acquisition «de pouvoir» dans plusieurs domaines, autant au niveau individuel que collectif et d'autre part une plus grande égalité des femmes et des hommes. Cette approche se traduit dans le R4.

Une implémentation simultanée des deux stratégies tiendra compte des situations spécifiques des agricultrices et agriculteurs et contribue à accroître l'accès aux intrants et moyens de production dans un premier temps et à renforcer le contrôle des femmes sur ces intrants et moyens de production dans un deuxième temps. Ainsi il est escompté qu'une augmentation de l'accès et du contrôle auront des effets positifs sur la production, surtout pour les femmes et les jeunes filles.

Il est néanmoins estimé que ces effets rencontrent des résistances culturelles. C'est ainsi que l'approche adoptée dans ce programme devrait être une approche 'genre' qui associe autant les acteurs et actrices au processus.

Les deux axes stratégiques sont reflétés dans le budget à travers d'un Gender Budget Scan. Ce Gender Budget Scan différencie quatre types de mesures à prendre lors de l'implémentation. On distingue :

- 1) des mesures « genre neutre », qui n'ont pas un impact différencié sur les positions des femmes et des hommes, mais qui risquent parfois de renforcer les situations de pouvoir;
- 2) des actions « genre sensibles » qui tiennent compte des différences entre les femmes et les hommes (éventuellement sur base d'une analyse complémentaire en matière du genre), mais qui ne visent pas un changement de rôles entre les femmes et les hommes,
- 3) des actions positives « activités genre spécifique » en faveur de l'amélioration de la situation des femmes (ou des hommes, de manière séparément), l'éradication des inégalités ou de discriminations positives, pour que les bénéficiaires de ces actions profitent aux plus défavorisés et
- 4) des mesures adressées au cadre institutionnel, couramment appelé 'gender machinery' (le Ministère en matière du genre et les Points focaux genre au niveau national, provincial et local).

2.3. BÉNÉFICIAIRES ET GROUPES CIBLES

- **Les exploitations familiales**

Le PRODAKK ciblera environ 160 000 familles dans les trois territoires et 13 secteurs sélectionnés de Kenge, Bagata et Massi Manimba, principalement à travers les OPA et les CCP.

Les bénéficiaires sont les femmes et les hommes du monde rural. Cependant le PRODAKK portera une attention particulière à l'amélioration de l'accès aux moyens de production des femmes rurales.

On estime à environ 700 000 le nombre de familles agricoles dans les districts du Kwilu et du Kwango (10 territoires et 75 secteurs) qui seront indirectement bénéficiaires de la dynamique provinciale,

- **Le secteur privé** : D'autres groupes cibles seront visés, directement ou indirectement; il s'agit des petits entrepreneurs concernés par la transformation et le transport du manioc et des autres produits alimentaires, des consommateurs des chefs lieu de territoires
- **Les organisations Paysannes Agricoles** : Des centaines d'organisations paysannes de base et leurs unions locales dans les trois territoires
- Les structures de concertation comme le CCP, les CCT et les CARG de territoires d'intervention.
- **Le Ministère provincial de l'Agriculture** et du Développement Rural : Les responsable provinciaux chargé de la coordination et du suivi évaluation du secteur agricole, le SENASEM et les inspecteurs de territoires et des secteurs
- Les chercheurs du centre de recherche de l'INERA à Kyaka sous tutelle du ministère de la recherche scientifique, en charge de la production de semences et de la gestion des sols
- Les **autres ministères** indirectement concernés tel que le ministère de l'environnement, le ministère du genre et de la famille, le ministère du Plan

2.4. SYNERGIES AVEC LE PRODEKK

La synergie avec PRODEKK est essentielle et explicite; les deux programmes sont intimement liés à tous les niveaux

- **géographique** : le PRODEKK réhabilitera en priorité les routes jugées prioritaires pour le désenclavement et le développement des zones où le PRODAKK intervient. En première approximation il s'agit i) de densifier le réseau des territoires de Kenge, Massi Manimba et Bagata de façon à rapprocher les producteurs de la RN1; et ii) de désenclaver partiellement et progressivement les territoires de Gungu, Popokabaka, Kahemba et Feshi.
- **institutionnel** : l'ancrage des deux programmes se situe au niveau provincial. Pour le choix des pistes à réhabiliter, l'implication des deux ministères concernés (agriculture /développement rural et infrastructures) est prévue; les partenaires locaux (OP, CVD, CARG) sont en grande partie les mêmes. Le renforcement institutionnel sera conduit en pleine collaboration et un ATI sera partagé dans ce domaine, en association et synergie avec les Ministères transversaux provinciaux tels que le Ministère provincial de la fonction publique et du Genre et ses divisions et services.
- **organisationnel** : les SMCL des deux programmes seront synchronisées, et la coordination des **programmes agricole et de désenclavement rural** est assurée par un coordinateur provincial qui représente les deux programmes auprès des parties prenantes. Les bureaux et une partie des ressources humaines (gestion) seront partagées.
- **de l'impact** : les deux programmes visent le même objectif général de réduction de la pauvreté et d'amélioration des conditions de la sécurité alimentaire, grâce à une relance durable de la production agricole.
- **l'autonomisation des femmes** et des jeunes filles : le PRODEKK a inscrit dans son programme un lien avec les activités du PRODAKK. Les activités conjointes concernent tout d'abord les sensibilisations, séances d'information, les clubs d'écoutes et l'échange des expériences entre les différents acteurs et actrices concernées.

2.4 PHASAGE

L'action du PRODAKK s'inscrit dans la durée.

L'appui institutionnel, le renforcement des capacités humaines, les actions visant l'amélioration de la

condition des femmes ainsi que de leur *leadership*, en fait les appropriations des principales activités, n'auront un impact véritable que dans la durée au-delà d'une première phase de six années.

3 PLANIFICATION OPÉRATIONNELLE

3.1 OBJECTIF GÉNÉRAL

L'objectif général est le suivant : « Le déficit alimentaire et la pauvreté dans les districts du Kwilu et du Kwango sont réduits grâce à la relance durable du secteur agricole »

3.2 OBJECTIF SPÉCIFIQUE

L'objectif spécifique du PRODAKK suivant est inchangé par rapport à la fiche d'identification du programme :

« Les revenus des exploitations familiales provenant de leurs activités agricoles sont augmentés de façon durable dans les districts du Kwilu et du Kwango dans un processus respectueux de l'environnement, en inscrivant les interventions dans les dynamiques du marché et en tenant compte des contraintes et des besoins différenciés des femmes et des hommes »

3.3 RÉSULTATS ATTENDUS ET ACTIVITÉS

Les quatre résultats escomptés du projet sont :

Résultat N°1 : La production et la productivité dans les exploitations familiales sont améliorées

Résultat N°2 : La conservation, la transformation et la commercialisation des productions des exploitations familiales sont améliorées

Résultat N°3 : La gouvernance du secteur agricole dans la zone du projet est renforcée

Résultat N°4 : L'égalité des genres et l'autonomisation des femmes dans le secteur de l'agriculture sont renforcés

Chaque résultat est divisé en un nombre de sous-résultats.

3.3.1 Résultat N°1 : La production et la productivité dans les exploitations familiales sont améliorées

L'accroissement de la production et de la productivité essentiellement des cultures vivrières sera soutenue par l'amélioration de l'accès à des facteurs de production, la structuration du monde rural, la recherche d'amélioration des systèmes agraires par la recherche participative, la relance d'un système de vulgarisation efficace, l'accumulation du savoir-faire, la gestion de l'environnement et en intégrant les aspects genre à tous les niveaux.

En amont des filières de production, le PRODAKK renforcera les capacités de production et de multiplication de semences de qualité, initiées par les projets APV et ASS. Si la diffusion de matériel végétal sélectionné est en effet considérée comme une activité clé pour augmenter la productivité, il y a lieu de considérer une offre plus globale en termes d'intrants et de paquets techniques nouveaux, y inclus la vulgarisation de techniques culturelles améliorantes.

Pour atteindre ce résultat le PRODAKK s'axe sur 4 volets, à savoir :

- Appui au secteur semencier
- Appui à la vulgarisation
- Développement et introduction de techniques innovantes et durables en termes d'amélioration de la fertilité des sols
- Appui à la diversification de cultures

Sous-Résultat 1.1 : Le secteur semencier est renforcé

L'appui au secteur semencier concernera la production de semences et de boutures ainsi que leur distribution jusqu'au niveau des ménages via les organisations paysannes. Le système à mettre en place est plus vaste que les résultats attendus des projets précédents de la CTB.

L'objectif est la mise à la disposition des producteurs de semences et des boutures de manioc et autres tubercules des catégories 'certifiées' à environ 30% des exploitations familiales dans les territoires de Kenge, Bagata et Masi Manimba, soit environ 55.000 exploitations familiales.

Activité 1.1.1 Appui aux activités de production et de diversification des semences de base au niveau de l'INERA (station de Kyaka)

La production de semences de base incombe à la recherche, soit internationale (au sein des instituts de recherche internationale du CGIAR, tels que l'IITA, CIAT, ICRISAT, ADRAO, CIMMYT) et nationale (INERA, et départements agricoles de certaines universités). L'INERA continuera à introduire et tester des variétés améliorées des instituts de recherche internationaux, et produira des semences de base de variétés améliorées des cultures vivrières (manioc, maïs, riz, arachide, niébé, haricot, soja). Il incombe à l'INERA de faire la déclaration des cultures auprès du SENASEM pour la production de semences des catégories suivantes : sélection conservatrice, semences de pré-base et semences de base.

La production de semences de base dépendra de la demande estimée par le COPROSEM et d'éventuels contrats avec des projets intervenant dans la province ou ailleurs dans le pays. Le PRODAKK co-financera non seulement la production de semences de base, mais également la réhabilitation de la station et le renouvellement des équipements de production.

Les activités prévues sont les suivantes :

- La production de semences estimée sur la base des productions des années antérieures adaptées par l'estimation des demandes fournies par le COPROSEM
- Un dispositif de renforcement du contrôle de qualité
- Introduction et essais de nouvelles variétés, puisque la RDC dispose de trop peu de variétés qui ont été introduites à partir des instituts internationaux de recherche (IITA, CIMMYT, ICRISAT, CIAT, ADRAO) et sélectionnées par l'INERA les dernières années
- Mise en place d'essais variétaux adaptatifs en milieu paysan
- Renforcement et/ou renouvellement des équipements de production de la station de Kyaka: tracteur, charrue, herse, égreneuse, décortiqueuse, groupe électrogène, motopompe, adduction d'eau, groupe électrogène matériel de bureautique
- Réhabilitation de la station de Kyaka en ce qui concerne le magasin de stockage des semences, l'aire de séchage couverte, les cribs, le bâtiment administratif, le local phytosanitaire et le centre de santé
- Mise en place d'une comptabilité analytique à Kyaka afin de consolider l'autonomie financière de la station et d'en faire un « centre de coût » viable financièrement.
- Appui au département central (direction de la production) de l'INERA (Kinshasa) dans la coordination et planification et suivi de la production de semences de base dans la station de Kyaka.

Activité 1.1.2 : Appui au Conseil Provincial Semencier (COPROSEM).

Le Conseil Provincial Semencier (COPROSEM) est une plateforme des différents acteurs du secteur semencier : les associations d'agri-multiplicateurs (et les commerçants grainiers), qui constituent 60% des membres, et les structures étatiques impliquées dans le secteur semencier (Inspection Agricole provinciale et de la ville de Kikwit, le SENASEM, l'INERA, le SNV, ..) et les autres projets de développement impliqués dans le secteur semencier (FAO, PARSAR/BAD, FFPM/USAID, ISCO/UE). Lors des réunions du COPROSEM les membres discutent des besoins de la production des différentes catégories de semences et de boutures de manioc et des contrats et des systèmes de métayage. Un thème important à discuter sera le dispositif de la diffusion de semences en milieu paysan. Une approche conjointe sera recherchée entre les différents projets de développement actifs dans le secteur semencier, notamment le PPAKIN (FIDA). Le COPROSEM se réunit tous les 2 à 3 mois dans la salle de réunion du bâtiment du SENASEM à Kikwit.

Vu l'étendu des 3 territoires (Bagata, Masi Manimba et Kenge) le PRODAKK aura comme tâche d'appuyer l'installation de sous-antennes du COPROSEM à Kenge (dans le bâtiment du SENASEM) et de préférence également à Bagata et à Masi Manimba, et d'appuyer la mise en place « d'une banque de semences ». Le PRODAKK financera les frais de fonctionnement du COPROSEM et de la bureautique, appuyé antérieurement par le projet ASS.

La prise en compte des besoins spécifiques des femmes et des organisations paysannes de femmes sera pris en compte en donnant les moyens aux femmes de pouvoir activement participer aux COPROSEM, tout en veillant d'assurer une distribution équitable auprès des différents groupes cibles.

Activité 1.1.3. Appui au SENASEM :

Suivant le 'Règlement Technique de la Production, du Contrôle et de la Certification des Semences des Principales Cultures Vivrières et Maraîchères', SENASEM a été donné la prérogative de suivre et certifier les semences de base, produites par l'INERA. Il incombe donc au SENASEM de certifier la qualité des semences de base (pureté spécifique, pureté variétale, faculté germinative, humidité,). De même que pour les semences de base, c'est la prérogative du SENASEM de certifier la qualité des

semences de la catégorie 'certifiées' en matière de pureté spécifique, pureté variétale, faculté germinative, humidité, et autres caractéristiques.

- Le PRODAKK aidera le SENASEM à remplir ses fonctions de contrôle de la qualité des semences et de tubercules et de leur certification. Ce rôle du SENASEM est fondamental pour la pérennité de la diffusion de semences de qualité en milieu paysan.
- Le PRODAKK poursuivra l'appui au SENASEM par le projet ASS, qui a construit et équipé des laboratoires à Kikwit et à Kenge, financé des inspections semencières et des ateliers de formation pour les inspecteurs semenciers et des analystes de semences, fourni des véhicules (2 camionnettes, et 6 motos, achetés en 2007-2008), des publications et fiches techniques, et financé des coûts de fonctionnement, principalement consommables et primes.
- Le PRODAKK rendra le SENASEM plus efficace en finançant des constructions et des équipements de petits laboratoires dans les territoires de Bagata et de Massi Manimba.
- En outre, comme pour l'INERA, le PRODAKK donnera un appui au SENASEM au niveau central, à Kinshasa pour assurer la formation, le suivi et le contrôle à Bandundu

Activité 1.1.4: Appui aux agri-multiplicateurs et à la diffusion des semences aux ménages agricoles

En ce qui concerne la production de semences certifiées de 1^{ère} et de 2^{ème} génération, cette activité s'inscrit, dans la poursuite des activités du projet ASS. Les semences certifiées de 1^{ère} génération (R1) sont produites à partir des semences de base, et les semences de 2^{ème} génération (R2) à partir des semences certifiées de 1^{ère} génération. Les semences commerciales (R3) sont produites à partir des semences certifiées de 2^{ème} catégorie.

Pour que l'organisation de la filière semencière des cultures vivrières, en particulier le processus du suivi et du contrôle des différentes catégories de semences (base, certifiées) fonctionne correctement il faudrait éviter à tout prix de distribuer des semences de base auprès des organisations paysannes sans suivi et contrôle par le SENASEM. Il faut non seulement un suivi phytosanitaire rigoureux par les inspecteurs semenciers du SENASEM, afin d'éviter la propagation de maladies dévastatrices, telles que la mosaïque ou la striure brune (une virose) du manioc, le mildiou du maïs et la rosette de l'arachide. Il faudra également faire analyser des échantillons semences à un laboratoire du SENASEM pour garantir la qualité des semences et pour donner des conseils au sujet de la densité de semis (en fonction de la faculté germinative).

- Il s'agit de renforcer le secteur semencier privé, en capitalisant les efforts du projet ASS, en particulier sur les 17 sites répartis dans les territoires de Kenge, Bagata et Massi Manimba. Le nombre d'agri-multiplicateurs devra être augmenté en associant les OPA spécialisées dans tous les secteurs.
- Vu la concentration des activités semencières dans ces deux districts du Kwango et du Kwilu, le PRODAKK ne poursuivra plus la multiplication de semences par le projet ASS dans les autres (16) sites à Idiofa, Bulungu, Gungu, Feshi, Kahemba, Popokabaka et Kasongo Lunda.
- Le PRODAKK poursuivra l'appui aux associations d'agri- multiplicateurs qui jusqu'à présent a fait produire, sur base d'un contrat, des semences certifiées de 1ère génération (R1) et, sur base d'accords de métayage, des semences de 2ème génération (R2) par des associations d'agri-multiplicateurs.
- Le PRODAKK continuera à organiser des ateliers de formation en technologie semencière pour les agri-multiplicateurs. En outre l'ancien projet ASS a fourni du matériel agricole (1 tracteur, semoir mécanique, charrue, herse), un camion, du matériel de conditionnement (3 égreneuses de maïs, 3 nettoyeurs de céréales, 1 décortiqueuse de riz, 1 mini-chaîne de conditionnement), du petit matériel agricole (fumigateurs, machettes, houes, râpeaux,...), des intrants (produits de

conservation de semences, fongicides et insecticides, ...), des emballages, et fourni des frais de fonctionnement et d'entretien de ce matériel, ainsi que la construction des magasins de stockage de semences à Kikwit et à Kenge. Le PRODAKK renforcera le secteur en consolidant et en renforçant ces acquis.

- Vu l'étendue des 3 territoires de Bagata, Masi Manimba et Kenge, le PRODAKK devra produire non seulement plus de semences et de boutures de manioc de la catégorie 'certifiées' mais également de la catégorie 'commerciales' pour atteindre 55.000 exploitations familiales. De ce fait, le PRODAKK devra augmenter le nombre d'ateliers de formation en technologie semencière, accroître le gros et le petit matériel agricole (tracteur), et le matériel de conditionnement, les intrants, emballages et construire des magasins de stockage de semences certifiées (entre autres, à Bagata et à Masi Manimba).
- Le PRODAKK équipera les trois territoires avec des véhicules (un 4x4 par territoire avec le renfort éventuel d'une camionnette selon les besoins) et de camions (achat de deux camions supplémentaires) qui serviront à l'équipe territoriale pour poursuivre les activités de production et diffusion des semences de qualité et de boutures de manioc.
- Les quantités seront précisées avant chaque campagne à partir des informations du COPROSEM et des agents sur le terrain (agronomes de territoires et de secteurs) et consolidées par le spécialiste semencier (ATN) de façon à apprécier la demande et organiser la production.
- A titre indicatif la première campagne (saison A 2012-2013) pourrait correspondre à la poursuite des activités semencière programmées par le projet ASS, en attendant que le dispositif interne de planification du PRODAKK ne soit opérationnel.

Pour ce sous-résultat 1.1, un ATI expert en semences (qui est partagé avec les autres programmes dans les 3 autres provinces d'intervention de la coopération belge et donc n'est pas disponible à plein temps pour le Bandundu), appuiera sur le plan méthodologique et d'assurance de qualité. Un ATN semences sera disponible plein temps pour le PRODAKK pour renforcer les capacités et veiller à la qualité du travail des différentes organisations (COPROSEM, SENASEM, station de Kyaka, OP faitières, agro-multiplicateurs).

Sous-Résultat 1.2 : L'Appui-conseil aux paysans et paysannes est amélioré durablement

Le Bandundu n'a pas connu de véritable stratégie et de plan d'action en matière de vulgarisation depuis plusieurs décennies, malgré des actions réalisées par plusieurs projets et ONG.

Partant du fait qu'en RDC différents types d'acteurs interviennent dans le conseil agricole et de gestion à savoir les structures publiques, les prestataires privés, les organisations non gouvernementales de développement (ONGD) et les organisations de producteurs, il est admis que les activités d'appui technique et de conseil aux producteurs jusqu'ici exécutées en majeure partie par les services du MINADER, relèveront désormais d'activités à partager dans un cadre institutionnel nouveau de collaboration entre les opérateurs publics, la profession agricole et les acteurs privés.

Le PRODAKK cherchera à mettre en place de manière pragmatique et progressive un dispositif d'appui conseil en assurant le lien entre la recherche (innovations) et les projets de développement d'une part, les paysans et leurs organisations d'autre part, et en renforçant les aspects genre dans l'appui/conseil.

Les thèmes seront sélectionnés en fonction des plans de développement des territoires, des besoins exprimés par les agronomes de secteurs et des territoires, les besoins exprimés par les paysans et les paysannes, les OPA et les CCT (CARG).

L'amélioration et l'innovation des outils de communication, de vulgarisation et de formation seront des

préoccupations majeures. en se basant non seulement sur les acquis mais aussi sur des techniques novatrices utilisées dans la sous-région.

Les CCT et les CCS pourront jouer un rôle dans la diffusion d'informations sur les techniques innovantes

Les activités suivantes seront entreprises :

Activité 1.2.1. Mise en place et suivi d'une stratégie d'appui-conseil pour le PRODAKK

- Un état de lieux sera entrepris en début du programme. Il visera à identifier et caractériser ses publics cibles, des systèmes et techniques et outils pédagogiques de formation et de vulgarisation développés par les différents intervenants (projets et ONG) et les différents acteurs et leurs capacités intervenant dans l'appui-conseil. L'analyse devra être également orientée genre pour tenir compte des femmes et des jeunes. L'analyse établira la base pour une stratégie d'appui-conseil pour le PRODAKK au Bandundu. Une consultance peut être mobilisée pour faire ce travail. IFPRI
- Elaboration d'une stratégie et d'un plan d'action concerté : En concertation avec les différents partenaires, une stratégie et un plan d'action d'appui-conseil sera élaborée pour le PRODAKK. Seront identifiés les modalités pour un système d'appui-conseil basé sur la demande, les besoins en formation tant des formateurs et prestataires de services potentiels (MINADER, ONG, OPA), et un plan d'action. Le PRODAKK stimulera l'harmonisation des approches et de stratégies en matière d'appui-conseil des différents intervenants. La stratégie sera discutée au niveau des CC.
- Assurer un suivi-évaluation : la stratégie d'appui-conseil et sa mise en œuvre sera suivie, évaluée et améliorée annuellement.
- Capitalisation et diffusion des résultats aux acteurs clés dans la province : Le PRODAKK contribuera à la conception d'un dispositif d'appui-conseil, à travers une note de capitalisation qui pourrait servir comme input dans une stratégie provinciale d'appui-conseil. Elle mènera des actions de concertation pour l'harmonisation des stratégies et méthodes d'appui-conseil des différents intervenants (voir aussi résultat 3)

L'ATI, expert en techniques de production avec une bonne expérience en appui-conseil, coordonnera ces activités avec l'IPAPEL, les fédérations des OPAs, les CC et les autres PTFs et intervenants. Il fera appel à des appuis ponctuels pour faire l'état de lieux et un appui à l'élaboration et mise en œuvre de la stratégie. L'IPAPEL assurera la collaboration d'un fonctionnaire du SNV pour travailler sur ce sujet.

Activité 1.2.2 Accompagnement des agronomes du secteur, des OP et des prestataires de services de proximité dans leur rôle de fournitures services d'appui-conseil

- L'Organisation de visites et de réunions périodiques de préparation, de suivi et d'évaluation des campagnes agricoles seront appuyés.
- La sensibilisation, l'animation et la diffusion de « paquets techniques » sera organisée auprès des groupes de paysans, à travers les OPA
- La formation se réalisera en cascade par la formation des formateurs et des leaders paysans, à travers des ateliers de formation aux différents niveaux géographiques et pour les différents cibles (agents du MINADER, OPA, ONG)
- Selon les filières le PRODAKK définira des programmes d'actions en privilégiant les « portes d'entrée » que sont les OPA et les CDV;

- Les activités de démonstration, voire de recherche participative en milieu paysan avec des parcelles de démonstration et les techniques d'apprentissage se fera par l'installation des champs écoles.
- Des manuels de formation, des posters, et d'autre matériel et instruments de vulgarisation seront élaborés;
- Des visites inter villages ou secteurs pourront également être organisées

L'ATI, expert en techniques de production avec une bonne expérience en appui-conseil, coordonnera ces activités avec les agronomes du secteur, le SNV et les fédérations et unions des OPAs.

Activité 1.2.3. : Etablir des liens avec les institutions de formation professionnelle agricole

Une collaboration et des échanges avec les écoles agricoles seront établies, dont 2 établissements pilotes sont suivis par le VVOB¹⁶ à Kikwit.

- Établir des liens entre l'enseignement et les pratiques de terrain en vue de contribuer à l'orientation de l'enseignement par rapport aux besoins actuels.
- Echanger du matériel pédagogique
- Etablir des champs de démonstration dans ces écoles
- Favoriser les vocations parmi les jeunes diplômés, informer les écoles des possibilités de stages pratiques.

L'ATI, expert en techniques de production avec une bonne expérience en appui-conseil, coordonnera ces activités avec les institutions, en concertation avec les services de l'IPAPEL et les fédérations des OPAs.

Sous-Résultat 1.3. Des techniques innovantes quant à la fertilité des sols et la diversification sont introduites.

Activité 1.3.1 : Introduire des techniques innovantes pour améliorer la fertilité des sols et la diversification des cultures

Un nombre de techniques durables et probantes au niveau de la région ou sous-région quant à l'amélioration de la fertilité de sol et à la diversification des systèmes de production seront introduites au niveau des exploitations agricoles. Les agronomes du secteur, les OPAs de relais et autres acteurs impliqués dans l'appui/conseil seront formés pour accompagner les paysans dans l'introduction de ces techniques.

Un budget est aussi prévu pour capitaliser les différentes expériences déjà menées en RDC et dans la région. Des expériences de la sous-région en matière d'agroforesterie (Zambie, Malawi, Madagascar, Cameroun, etc) et l'expérience d'agroforesterie mécanisée des blocs forestiers villageois à haute densité d'encadrement et de mécanisation devront être prises en compte après évaluation technique et financière des activités menées à Gungu par l'ONG HSS sous financement de l'Union Européenne.

Les principaux thèmes techniques porteront sur :

- **l'introduction des arbres** (acacia, fruitiers, palmier, etc) dans l'exploitation familiale par une agroforesterie adaptée à l'exploitation familiale, se démarquant des modèles intensifs de blocs agroforestiers de type commercial. Avec entre autre des essais de cultures en couloirs, avec alternance de cultures arbustives (*tephrosia*, *glyricidia*,...) et de cultures vivrières traditionnelles (manioc, maïs,...) ;

¹⁶ La VVOB bénéficie d'un financement de la coopération belge

- **l'introduction de plantes améliorantes** (annuelles) dans la rotation traditionnelle (mucuna, stylosanthes, pueraria,...) pour assurer une couverture et un engrais vert.
- **l'amélioration des rotations avec des jachères courtes mieux gérées** (plante amélioratrice herbacée pendant l'année ou les deux années précédant la culture). Ceci permettra une amélioration physique (système racinaire) et chimique notamment grâce aux systèmes de fixation de l'azote atmosphérique à partir des nodules développés par les légumineuses (*Stylosanthes sp.*, *Arachis sp.*, *Vigna sp.*, etc.).
- **la promotion de l'arboriculture fruitière** dans l'environnement des villages, avec multiplication végétative
- **La diversification des cultures** avec l'introduction de tubercules autres que le manioc comme la patate douce, le tarot ou l'igname à titre d'exemple.

Activité 1.3.2 : Appui à la recherche participative pour l'innovation

Les thèmes d'innovation et de recherche participative seront discutés et définis au sein des comités consultatifs aux différents niveaux. Les besoins différenciés des femmes et des hommes seront pris en compte.

Des accords de coopération avec des Instituts internationaux de recherche (ICRAF, CIALCA, IITA,...) seront recherchés pour accompagner le processus de recherche participative.

Les résultats de la recherche participative seront diffusés et discutés au sein des comités consultatifs.

Activité 1.3.3 : Alignement et suivi de la stratégie REDD dans les volets spécifiquement agricoles

Le PRODAKK se concertera avec la Coordination Nationale et Provinciale du REDD+ et assurera un alignement aux stratégies. Des formations seront prévues dans ce cadre ainsi qu'un appui à l'évaluation de l'impact environnemental du PRODAKK.

L'ATI expert en techniques de production agricole durable coordonnera et suivra ce volet avec l'IPAPPEL et ses services, l'INERA et les instituts de recherche de la sous-région (ICRAF, IITA, CIALCA ..) et les fédérations et unions des OPAs.

Sous-Résultat 1.4. La pisciculture est mieux gérée et est moins dommageable pour l'environnement

Ce résultat sera initié à partir de l'année 2 du programme en vue de la préparation du prochain PIC. Les activités sont considérées comme pilotes et menées dans des zones géographiques très ciblées.

Le PRODAKK développera les activités de pisciculture en milieu familial qui impliquent tant les hommes que les femmes, en priorité dans les territoires de Massi Manimba. Cette composante a été définie à partir des besoins exprimés dans le plan de développement agricole du territoire. Les étangs sont en grande majorité des étangs de barrage mal conçus (non vidangeables) et dommageables pour l'environnement. Les femmes sont particulièrement impliquées dans l'entretien des étangs, les vidanges et la commercialisation des poissons. Les problèmes d'accès foncier existent également pour les sites propices à la pisciculture.

Les compétences sont très faibles au niveau des pisciculteurs comme à celui des encadreurs (perte totale des acquis des interventions passées), la production n'utilise aucun intrant et repose sur la productivité naturelle des eaux. Le renforcement des capacités est la priorité.

Le matériel de terrassement, nécessaire pour améliorer les structures physiques de certains étangs, doit être distribué dans le cadre d'un cahier des charges garantissant le renouvellement de ce matériel.

L'alevinage doit être privatisé et progressivement développé chez les pisciculteurs eux-mêmes ;

certaines apports devraient être assurés de l'extérieur de façon à conserver et à diffuser de souches performantes.

Les principales activités dans le cadre du PRODAKK concerneront :

- **l'inventaire des pisciculteurs et des étangs**, dans le territoire de Massi Manimba, pour la sélection des sites d'intervention. Ceci sera fait par une consultance externe, en collaboration avec l'IPAPEL/SENAQUA et les OPAs et leur unions et fédérations.
- **la formation à tous les niveaux** (agronomes de secteur spécialisés en pisciculture, leaders d'OP) avec plusieurs modules de formation sur le tas et l'édition (ou ré-éditer) d'un manuel du pisciculteurs. Une expertise ponctuelle ou prestataire de service sera mobilisé pour développer les modules, pour assurer la formation des formateurs et s'assurer que les besoins spécifiques des femmes soient intégrés dans les modules de formation ou que des formations spécifiques pour les femmes soient organisées.

Les modules peuvent être résumés comme suit dans le tableau suivant.

Tableau 4: modules de formation

Année 1	module 1	Construction, aménagement et réfection d'étangs (10jours)
	module 2	Production, reproduction du tilapia, étangs d'alevinage (10 jours)
	module 3	Elevages et cultures associés, fumure organique (5 jours)
Année 2	module 4	Nourrissage complémentaire, utilisation de sous-produits (5 jours)
	module 5	Gestion des étangs, tenue des registres d'élevage (5 jours)
Années 3, 4		Contrôles <i>in situ</i> de la bonne appropriation des techniques

- le **renouvellement de souches** de qualité reconnue (alevins) et le développement de l'alevinage chez les pisciculteurs
- l'achat et la distribution de **petits matériels** de terrassement, en vue d'effectuer des réfections des étangs au moment des vidanges; ces matériels seront distribués aux groupements les plus dynamiques dans le cadre d'un cahier des charges garantissant la constitution d'un fonds permettant le remplacement de ces matériels (brouettes, pelles, pioches, machettes) ; il s'agira de 800 kits.
- le **suivi technique et financier** des pisciculteurs par les agents formés (agronomes du secteur, leaders d'OP, ..).

L'ATI, expert en production, travaillera avec l'IPAPEL/SENAQUA pour coordonner et suivre la mise en œuvre de ce sous-résultat. Il peut faire appel à de l'expertise ponctuelle selon les besoins.

3.3.2 Résultat 2 : la conservation, la transformation et la commercialisation des productions des exploitations familiales sont améliorées

Sous-Résultat 2.1. Les paysans et paysannes disposent des équipements de transformation et de stockage et les gèrent durablement

Les plans de développement insistent sur l'importance pour les producteurs paysans et pour les paysannes d'accroître la valeur ajoutée dans les filières de production, notamment au niveau des activités post récolte, tout en recherchant également la diminution de la pénibilité de travaux qui incombent généralement aux femmes.

Le choix des attributaires se fera sur base d'une liste précise de critères et un accompagnement est prévu pour les organisations paysannes pour une gestion saine et transparente des équipements et infrastructures, incluant un processus d'auto évaluation permanent. Cet accompagnement inclut la formation systématique des groupements bénéficiaires, en termes techniques (modalités d'utilisation et d'entretien) et en termes de gestion (coûts d'utilisation et d'entretien, compte d'exploitation, constitution d'un fonds d'entretien et d'amortissement, calcul des coûts et des redevances des prestations)

Ce sous-résultat est décomposé en 3 étapes successives : (i) analyse des besoins ; (ii) financement ; (iii) accompagnement

Activité 2.1.1. Analyse des besoins.

- La réalisation d'une étude préalable, qualitative et quantitative, permettant de localiser et d'évaluer les besoins en unités de transformation et en moyens de stockage ; cette étude établira une cartographie des infrastructures existantes par secteur dans les 3 territoires cibles et aussi la périphérie des principaux centres urbains en rapport avec les flux de marchandises (tubercules, céréales, légumineuses). L'étude se basera sur les données des autres intervenants et des faitières dans la province, les statistiques de chargements de camions etc. L'étude sera faite en coordination avec le projet FPPM (DAI) et le projet « Pôles de croissance » de la BM.
- Le PRODAKK déterminera **les sites à potentiel**, en lien avec :
 - les marchés locaux ciblés et solvables, y compris celui de Kinshasa,
 - la réhabilitation de la RN1,
 - les bassins de production qui nécessite le financement d'infrastructures privées ou communautaires.
 - Une répartition équitable dans les secteurs cibles
 - Les besoins spécifiques des femmes
 - la sélection concertée et le ciblage d'organisations féminines, qui en transformant, améliorent aussi la nutrition
 - la concurrence avec les dépôts privés
 - l'existence de d'artisans et PME capables d'entretenir et réparer le matériel et fournir des pièces de rechange (élément de critères de sélection des offres), voir l'existence et l'implication de structures locales de fabrication de matériel.
 - la compétence et la capacité d'entretien;
- **Le choix des attributaires** se fera sur base de critères économiques et sociales en particulier :

- un ratio d'investissement privés/associatifs (organisations paysannes) ou la détermination d'un taux de participation aux coûts de construction ;
- un écart significatif entre prix de revient et prix de vente ;
- la compétence du personnel ; la capacité de renouvellement après amortissement ;
- l'implication des femmes dans l'activité ;

L'ATN expert en transformation et commercialisation élaborera les termes de référence de l'étude, et le suivra en concertation avec l'IPAPEL de l'agriculture et de développement rural, l'office de promotion des petites et moyennes entreprises et les principales fédérations des OPs (FOPABAND, fédération de commercialisation créée par ISCO, ..).

Le choix des attributaires sera fait avec les fédérations des OPAs, en concertation avec l'IPAPEL développement rural.

Activité 2.1.2. : Le financement des équipements et aménagements

- Le PRODAKK interviendra par le biais de financement subsidié d'investissements agricoles pour la transformation et les infrastructures de stockage des productions des ménages agricoles. Ceci soulève la question du choix d'une politique de subvention différenciée dans le financement, qui sera établi au démarrage de l'intervention par l'ATI agronome et l'ATN transformation et commercialisation ensemble avec les principales fédérations des OPAs . Le PRODAKK ne se mettra pas directement dans des activités de micro-crédit, mais facilitera l'accès aux Institutions de Micro Finances existantes dans le Bandundu.
- La mise à disposition du matériel fera l'objet de modalités à préciser, sous la forme d'un contrat d'utilisation et de gestion garantissant une gestion financière saine et une capacité à renouveler le matériel amorti, avec la possibilité de réaffectation en cas de « mauvaise gestion » .
- Les équipements qui pourraient être considérés sont des moulins, des râpeuses et trancheuses, la construction de bacs de rouissage, des aires de séchage, des cribs à maïs, des vanneuses, des décortiqueuses (arachide, paddy), des malaxeurs pour l'huile de palme, etc. ; Quant aux infrastructures, des magasins de stockage ou entrepôts, les aires de séchage, l'aménagement de marchés et de ports fluviaux etc.

L'ATN expert en transformation et commercialisation donnera un appui méthodologique pour définir les modalités de financement et de gestion des équipements, en étroite collaboration avec l'IPAPEL de développement rural et les principales fédérations des OPs (FOPABAND, fédération de commercialisation créée par ISCO, ..). Selon les besoins, un appel à de l'expertise ponctuelle peut être mobilisée.

Activité 2.1.3: Accompagnement des Organisation Paysannes, des groupements et des privés dans la gestion des équipements et des infrastructures.

- Le PRODAKK appuiera les organisations paysannes, les groupements et les privés pour une gestion saine et transparente incluant un processus d'auto évaluation permanent. Cet accompagnement inclut la formation systématique des groupements bénéficiaires en terme :
 - techniques : modalités d'utilisation et d'entretien
 - de gestion : coûts d'utilisation et d'entretien, compte d'exploitation, constitution d'un fonds d'entretien et d'amortissement, calcul des coûts et des redevances des prestations.

La sensibilisation et les activités de formation pourront être déléguées aux membres performants des OPA ou de leur Union locale, sans écarter le recours à des prestataires de service comme les ONG selon le principe de subsidiarité.

- Cet accompagnement sera complété par la mise en place d'un comité de suivi avec les faïtières des OPA dans le contrôle de la bonne gestion des équipements dont la participation significative des femmes (audit conjoint) mais également sur les aspects sociologiques d'accès aux équipements et à la réduction de la pénibilité du travail des femmes (la rentabilité ne nécessite pas une maximisation des profits, mais la durabilité du service).
- Avec les OPA et leurs unions locales et territoriales, un appui sera apporté pour élaborer et analyser les données quantitatives sur les volumes transformés, stockés et commercialisés. La formation à l'utilisation de documents comptables simplifiés devra être entreprise, en développant des systèmes visuels pour les non lettrés, et cela principalement au bénéfice des femmes.
- Il sera important en termes d'accompagnement de travailler avec le secteur privé pour mettre en place un réseau de **pièces détachées et de service après-vente** pour assurer la pérennisation des équipements. Chaque matériel importé ou fabriqué localement devra être couplé avec la possibilité de maintenance et de suivi technique.

L'ATI agronome et l'ATN expert en transformation et commercialisation donnera un appui méthodologique et travaillera en étroite collaboration avec les faïtières et fédérations d'OP et en concertation avec l'IPAPPEL de développement rural. Ils définiront ensemble la meilleure forme d'appui de proximité aux OPs (prestataire de service, expertise ponctuelle, un ATN permanent, etc.). Ils peuvent faire appel à une expertise ponctuelle selon les besoins.

Sous-résultat 2.2. : Les capacités des OPA et de leurs faïtières dans la commercialisation sont améliorées

Activité 2.2.1. Appui à un dispositif d'information sur les prix et les marchés

- Le PRODAKK appuiera un dispositif d'information sur les prix et les marchés, géré par les OP qui sont déjà occupées à organiser la commercialisation (collecte, traitement de l'information). Cette activité inclut l'utilisation d'informations disponibles collectées par d'autres réseaux et interventions dans ce domaine (*travaux d'ISCO, étude de la FAO, étude CRAFOD, projets financés par USAID et FIDA, le programme de pôle de croissance (PPC) de la banque mondiale ...*).
- Le PRODAKK contribuera à la diffusion et l'analyse des prix et marchés au travers les réseaux des organisations paysannes, et aussi par le développement des outils propres
 - la diffusion par des radios communautaires dans le Kwilu et Kwango, y compris le financement d'équipement des faïtières en matériel radio et l'appui au frais de fonctionnement
 - l'étude et l'organisation à faible coût de connexion au réseau de téléphonie, avec l'expérimentation d'introduction de téléphone mobile à énergie solaire.
 - l'appui pour des publications locales au Bandundu

Activité 2.2.2. Appui aux OPS et leurs faïtières dans le marketing

- Des initiatives novatrices en matière de marketing seront étudiées et mise en œuvre si opportun pour appuyer l'installation d'un fonds de roulement (stock) d'emballages et d'étiquettes installé à Kikwit, pour les proposer à prix coûtant aux producteurs afin de promouvoir la production de produits emballés et étiquetés et voir labélisés. Les activités dans ce domaine seront menées avec les faïtières et fédérations des OPA, et en complémentarité, notamment avec les projets financés par l'USAID (FPPM), la BAD (PADIR), la BM (PPC) et l'UE (PSA).

Activité 2.2.3 : Appui aux OPS et leurs faïtières dans la commercialisation

- Le PRODAKK appuiera les CCT (CARG) dans leur rôle de facilitation de contacts entre l'offre et la demande, en impliquant les acteurs des différentes filières (les faïtières des OPA, les IMF, les

transporteurs et les commerçants, ..) et en facilitant le dispositif de négociation et de coopération entre acteurs.

- Le PRODAKK appuiera les faïtières, fédérations et OPAs de manière à être plus efficace dans le travail de médiation, négociation, entre les paysans et les commerçants transporteurs, en vue d'une plus juste rémunération des produits agricoles au profit des paysans, avec un ciblage spécifique sur les femmes paysannes.
- Le programme appuiera ici également le renforcement des espaces d'échanges d'information et de de bonnes pratiques.

Il en découle que les producteurs devraient bénéficier de meilleurs prix de vente, dû à des ventes plus ciblées en temps et en quantité répondant à une demande plus appropriée.

L'ATN, expert en transformation et commercialisation, travaillera principalement avec les fédérations et unions des OPS, en concertation avec l'IPAPPEL agriculture et développement rural, et en synergie et complémentarité avec les autres intervenants dans la zone. Ils peuvent faire appel à une expertise ponctuelle de court terme.

3.3.3 Résultat N°3 : La gouvernance du secteur est améliorée

Sous-Résultat 3.1 La coordination sectorielle et le suivi des interventions dans le secteur agricole est améliorée

Activité 3.1.1. : Appui à une meilleure connaissance et un meilleur suivi des interventions dans le secteur agricole au niveau de la province

Le PRODAKK renforcera l'IPAPEL au niveau provincial pour lui permettre d'assurer la coordination sectorielle et le suivi des interventions dans le secteur agricole. Cet appui devrait permettre aux autorités provinciales de pleinement assurer leur rôle institutionnel dans le pilotage du secteur agricole dans la province. Cette activité inclut:

- L' appui à l'organisation d'ateliers et de réunions de concertation semestriels entre la province et les PTF intervenants dans le secteur agricole au Bandundu
- L'appui à la cartographie des interventions et des intervenants dans la province (y inclus l'utilisation d'un système d'information géographique - SIG)
- L' appui à la collecte y compris la révision des instruments et outils, la consolidation et l'analyse des données agricoles provenant des intervenants dans le secteur
- L'appui à la capitalisation et à l'amélioration du flux d'information sur les interventions dans le secteur agricole entre les différents niveaux de l'administration congolaise (liens avec DAPP à Kinshasa et avec les territoires et les secteurs) et entre les différents acteurs dans la province.

Sur le plan méthodologique, l'IPAPEL sera appuyé par un ATI appui institutionnel (ressource partagée entre PRODEKK et PRODAKK). Selon besoins, ils peuvent faire appel à de l'expertise ponctuelle.

Un ATN expert en SIG sera mis à disposition de l'IPAPEL pour l'appuyer à inventorier et cartographier les interventions des différents intervenants dans la province. L'IPAPEL désignera un fonctionnaire pour travailler avec l'ATN.

A travers la contribution du PRODAKK au financement du programme unique de renforcement de capacités (voir act 3.4.), le renforcement des fonctionnaires dans leurs tâches principales est également prévu.

Activité 3.1.2 : Appui aux Conseils Consultatifs (CCP, CCT, CCS) dans leur rôle dans la concertation entre acteurs étatiques et acteurs non-étatiques du secteur agricole

Les CC fonctionnels assureront que les problèmes auxquels les agriculteurs se voient confrontés soient discutés afin de permettre aux autorités provinciales de chercher des solutions réalistes, avec l'appui des PTF présents dans la province. Dans le cadre du renforcement des CC, le PRODAKK appuiera:

- L'élaboration d'un décret provincial qui confirme et spécifie pour le Bandundu les dispositions sur les CC dans la LFA
- L'installation et le fonctionnement des CC aux différents niveaux, selon les dispositions prévues dans la législation.
- La communication sur les activités des CC à travers notamment les émissions radios mais aussi la publication du journal des CARGs.

Certains thèmes, comme les tracasseries et la vulgarisation des innovations techniques, recevront une attention particulière de l'intervention.

L'ATI appui institutionnel travaillera en coordination avec le responsable des CARG au sein du

MINADER, avec le coordonnateur du CCP, et avec les différents acteurs au niveau des territoires et secteurs pour installer et renforcer les CC aux différents niveaux. Ils peuvent faire appel à de l'expertise ponctuelle selon les besoins. Les coordonnateurs territoriaux PRODAKK travailleront avec les inspecteurs de territoire pour suivre l'installation et le fonctionnement des CC.

Sous-Résultat 3.2 Les connaissances des acteurs clés (surtout des producteurs et productrices) sur les droits fonciers sont améliorées

Comme mentionné dans les chapitres 1 et 2, les difficultés sur le plan de la gestion foncière ont un impact considérable sur le développement du secteur agricole et plus spécifiquement sur les producteurs familiaux. En même temps, le domaine du foncier est tellement vaste que le PRODAKK ne pourrait qu'offrir un appui ponctuel, lié aux opportunités identifiées pour ce domaine dans le chapitre 1. Le PRODAKK tiendra compte de la proposition de décret relatif au droit coutumier, foncier des communautés de base, ainsi que des travaux réalisés par la commission foncière provinciale, ainsi que les propositions de constituer des comités foncier agricole dans chaque secteur¹⁷ avec participation des femmes dans ces comités.

Alors, le PRODAKK appuiera la gestion foncière dans le Bandundu à travers:

- Activité 3.2.1 : Appui à l'élaboration et la vulgarisation d'un décret provincial qui confirme et spécifie pour le Bandundu les dispositions sur la fonction foncière dans la LFA
- Activité 3.2.2 : Appui à titre expérimental à un des CCT dans sa fonction de conciliation sur le foncier, prévue par la Loi Fondamentale Agricole.
- Activité 3.2.3 : Sensibilisation foncière au niveau des différents CC permettant aux acteurs, et spécialement les femmes, de prendre conscience de leurs droits, et de s'organiser pour sécuriser leurs terres
- Activité 3.2.4 : Capitalisation des expériences du PRODAKK dans l'appui à la gestion foncière et diffusion des expériences.

Ces activités seront appuyées par l'ATI appui institutionnel et l'ATN genre, en collaboration avec le Ministère provincial et l'IPAPEL. De l'expertise ponctuelle peut être mobilisée selon besoins.

Sous-Résultat 3.3 Un programme unique de renforcement des capacités pour la province est mis en place

Le PRODAKK se voit également confronté à la nécessité de renforcer les capacités individuelles des fonctionnaires encore actifs et impliqués par le programme. Dans le passé, plusieurs PTF ont déployés des moyens considérables dans des activités de renforcement des capacités (RC) pour les fonctionnaires de Bandundu. Cependant, les résultats obtenus ne sont pas à hauteur des moyens investis du fait notamment d'un manque d'harmonisation entre les PTF par rapport aux activités en RC. De plus, les activités mises en œuvre n'ont jamais été basées sur une analyse globale des capacités des fonctionnaires agricoles dans la province.

Dans ce cadre et avant de continuer la conception et la mise en œuvre de nouvelles activités en RC, le PRODAKK appuiera l'IPAPEL dans l'élaboration d'un **programme unique de renforcement des capacités pour la province**, basé sur une analyse en profondeur des capacités des fonctionnaires. L'idée est de créer un cadre de référence sur lequel les différents PTF peuvent se baser pour orienter leurs activités en RC. Ainsi, les activités en RC seront mieux liées aux besoins identifiés par l'IPAPEL. Ce programme unique de renforcement des capacités sera donc élaboré en étroite collaboration avec les autres PTF impliqués dans le RC et plus spécifiquement avec la BAD qui, dans le cadre de

¹⁷ Mémo/Sous-commission foncière / loi agricole –RCN Justice et Développement, Juillet 2012.

l'intervention PADIR, a déjà prévu un budget considérable pour le RC des fonctionnaires dans la province.

Le PRODAKK appuiera concrètement:

- Activité 3.3.1 : Appui à l'analyse des capacités existantes et nécessaires aux différents niveaux
- Activité 3.3.2.: Appui à l'élaboration du programme et de la planification opérationnelle
- Activité 3.3.3 : Appui à la mise en œuvre et suivi de la planification opérationnelle

Ces activités seront appuyées par l'ATI- expert en appui institutionnel, en collaboration étroite avec l'IPAPPEL et les différents PTFs actifs dans la zone.

Sous- Résultat 3.4. Les OPAs sont mieux organisées

Les résultats N° 1 et N° 2 renforceront les organisations paysannes dans leur activité d'approvisionnement en semences, de transformation et commercialisation des produits agricoles. Un renforcement plus global des OP en matière d'administration, de gestion et de structuration est stratégique pour la durabilité des activités entreprises.

Pour assurer la durabilité du système, il est important de renforcer la structuration actuelle des organisations paysannes, un renforcement qui ouvre la voie vers une spécialisation et une répartition des rôles à chaque niveau de responsabilité par rapport au service public et au secteur privé (non associatifs) selon le service de subsidiarité tout au long des filières agricoles et du développement économique local:

Pour maximiser et harmoniser cet appui, le PRODAKK entretiendra une concertation avec les autres partenaires (BAD, FIDA, DAI FPPM) et avec les structures de coordination nationale des organisations paysannes et travaillera en étroite coordination et collaboration avec TRIAS, l'ONG belge qui coordonne le « Projet d'appui au plaidoyer agricole et à la structuration paysanne provinciale et nationale » financé par la Belgique dans le cadre du projet Synergies.

Le renforcement des organisations paysannes (OP) sera ciblé sur :

- les OP, et leurs unions au niveau des secteurs et territoires, pour améliorer la gestion proprement dite des OP
- les faïtières au niveau de la province dans leur rôle technique, en concertation et synergie avec le travail de plaidoyer d'AGRICONGO

Les activités principales seront :

- Activité 3.4.1. : Enquête, typologie et recensement des OPA, CVD, UNIONS locales, des secteurs et des territoriales, en coordination et complémentarité avec le travail effectué par TRIAS dans le cadre du projet Synergies (projet d'appui au plaidoyer agricole à la structuration paysanne nationale et provinciale)
- Activité 3.4.2 : Formation en organisation et gestion des Organisations paysannes, et reconnaissance de statut
- Activité 3.4.3. : Renforcement des unions locales et des faïtières au niveau de la province en équipement de moyens de communication

Ces activités seront exécutées avec l'appui de l'ATN agro-économiste, spécialisé en transformation et commercialisation des produits agricoles, qui aura des compétences en structuration des OPA, et une assistance technique de proximité dont les modalités seront définies dans la première année en collaboration avec les faïtières au niveau de la province et les principales fédérations ou unions, et en concertation avec l'IPAPPEL développement rural.

3.3.4 Résultat 4. L'égalité des genres et l'autonomisation des femmes dans le secteur de l'agriculture sont renforcés

L'aspect « genre » sera pris en compte d'une manière transversale dans tous les Résultats décrits jusque-là . Le Résultat 4 vise la durabilité et l'encrage des services livrés à travers les Résultats 1, 2 et 3, au sein de la société de la province de Bandundu. Les activités (sensibilisation, vulgarisation, radios communautaires, travail de proximité avec les agricultrices et agriculteurs, formations techniques, renforcement du leadership féminin, formations sur le genre aux responsables techniques du projet/autorités, ...) prévues dans les Résultats 1, 2, et 3 seront donc complémentaires aux activités du Résultat 4, décrites ici. Les trois sous-résultats du R4 sont :

Sous-Résultat R4.1. Un environnement favorable à l'égalité des femmes et des hommes est créé

La création d'un environnement social favorable au changement dans le secteur agricole, permettra aux agricultrices et agriculteurs d'obtenir un accès plus équitable aux intrants agricoles, aux moyens de production, aux marchés, aux organes de gestion et aux instances de prise de décision et par la suite au partage plus équilibré des bénéfices.

Activité 4.1.1. Analyser les rôles des femmes et des hommes dans l'agriculture en lien avec leurs autres tâches/culturels, sociaux et économiques.

Trois études socio-culturelles et économiques permettront d'établir une cartographie des tâches et responsabilités des femmes et des hommes lors de la production agricole pour les filières encadrées par le PRODAKK (manioc, ...) et ceci en tenant compte de leurs tâches et responsabilités dans le sphère privé. Comme les conditions de vie, les mœurs et la division du travail dans la sphère public et privé, varient suivant les zones concernées, le PRODAKK réalisera une étude pour chaque zone couvrant un système de production dans les territoires concernés dans les deux des distinct en appliquant une méthode participative en combinaison avec par exemple le 'Gender and pro-poor value chain analysis' (Gammage, 2009, USAID).

Ces analyses s'adressent e.a. aux connaissances indigènes de femmes en matière de l'agriculture et la sécurité alimentaire, aux coutumes nutritionnelles, des relations de pouvoir dans les sphères privé et public, la segmentation des responsabilités et tâches entre femmes et hommes, les contraintes dans la combinaison des activités agricoles et les travaux domestiques, les inégalités dans l'accès et le contrôle des intrants et les inégalités dans la distribution des bénéfices. Ces analyses permettent :

- de mieux comprendre la division des tâches et responsabilités entre les femmes et les hommes dans les différentes stades de la production agricole ;
- de rassembler les changements souhaités au niveau de la société et de repérer les vecteurs de changement ;
- d'identifier les défis pour les femmes et les filles d'une part et les hommes et les garçons d'autre part en matière de la sécurité alimentaire ;
- d'identifier les contraintes et les leviers pour les femmes et les hommes en ce qui concerne leur participation et contribution à la production agricole ;
- de créer le cadre pour les débats entre femmes et hommes concernant l'entrepreneuriat des femmes (voir sous-résultat R4.2.)
- fournir des éléments clefs pour l'intégration du genre dans la stratégie provinciale du secteur agricole et le Plan d'action Genre pour le secteur de l'agriculture dans la province de Bandundu (voir sous-résultat R 4.3.)

Les partenaires potentiels pour cette activité sont des consultants qui ont une expertise dans la province de Bandundu. L'ATN genre, ensemble avec l'ATI appui institutionnel travailleront en concertation avec l'IPAPEL, les divisions genre et les CCP pour définir les TDR de la consultance et le suivi de l'étude.

Activité 4.1.2. Appuyer l'animation d'espaces d'échange entre les femmes et les hommes sur la division des tâches et responsabilités dans le secteur agricole.

Il est important d'identifier le potentiel de changement au niveau des femmes et des hommes, des organes coutumiers, des autorités traditionnels, les acteurs socio-culturels et des associations féminines et d'évaluer le potentiel de collaboration qui existe entre les différents acteurs, y compris les acteurs chargés du genre au niveau provincial. Dans ce cadre le PRODAKK programme une série de séances de sensibilisation sur les possibilités d'une répartition plus équilibrée des tâches et des responsabilités dans le sphère public et privé et puis plus particulièrement, en ce qui concerne la gestion de l'exploitation agricole.

Ces séances de sensibilisation permettront de travailler sur des stéréotypes et des préjugés et des tabous (p.ex. au niveau de la santé, de la nutrition, du planning familial, mariages précoces, violence faites aux femmes, VIH/SIDA, orientation sexuelle,...). Les séances se déroulent principalement dans les territoires où le PRODAKK opère, mais peuvent également être organisés sous forme de workshop/séminaire/colloque au niveau de Kinshasa si considéré opportun par l'équipe du PRODAKK. Ces séances de sensibilisation ont pour objectif :

- de rechercher des opportunités pour un partage équitable des tâches au sein de l'économie du ménage entre femmes et hommes, garçons et filles ;
- de réduire le temps et la pénibilité des tâches domestiques de la femme et de permettre la programmation des activités à mener conjointement ;
- de réduire les réticences par rapport aux changements des mentalités et de parler librement des tabous et des contraintes rencontrés par les femmes ;
- de promouvoir le droit des femmes agricultrices à pouvoir bénéficier des revenus de l'exploitation familiale sur un pied d'égalité avec les hommes ;
- de valoriser les contributions des femmes dans la chaîne de valeurs et de rechercher des solutions pour optimiser la production agricole
- de promouvoir les connaissances des femmes sur leurs droits et devoirs du point de vue des différentes codes et lois ;
- d'améliorer les conditions de travail des femmes et des hommes, les filles et garçons dans l'agriculture et la sécurité alimentaire.

Afin de rendre ces séances de sensibilisation durable, le PRODAKK envisage le renforcement des lieux de rencontres pour les femmes/associations féminines dans les différents territoires concernés. Les lieux, qui peuvent être de différentes origines, seront réhabilités pour les rendre accessibles aux femmes en toute sécurité et en respectant les exigences hygiéniques (max. 4.000 € par lieu). Les lieux de rencontre seront équipés en fournitures de bureaux (max. 4.000 € par lieu). Le PRODAKK prévoit également une contribution pour leur fonctionnement (électricité, téléphone, entretien, diffusion de l'information du PRODAKK pour atteindre un plus grand nombre de femmes,...), ainsi qu'une contribution pour la coordination, qui revient à la surveillance et la gestion administrative du lieu de rencontre. Chaque lieu de rencontre aura droit à la même contribution.

Une étude préalable sera menée pour le choix des partenaires. Un contrat cadre avec une ONG sera fait pour organiser et animer les séances de sensibilisation

Sous-Résultat R4.2. L'accès des femmes à l'entrepreneuriat et le leadership féminin dans le secteur de l'agriculture sont renforcés

Simultanément à la création d'un environnement favorable au changement des mentalités, le PRODAKK s'engage à promouvoir la mise en réseau et la formation des acteurs impliqués dans la production agricole, la transformation et la commercialisation. Ce réseautage et formation permettent aux femmes et aux hommes –individuels et collectifs- être sur un pied d'égalité quand il s'agit de la planification, de la prise de décision lors de toutes les étapes de la production agricole, de la transformation, de la commercialisation et de l'encadrement des OPA au niveau local. Cette approche devrait aboutir à l'accroissement de l'accès des femmes à l'entrepreneuriat (transformation et commercialisation) et au renforcement du leadership féminin au sein des structures de concertation locales (CARG,...). Les deux instruments prévus sont les clubs d'écoute et les formations spécifiques et seront appliqués en complémentarité avec les activités prévues dans le R2 et R3. Les activités ci-dessus visent principalement des actions spécifiques, orienté vers un redressement des inégalités, une réduction des écarts et/ou une éradication des discriminations.

Activité 4.2.1. Encadrer la société civile par des clubs d'écoute pour renforcer la mise en réseau

En créant des clubs d'écoutes, le PRODAKK s'adressera aux vecteurs de changement (OPA, associations de premier et deuxième niveau, ONG, femmes/hommes entrepreneurs/transporteurs, organisations de jeunes, confessions religieuses, chefferies, autorités, organes de gestion/concertation/prise de décision, secteur privé et le 'gender machinery'). Ces clubs d'écoute visent le renforceront de la visibilité, de l'action et du pouvoir socio-économique des populations locales, en particulier des femmes. Cette approche ambitionne la création d'un climat de collaboration entre femmes et hommes et non un environnement de concurrence ou de méfiance. L'amélioration de l'accès à l'information, la communication, l'échange de pratiques et de connaissances permettra aux acteurs concernés et moins familiarisés avec le circuit formel du secteur agricole, de se mettre au même niveau de ceux qui se sont déjà familiarisés avec le domaine de l'entrepreneuriat (transformation et commercialisation) et du leadership (à travers d'un appui des programmes et projets agricoles). Les objectifs de cette approche sont :

- dans le domaine de l'entrepreneuriat féminin lié à la transformation et la commercialisation, de générer des processus d'apprentissage mutuels, comme par exemple sur la négociation des prix, le calcul des bénéfices, les effets négatifs du troc, les méthodes traditionnels de transformation,...
- dans le domaine du leadership féminin d'échanger les pratiques (favorables, ainsi que néfastes) par rapport aux procédures de candidature et/ou de sélection pour les comités de concertation, au renforcement des capacités de gestion, aux quota ou encore concernant les effets/impacts (escomptés ou réalisés) d'une représentativité accrue des femmes au niveau local vis-à-vis leur représentativité au niveau provincial/national,...

Les clubs d'écoute touchent le renforcement de l'autonomisation des populations rurales, par les caractéristiques suivantes:

- Ce sont des espaces de concertation et de décision entre femmes et hommes au niveau local, permettant des collaborations avec tous les acteurs de développement, dont les radios communautaires.
- Ils sont basés sur des mécanismes participatifs de communication sensibles au genre et centré sur l'action.
- Les thèmes abordés et les modalités de fonctionnement des clubs sont déterminés par les communautés rurales elles-mêmes. Ainsi il est possible que hors des thèmes directement liés à la production agricole, l'entrepreneuriat et le leadership, que d'autres thèmes comme le VIH/SIDA, la diversification nutritionnelle, le planning familial, les trocs, les tracasseries seront soulevés de

manière participative (éventuellement en relation avec les activités menées sous l'activité R.4.1.2.).

Le PRODAKK met l'accent sur les femmes et les jeunes femmes, qui constituent un groupe important dans la province de Bandundu (autour de 30%). Les messages et les communications des clubs d'écoutes veilleront à encourager ces (jeunes) femmes et les populations rurales en général à initier des activités sans implications financières supplémentaires, mais orientées vers une plus grande efficacité et efficacité des actions déjà entreprises quotidiennement. Ces initiatives sont par exemple le rassemblement des ventes, le recrutement collectif des mains d'œuvre ou la prise de contact de manière collective avec des grands transporteurs. Afin de soutenir l'autonomisation et la durabilité des activités initiées, ces initiatives seront organisées entièrement par les populations rurales et non par le PRODAKK. Par contre le PRODAKK portera une attention particulière aux jeunes femmes lors de l'installation et l'organisation des clubs d'écoutes, qui se résume comme suite:

- la formation des femmes et des hommes ruraux en matière de genre et communication participative ;
- la création, l'accompagnement et le fonctionnement des clubs d'écoute ;
- la mise en réseau d'environ 100 clubs d'écoute communautaires ;
- la promotion de l'échange des bonnes pratiques au niveau local et régional.

Cette approche a été encadrée e.a. par le projet DIMITRA, mise en œuvre par la FAO et financé par la Belgique, et a eu un impact considérable dans le Sud-Kivu et au Katanga. Elle sera bientôt mise en œuvre en Province Orientale. Le partenaire de la FAO est INADES. Le PRODAKK favorisera une étroite collaboration avec les acteurs ayant déjà une expérience en cette matière. Dans ce cadre le PRODAKK prévoit des actions suivantes :

- i) la réalisation d'un état des lieux par une expertise internationale, y compris l'identification et sélection des villages et sites des clubs d'écoute en fonction de la motivation rencontrée et l'identification et sélection des leaders, hommes et femmes, qui créeront et dynamiseront les clubs d'écoute ;
- ii) l'appui aux services d'une ONG partenaire pour le suivi du fonctionnement quotidien, y compris la préparation d'un plan d'action ;
- iii) l'appui aux radios rurales partenaires
- iv) l'achat du matériel (radios, téléphones, etc.) ;
- v) l'organisation des programmes de formation (de base), les ateliers, l'information et l'auto-évaluation des clubs d'écoute ;

L'ATI appui institutionnel et l'ATN genre appuieront cette activité en collaboration avec les différents acteurs clé mentionnés ci-dessus.

Activité 4.2.2. Organiser des formations spécifiques qui renforcent les compétences et les capacités des femmes en matière de l'entrepreneuriat et le leadership

Les expériences avec les clubs d'écoute permettront de dégager des lacunes au niveau des compétences et connaissances. Afin de réduire ces contraintes au renforcement de l'entrepreneuriat féminin (transformation et commercialisation) et au surcroît du leadership féminin, le PRODAKK prévoit également la possibilité d'organiser des formations spécifiques, par exemple sur les méthodes d'une gestion du budget, le calcul des bénéfices, l'élaboration des plans d'action, ... Les groupes cibles dans ce cadres seront OPA, associations de premier et deuxième niveau, ONG, femmes/hommes entrepreneurs/transporteurs, organisations de jeunes, confessions religieuses, chefferies, autorités, organes de gestion/concertation/prise de décision, secteur privé et le 'gender

machinery'. Ces formations spécifiques visent :

- la facilitation d'une participation accrue de la femme dans l'économie du marché et la promotion du pouvoir économique des femmes dans le secteur agricole ;
- la création des conditions pour les femmes de postuler pour des fonctions de leadership et l'apprentissage du lobbying, de la négociation, de l'organisation,...
- la compréhension des thèmes comme le genre, l'autonomisation, l'égalité des femmes et des hommes,
- la vulgarisation du code de travail, le code de commerce, les instruments juridiques ou textes favorables à l'équité et l'égalité de genre et les politiques relatives aux positions et droits des femmes,
- le renforcement des femmes entrepreneurs/OPA féminines à l'égard de la filière semencière, de l'agroforesterie, de la transformation, conservation et commercialisation des produits agricoles.

Tant l'ATI expert en transformation et commercialisation, que l'ATI appui institutionnel et l'ATN genre donneront un appui à cette activité, en concertation avec l'IPAPEL développement rural, les unions et fédérations des OPAs.

Sous-résultat R4.3 Le cadre institutionnel relatif au défi de l' « autonomisation » des femmes est renforcé

En vue d'améliorer l'efficacité des mécanismes d'appui à la promotion du genre, le PRODAKK vise un appui aux entités territoriales déconcentrées et décentralisées en matière du genre (le '*gender machinery*').

Activité 4.3.1. Renforcer l'encrage des divisions provinciales du genre et du ministère provincial ayant le genre dans ses attributions

Dans le but de créer des synergies entre les services techniques dans le secteur de l'agriculture et le '*gender machinery*', notamment la Division Provinciale du Genre et du Ministère provincial ayant le Genre dans ses attributions (à présent dans le Bandundu : Ministère du Genre et de la Fonction Publique), le PRODAKK envisage un renforcement de ces organes et leur ancrage dans le milieu rural. L'opérationnalisation de cet appui sera menée conformément à une réalité (coexistence d'entités déconcentrées et décentralisées). Dans le but de renforcer ces organes, le PRODAKK programme une réhabilitation des locaux et l'approvisionnement d'un équipement de base. En cas de nécessité les membres de ces entités pourront également bénéficier des formations spécifiques prévues dans l'activité 4.2.2.

L'ATI appui institutionnel avec l'ATN genre travailleront avec la Division Provinciale du Genre et du Ministère provincial ayant le Genre dans ses attributions.

Activité 4.3.2. Appuyer l'intégration de la dimension genre dans la stratégie provinciale du secteur agricole

Le PRODAKK appuie l'intégration de la dimension genre dans la stratégie provinciale du secteur agricole et le PPIA. Le PRODAKK renforcera ainsi sa mise en œuvre en tiendra compte :

- du Plan de Développement pour le secteur de l'Agriculture et du Développement Rural du Bandundu ;
- du Plan d'Actions Prioritaires au niveau Provinciale ;
- la Charte Nationale du Genre (la politique nationale genre et son plan d'action) ;
- les autres stratégies, politiques et plans concernés ;

- les stratégies, politiques et plans d'autres bailleurs de fonds ;

L'ATI appui institutionnel avec l'ATN genre travailleront avec l'IPAPPEL et les divisions genre. Ils peuvent faire appel à de l'expertise ponctuelle selon les besoins.

Activité 4.3.3. Elaborer un Plan d'action Genre pour le secteur de l'agriculture dans la province de Bandundu

Le PRODAKK appuie également l'élaboration d'un Plan d'Action Genre provincial pour le secteur de l'agriculture et du développement rural, y compris un chapitre spécifique sur les conditions des femmes rurales et sur les inégalités existantes, ainsi qu'un chapitre sur les stratégies et actions visant à les réduire. Ce plan sera établi en accord avec:

- le Plan de Développement pour le secteur de l'Agriculture et du Développement Rural du Bandundu ;
- le Plan d'Actions Prioritaires au niveau Provinciale
- Le Programme Provincial d'Investissement Agricole ;
- les autres stratégies, politiques et plans concernés ;
- les stratégies, politiques et plans d'autres bailleurs de fonds;
- la Charte Nationale du Genre (vu que la PNG invite chaque province à établir sa stratégie et son propre plan d'action en tenant compte des circonstances et spécificités locales) et avec le Plan de Développement pour le secteur de l'Agriculture et du Développement Rural de la province du Bandundu

L'ATI appui institutionnel avec l'ATN genre travailleront avec l'IPAPPEL et le MGEFAE et les divisions genre au niveau provincial. Ils peuvent faire appel à de l'expertise ponctuelle selon les besoins.

3.4 INDICATEURS ET SOURCES DE VÉRIFICATION

Les indicateurs et ses sources de vérification sont indiqués dans le cadre logique en annexe 1. Ils devraient être validés et chiffrés pendant la ligne de base au démarrage de l'intervention.

L'objectif spécifique comme formulé est assez ambitieux et ne pourra pas être atteint par le PRODAKK seul, ni dans la durée prévue de l'intervention. Les indicateurs de l'objectif spécifique indiquent des changements qu'on espère observer à la fin de l'intervention suite aux résultats obtenus, pour arriver dans le long terme à l'obtention de l'objectif spécifique.

Vu l'ampleur et les ambitions de certains sous-résultats, des indicateurs ne sont pas seulement données au niveau des résultats, mais également au niveau des sous-résultats.

3.5 PHASAGE DANS LA MISE EN ŒUVRE

La phase opérationnelle durera 6 ans ou 72 mois Une période d'installation du programme servira à mettre en place l'équipe, à valider ou adapter le cadre logique du DTF, à affiner les stratégies opérationnelles avec les partenaires congolais, à préciser certains besoins en assistance technique et leurs modalités ou en personnel logistique additionnel nécessaire, à affirmer ou infirmer la faisabilité des différents sous-résultats, ainsi qu'à préparer les conventions de partenariat ou les protocoles d'accord.

Une mission de backstopping des services pertinents du siège qui ont été impliqués dans la formulation est prévue après l'installation pour aider l'opérationnalisation du programme et préparer une SMCL devant approuver l'organisation et le plan d'action du PRODAKK.

Pendant les 6 premiers mois, les ressources humaines partagées avec le PRODEKK (le coordinateur provincial, l'ATI renforcement institutionnel et l'ATI RAF seront déjà en place) doivent d'ores et déjà préparer et réaliser les activités suivantes, avec l'appui de la représentation résidente de la CTB ainsi que des UCAG MAPEI et MINIDER:

- Recrutement de l'équipe nationale (voir organigramme)
- Réhabilitation, construction, installation et équipement des bureaux
- Achat des véhicules et autres moyens de transport
- Installation des instances (SMCL)
- Elaboration du manuel de procédures PRODAKK
- Inventaire des activités réalisées par les différents intervenants dans la province et des approches des interventions en cours

Pendant ce temps, la CTB siège recrutera les autres ressources internationales prévues (ATI expert techniques de production agricole durable, ATI expert transformation et commercialisation, ATI Production et multiplication Semences).

Avec l'équipe complète, les activités suivantes relatives aux quatre résultats, doivent être entamées:

- Révision ou définition des stratégies opérationnelles pour chaque volet technique, en collaboration avec les principaux partenaires, en lien avec les stratégies et approches des autres intervenants et en tenant compte des capacités des partenaires. En même temps, la faisabilité ou la pertinence de certaines activités ou sous-résultats seront confirmées ou infirmées.
- Elaborer les protocoles d'accord avec les principaux partenaires pour définir les résultats à atteindre avec une planification des activités à réaliser, les responsabilités de chaque partie, les moyens nécessaires et le type et la quantité d'assistance technique additionnelle nécessaire, en fonction des besoins et des capacités de chaque partenaire (voir point 5.3.)
- Actualiser la matrice de gestion de risques
- Préparation des termes de référence pour l'assistance technique définie dans les protocoles d'accord (prestataires de service, ATN, expertise ponctuelle, ..) et recrutement
- Révision des termes de référence de chaque membre de l'équipe PRODAKK
- Préparer et lancer l'étude de base et mise en place d'un système M&E
- Préparer d'éventuelles conventions de partenariats avec des institutions de recherche ou autres
- Former toute l'équipe dans l'approche genre
- Appui et suivi aux activités semences, et aux CARGs existants au niveau des territoires
- Lancer un nombre d'études préparatoires mentionnées dans les différents résultats (analyse des besoins en renforcement de capacités ; état de lieux appui/conseil agricole ; analyse des besoins en équipement de transformation ; recensement des OPA, étude de capitalisation des expériences en fertilité de sol/ agroforesterie, inventaire pisciculture etc.)

Ensuite les activités atteindront leur vitesse de croisière jusqu'à la phase de clôture.

Au cours de la sixième année, l'équipe se concentrera davantage à la consolidation des activités conduites et des modes et mécanismes utilisés. Durant cette phase, le désengagement de l'équipe ou un transfert vers une seconde phase sera planifié.

Six mois avant la fin du programme, un plan de clôture et un bilan financier doivent être élaborés par l'UDP selon les procédures de la CTB. Le bilan financier présenté à la SMCL de clôture devra d'abord être vérifié par l'UCAG.

4 RESSOURCES

4.1 RESSOURCES FINANCIÈRES

4.1.1 Contribution Belge

Les ressources financières disponibles pour le PRODAKK sont de 20 millions d'euros. Ce montant couvre les activités du projet ainsi que l'encadrement et le suivi assurés par la CTB.

Le budget est scindé en trois parties, soit i) résultats et activités ; ii) moyens généraux ; et iii) réserve budgétaire. Le tableau ci-dessous indique les principaux postes de dépenses. Le budget détaillé est fourni en annexe à titre d'information.

Tableau 5: Budget

BUDGET TOTAL (€)			€	%	A1	A2	A3	A4	A5	A6
			montant							
A			12.789.867	64	3.129.476	3.177.026	2.323.276	2.114.276	1.985.746	60.067
A 01		<i>La production et la productivité dans les exploitations familiales sont améliorées</i>	<i>7.583.237</i>	<i>37,9</i>	<i>1.778.497</i>	<i>1.907.247</i>	<i>1.352.497</i>	<i>1.272.497</i>	<i>1.272.497</i>	<i>0</i>
A 01 01		Le secteur semencier est mieux organisé	3.975.837	19,9	1.053.997	1.122.147	599.897	599.897	599.897	
A 01 02		L'appui-conseil aux paysans et paysannes est améliorée durablement	1.081.400	5,4	193.800	229.400	219.400	219.400	219.400	
A 01 03		Des techniques innovantes quant à la fertilité des sols et la diversification sont introduites	2.000.000	10,0	416.000	416.000	416.000	376.000	376.000	
A 01 04		La pisciculture est mieux gérée et est moins dommageable pour l'environnement	526.000	2,6	114.700	139.700	117.200	77.200	77.200	
A 02		<i>La conservation, la transformation et la commercialisation des produits des exploitations familiales sont améliorées</i>	<i>1.751.400</i>	<i>8,8</i>	<i>377.766,7</i>	<i>503.766,7</i>	<i>356.766,7</i>	<i>247.766,7</i>	<i>205.266,7</i>	<i>60.066,7</i>
A 02 01		Les Paysans disposent des équipements de transformation et de stockage et de stockage et les gèrent durablement	1.091.000	5,5	244.167	292.167	257.167	153.167	119.167	25.167
A 02 02		Les capacités des OPA et de leurs faitières dans la commercialisation sont améliorées	660.400	3,3	133.600	211.600	99.600	94.600	86.100	34.900
A 03		<i>La gouvernance du secteur agricole est renforcée</i>	<i>2.587.330</i>	<i>12,9</i>	<i>763.312</i>	<i>581.512</i>	<i>439.512</i>	<i>419.512</i>	<i>383.482</i>	
A 03 01		La coordination sectorielle et le suivi des interventions dans le secteur agricole est amélioré	471.500	2,4	84.700	96.700	96.700	96.700	96.700	
A 03 02		La connaissance des acteurs clés sur les droits fonciers sont améliorées	174.000	0,9	28.800	58.800	28.800	28.800	28.800	
A 03 03		Un programme unique de renforcement des capacités pour la province est mis en place	407.000	2,0	70.000	118.000	73.000	73.000	73.000	
A 03 04		Les OPA sont mieux organisées	547.000	2,7	148.800	159.800	92.800	72.800	72.800	
A 03 05		Prime, équipement et moyens de transport aux agents MINADER	987.830	4,9	431.012	148.212	148.212	148.212	112.182	

A 04	<i>L'égalité des genres et l'autonomisation des femmes dans le secteur de l'agriculture sont renforcés</i>	867.900	4,3	209.900	184.500	174.500	174.500	124.500	
A 04 01	Un environnement favorable à l'égalité des femmes et des hommes est créé	165.000	0,8	69.000	24.000	24.000	24.000	24.000	
A 04 02	L'accès des femmes à l'entrepreneuriat et le leadership féminin dans le secteur de l'agriculture sont renforcés	432.900	2,2	110.900	93.000	93.000	93.000	43.000	
A 04 03	Le cadre institutionnel relatif au défi de l'autonomisation des femmes est renforcé	150.000	0,8	0	37.500	37.500	37.500	37.500	
A 04 04	Suivi technique consultance internationale	120.000	0,6	30.000	30.000	20.000	20.000	20.000	
X	Réserve budgétaire	645.493	3,227465081	64.549	129.099	129.099	129.099	129.099	64.549
Z	Moyens généraux	6.564.640	32,82320082	1.552.514	1.134.014	1.309.964	1.274.964	1.029.964	263.220
Z 01	Ressources humaines	4.943.520	24,7	875.490	875.490	1.066.440	1.066.440	796.440	263.220
Z 01 01	Personnel International (ATI)	3.390.000	17,0	600.000	600.000	780.000	780.000	510.000	120.000
Z 01 02	Equipe technique Nationale	917.400	4,6	166.800	166.800	166.800	166.800	166.800	83.400
Z 01 03	Equipe nationale administrative et logistique (50%)	636.120	3,2	108.690	108.690	119.640	119.640	119.640	59.820
Z 02	Investissements	528.500	2,6	493.500	0	35.000	0	0	
Z 02 01	Véhicules	192.500	1,0	157.500	0	35.000	0	0	
Z 02 02	Motos et vélos	10.500	0,1	10.500	0	0	0	0	
Z 02 03	Equipement et matériel	105.500	0,5	105.500	0	0	0	0	
Z 02 04	Aménagement et Réhabilitation du bureau (Kikwit + Kenge)	220.000	1,1	220.000	0	0	0	0	
Z 03	Fonctionnement	669.620	3,3	133.924	133.924	133.924	133.924	133.924	
Z 04	Audit suivi et évaluation	423.000	2,1	49.600	124.600	74.600	74.600	99.600	0
	Grand Total	20.000.000	100	4.746.539	4.440.139	3.762.339	3.518.339	3.144.809	387.836

4.1.2 Contribution congolaise

La contribution congolaise correspond à la somme :

- des salaires et autres avantages versés au personnel collaborant avec le PRODAKK (Ingénieurs du MINADER dans le Bandundu, inspecteurs de territoires, agronomes de secteur, agents du SENAQUA, etc) au niveau provincial et dans les territoires de concentration ;
- la contribution des bénéficiaires d'équipements de stockage et de transformation (évaluée à 10 % de la valeur des réalisations) ;
- les recettes acquises de la vente de semences de la station de Kyaka¹⁸
- certaines contributions financières décrites en 5.4.1

4.2 RESSOURCES HUMAINES

4.2.1 Contribution congolaise

Il s'agit principalement du personnel mis à la disposition du PRODAKK par le Ministère de l'Agriculture provincial : on y retrouvera des ingénieurs et techniciens agricoles, des inspecteurs de territoires, des agronomes de secteur, etc.

Dans les trois territoires de concentration sélectionnés par cette intervention, les interlocuteurs privilégiés du PRODAKK seront les ressources suivantes :

Kenge	Bagata	Masi Manimba	Total
1 Inspecteur de territoire	1 Inspecteur de territoire	1 Inspecteur de territoire	3
3 x 2 Agronomes de secteur	4 x 2 Agronomes de secteur	6 x 2 Agronomes de secteur	26

Estimation du nombre d'interlocuteurs du PRODAKK au niveau territorial

La partie congolaise mettra les « nouvelles unités » à la disposition de l'intervention dès son démarrage. .

4.2.2 Contribution belge

Les ressources humaines du programme devraient être en adéquation avec l'importance du budget, la durée et les capacités des principaux partenaires dans le programme.

4.2.2.1 Principes

- L'utilisation du genre masculin ci-après couvre à la fois les femmes et les hommes. Les femmes sont particulièrement encouragées à présenter leur candidature et la sélection tiendra compte de **l'égalité des genres** au niveau des ressources humaines.
- L'**assistance technique** est un des moyens importants prévus par l'intervention pour accompagner les dynamiques de changement et la mise en place ou renforcement des systèmes, et le renforcement des capacités des différents partenaires clé du PRODAKK. Ainsi l'assistance technique appuiera les différents acteurs congolais selon leurs rôles respectifs définis dans la

¹⁸ Actuellement placées sur un compte bloqué

politique agricole dans la mise en œuvre du PRODAKK: l'Etat dans ses fonctions normatives et régaliennes ; les structures de concertation dans leur rôle de concertation, de communication et de construction d'une vision commune entre l'état et la société civile ; le secteur privé et les Organisations Paysannes et ses unions et faitières dans l'appui à ses membres producteurs dans les services d'accès aux intrants, d'appui/conseil, de marketing et de commercialisation.

- Dans la mesure du possible, l'**assistance technique** est **mutualisée** avec d'autres interventions de la coopération belgo-congolaise dans la province afin de réduire les coûts et de favoriser les synergies.
- Les différents domaines d'intervention du PRODAKK (semences, vulgarisation, recherche participative, structuration des OPA, transformation et commercialisation, gouvernance et empowerment des femmes rurales), un cadre institutionnel particulièrement faible (tant en stratégies et politiques, qu'en présence et capacités des acteurs sur le terrain) et l'étendue de la zone d'intervention font qu'une **large gamme de compétences** et de profils techniques d'une part et une **quantité suffisante** en nombre de personnes d'autre part seront nécessaires pour atteindre des résultats de qualité. De plus, des ressources humaines suffisantes doivent être prévues pour assurer les tâches de planification, de suivi et de coordination des activités et de gestion administrative et financière au sein du programme.
- **Principe de flexibilité** : recrutement selon des besoins émergents
 - Les ressources humaines nécessaires seront adaptées et ajustées selon les besoins constatés après une première campagne agricole.
 - La quantité, le contenu et les modalités d'une partie de l'assistance technique fournie par le PRODAKK seront définis dans des protocoles d'accord avec les principaux partenaires qui seront négociés pendant l'année de démarrage et approuvés par la SMCL. Ceci laissera la flexibilité nécessaire pour définir la meilleure modalité d'appui externe (à travers l'expertise nationale ou internationale ponctuelle, à travers des contrats cadre avec des prestataires de services ou ONGs locales, à travers un ATN permanent, etc.) en fonction des besoins précis.
 - Une réserve budgétaire est prévue pour financer des postes de renforcement de l'équipe technique PRODAKK
 - La SMCL assurera que suffisamment de ressources seront prévues pour pouvoir atteindre les résultats.
- Une distinction claire sera faite entre :
 - l'appui éventuel du PRODAKK à renforcer l'effectif de l'organisation partenaire pour qu'elle dispose du personnel nécessaire pour assumer son mandat et ses responsabilités dans le PRODAKK. Dans ce cas, l'organisation partenaire recrutera le personnel et le PRODAKK peut prévoir un complément de salaires.
 - l'assistance technique externe nécessaire pour accompagner les partenaires dans l'exécution des activités et pour assurer l'atteinte et la qualité des résultats.
- Le dispositif de mise en œuvre et son efficience seront appréciés par une **mission conjointe** des partenaires belges et congolais après environ une année et des recommandations faites pour soumission à la SMCL.

4.2.2.2 Ressources humaines prévues

La partie belge recrutera le personnel qui suit et prendra en charge tous les frais liés à ces personnes.

Plusieurs ressources humaines dans les domaines de la gestion, de la logistique, de l'administration financière et du personnel d'appui seront partagées avec le PRODEKK. Il faut noter qu'une synergie opérationnelle existe entre PRODEKK et PRODAKK au-delà des ressources humaines.

Note importante : Selon le principe de flexibilité, les ressources humaines mentionnées ci-dessous ne sont qu'une partie des ressources humaines nécessaires pour mettre en œuvre le PRODAKK. L'autre partie sera définie après la période d'installation de l'intervention.

Coordination

Un Assistant Technique International (ATI) **Coordinateur provincial de programmes**, basé à Kikit et cofinancé par PRODAKK et PRODEKK s'occupera de la gestion des programmes et des ressources humaines, du monitoring, évaluation et rapportage des programmes et de la représentation de ceux-ci aux différents niveaux de concertation.

Il sera l'interface principal des programmes PRODEKK et PRODAKK avec les partenaires provinciaux, les UCAGs, les autres PFTs, etc..

La création de ce poste au niveau provincial répond à la volonté de la partie belge de déplacer le centre de gravité de ses interventions au plus près des partenaires locaux, dans une optique d'efficacité, de proximité et collaboration renforcée. Mais également de porter un soin particulier à la cohérence et aux synergies entre les programmes déployés en province.

Cette fonction permettra également de faciliter la circulation de l'information, la priorisation et la communication au sein des programmes provinciaux, de planifier et d'arbitrer l'utilisation des ressources partagées entre les programmes, d'assurer le suivi-évaluation des programmes (consolidation des données issues des volets PRODAKK et PRODEKK), de veiller au respect du cadre défini par la CTB, en étroite collaboration avec le/la Responsable Administratif et Financier (RAF) (équivalent du couple régisseur / comptable dans les procédures FED) et d'être un médiateur/facilitateur entre les différentes interventions mises en œuvre par la CTB en province. Il décharge ainsi les ATI d'une partie de leur travail, leur permettant de se concentrer sur les aspects techniques de leur fonction.

D'une certaine manière, les compétences en gestion attendues des ATI experts sectoriels dans les projets précédents sont cette fois-ci regroupées au sein d'un profil de coordinateur provincial qui permet des prestations de qualité, des économies d'échelle et des procédures de recrutement et de sélection facilitées.

Assistance technique internationale	Quantité	H/mois
Coordinateur Provincial PRODEKK/PRODAKK (partagé)	1	54 (+ 24 PRODEKK)

Equipe technique PRODAKK

A Kikit

Un ATI **ingénieur agronome, expert en techniques de production agricole durable** couvrira les aspects techniques relatifs au résultat 1 principalement. Il se focalisera sur tout ce qui est production (appui/conseil SR 1.2., techniques améliorantes de la fertilité de sols, innovation et recherche/développement SR 1.3., diversification et pisciculture SR 1.4.) qui sont des thèmes dans lesquels il sera nécessaire de mettre des stratégies opérationnelles en place, et de développer et négocier des protocoles d'accord avec les différents acteurs, comme l'IPAPEL et ses services au

niveau de territoire et secteur ; les partenaires de recherche régionale et internationale comme l'ICRAF, le CIALCA etc. ; les OPAS pour les fonctions d'appui/conseil, etc. Il suivra également si nécessaire les activités semences (budget important mais présence limitée de l'ATI semences).

Un ATN **agro-économiste, expert en transformation et commercialisation, avec une forte compétence en structuration des OPAs** qui se focalisera sur les domaines de transformation, et de commercialisation (SR2.1, SR 2.2.), en lien avec le renforcement de la structuration des OPAs (SR3.4). Il travaillera en étroite collaboration avec l'ATI agronome, les fédérations des OPAs, les unions des OPAs au niveau des territoires et l'administration du Ministère du Développement Rural, comme ces domaines sont de leur mandat. De plus, il assurera le suivi du SR 4.2. relatif à l'entrepreneuriat féminin

Un ATI **expert en appui institutionnel, avec une compétence en genre**, qui sera partagé entre PRODEKK et PRODAKK et basé à Kikwit. Pour le PRODAKK, il sera responsable principalement pour :

- 1) le renforcement des capacités de l'IPAPEL et ses services dans leur rôle de coordination et de suivi et l'appui à l'élaboration d'un plan de renforcement unique pour la province. Cet appui sera complémentaire à celui fourni en matière de gestion par l'UCAG MAPE,
- 2) pour le renforcement, appui et suivi de l'installation des CC aux différents niveaux (provincial, territorial, secteur)
- 3) pour donner un appui relatif aux thèmes prioritaires à discuter lors des CC (tracasseries, problème foncier, etc)
- 4) pour le renforcement du gender machinery (R 4.3.)

Ce travail implique de nombreuses missions dans la ville de Bandundu.

Assistance technique international	Quantité (FTE)	H/mois
ATI - expert en techniques de production agricole durable	1	66
ATI - expert en semences (partagé entre les 4 provinces)	0.33	22
ATI- expert renforcement institutionnel (partagé)	0.45	30 (+24 PRODEKK)
Total	1.78 FTE	

Un **pool d'experts nationaux** sera constitué pour appuyer les différents volets et activités du programme. Ces ressources seront appelées à se rendre très régulièrement sur le terrain pour appuyer les ménages, les OPs, les partenaires ainsi que les équipes CTB au plus près. Il s'agit d'entre autres :

Assistance technique nationale	Quantité	H/mois
ATN – expert en transformation et commercialisation des produits agricoles	1	66
ATN multiplication semences	1	66
ATN Spécialiste genre	1	66
ATN Spécialiste suivi/évaluation interne	1	66
Assistant Chargé de programme	1	66
ATN selon besoins définis en première année	x	

Dans les 3 territoires de concentration

Dans chacun des trois territoires de concentration (Kenge, Bagata et Massi Manimba), un coordinateur territorial CTB supervisera, en collaboration avec l'inspecteur de territoire, les activités de PRODAKK dans le territoire. Il sera également en contact quotidien avec les agronomes des secteurs sélectionnés et non-sélectionnés, les OP, etc

A Kenge	Quantité	H/M
Coordinateur territorial, profil gouvernance	1	66
Log/Admin/Fin	1	66
A Bagata	Quantité	H/M
Coordinateur territorial, profil gouvernance	1	66
Log/Admin/Fin	1	66
A Masimanimba	Quantité	H/m
Coordinateur territorial, profil gouvernance	1	66
Log/Admin/Fin	1	66

A Bandundu ville	Quantité	H/M
ATN Spécialiste SIG (partagé)	1	66

Le spécialiste SIG basé à Bandundu ville sera partagé avec le PRODEKK.

A Kinshasa, avec déplacement fréquent dans les différentes provinces de concentration de la coopération belgo-congolaise

Un ATI **spécialiste Semences**, basé à Kinshasa, sera impliqué dans l'exécution des activités de production et de multiplication de semences dans le PRODAKK. Il sera également mis à contribution dans d'autres projets provinciaux gérés par la CTB. Ce spécialiste est basé à Kinshasa pour faciliter ses déplacements au sein des différentes zones de concentration de la coopération belgo-congolaise.

Pour mémoire, une expertise **Genre**, partagée entre les interventions de la CTB sera elle aussi basée à Kinshasa, sur financement du Programme d'Etudes et d'Expertise. Celle-ci viendra notamment en appui sur le résultat 4 du PRODAKK.

Equipe administrative et logistique

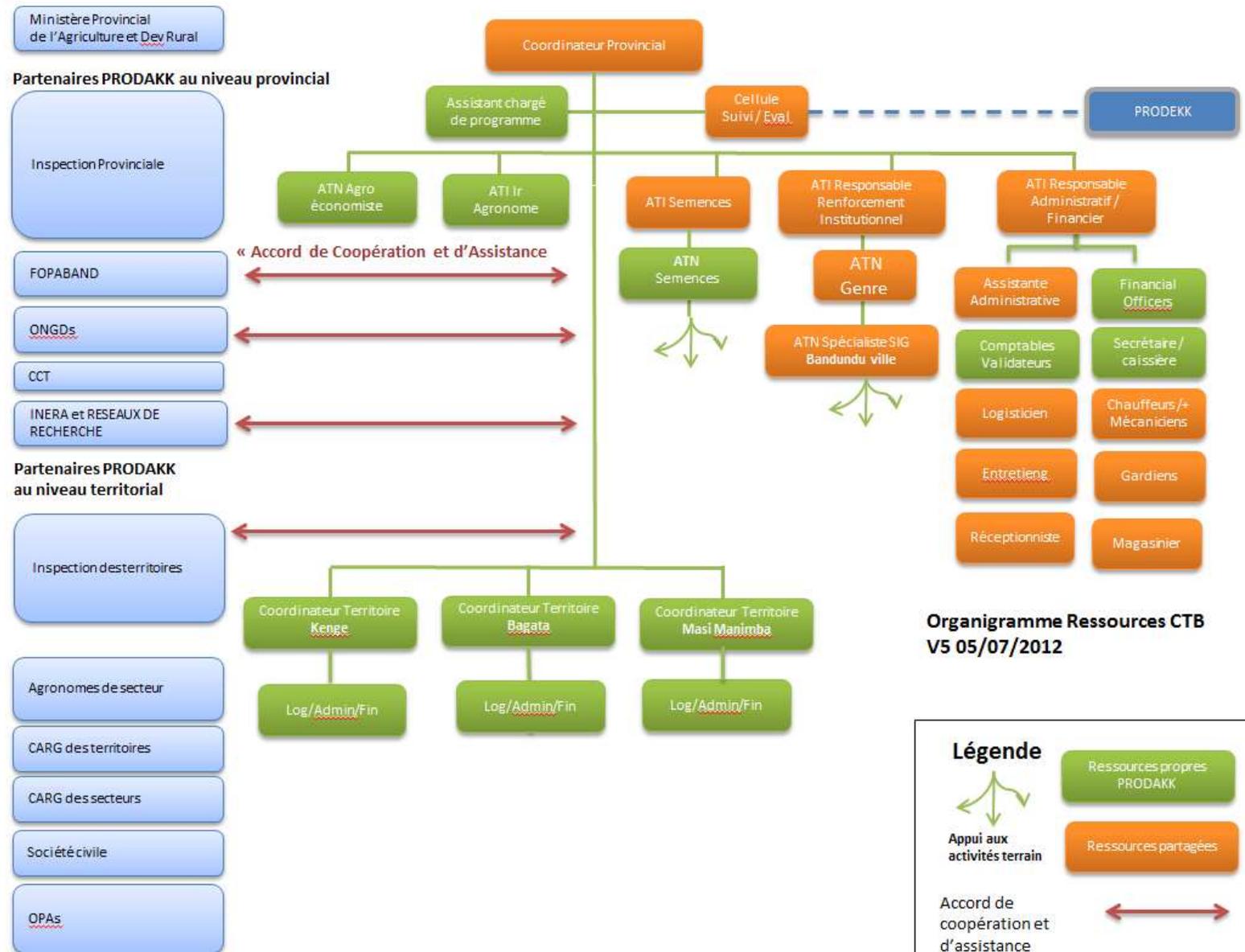
Une équipe administrative et logistique viendra en appui quotidien aux programmes PRODEKK et PRODAKK. L'équipe contient un assistant administratif, un financial officer, des comptables (1 à Kikwit et 1 dans chaque territoire de concentration), une secrétaire/caissière, une réceptionniste, un logisticien, deux mécaniciens, un magasinier, du personnel d'entretien et de gardiennage. Elle contient également les chauffeurs du PRODEKK + PRODAKK.

Cette équipe, cofinancée par PRODEKK et PRODAKK opérera sous la supervision d'un(e) **ATI Responsable Administratif et Financier** (RAF) basé à Kikwit.

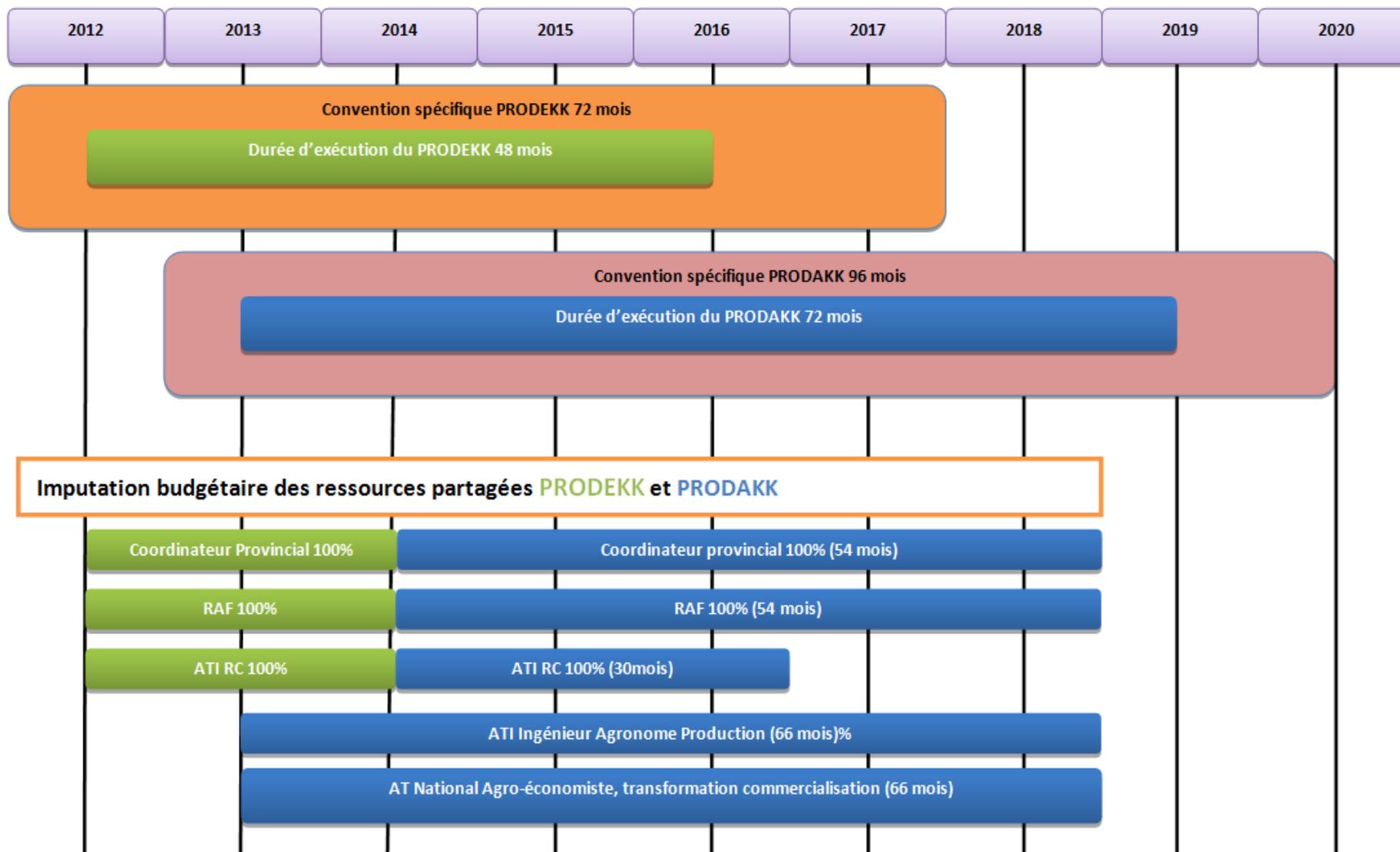
Ce RAF, permet de décharger les ATI sectoriels PRODEKK et PRODAKK d'une grande partie de leur charge de travail liée aux procédures administratives et financières afin de leur permettre de se concentrer en priorité sur leurs tâches d'assistance technique.

	Quantité	Remarques
ATI Responsable administratif et financier (partagé)	1	54 mois (+24 PRODEKK)
Financial Officer	1	PRODAKK / Kikwit
Comptable validateur	1	PRODAKK / Kikwit
Secrétaire / Caissière	1	PRODAKK / Kikwit
Assistant Administratif	1	PRODAKK / Kikwit
Mécaniciens	2	
Logisticien	1	
Magasinier	1	
Réceptionniste	0.5	partagée
Chauffeurs	5.5	partagés
Entretien	2	partagés
Gardiens	6	partagés

4.2.2.3 Organigramme des ressources PRODAKK au démarrage



4.2.2.4 Détail des imputations budgétaires



4.3 RESSOURCES MATÉRIELLES

4.3.1 Contribution congolaise

La contribution congolaise correspondra à

- la mise à la disposition du PRODAKK de locaux à Bandundu ville et Kikwit, ainsi que dans les chefs lieu des 3 territoires de concentration.
- La possibilité d'utiliser les moyens (et notamment le charroi : voitures, tracteurs, camions) des projets précédents dans la province (ASS et APV)

4.3.2 Contribution belge

Au niveau des investissements, le PRODAKK prévoit

- l'aménagement ou la réhabilitation de la base de Kikwit qui sera partagée avec le PRODEKK ; le bâtiment prévu à ce jour pour accueillir les 2 programmes ne compte en effet que 11 bureaux, ce qui sera insuffisant ;
- l'aménagement ou la location d'une antenne à Bandundu ville, comprenant deux bureaux;
- l'installation d'un garage / atelier à Kikwit permettant les entretiens courants du parc de véhicules PRODAKK (motos, voitures, camions, tracteurs) + stock de pièces détachées, de carburant et de lubrifiants ;
- l'achat de 12 véhicules 4x4 dont :
 - 3 partagés avec le PRODEKK
 - 2 pour les ATI Agronome et Agro-économiste
 - 3 hard-top et 3 pick-up dans les territoires de Kenge, Bagata et Masimanimba
 - 1 véhicule pool à Kikwit
 - 1 véhicule à Kinshasa pour l'ATI Semences
- l'achat de 2 nouveaux camions (10 t) en plus de celui venant du projet ASS; ils sont nécessaires pour mener efficacement la distribution de boutures de manioc et de semences, et le cas échéant des plantules d'acacia (agro-foresterie) ;
- l'équipement radio éventuel des véhicules
- l'achat de motos pour les inspecteurs de territoires prioritaires, et éventuellement pour les ingénieurs et techniciens CTB travaillant au niveau des territoires et de Kikwit
- l'achat de vélos pour les agronomes de secteurs
- des équipements de bureau, du matériel informatique ainsi que des dispositifs de communication satellitaires

Note :

La quantité exacte de véhicules, de camions, de tracteurs, des motos ainsi que le nombre de chauffeurs, tractoristes, camionneurs, aides tractoriste et aides camionneurs et mécaniciens est indicative et devra tenir compte des transferts des moyens de transport de l'ancien projet ASS dans la province du Bandundu, mais également à Kinshasa. : un tableau détaillé (géographiquement et en fonction des utilisateurs bénéficiaires) sera élaboré par le MAF et l'UCAG.

Pour les frais de fonctionnement, il est prévu des ressources pour

- le fonctionnement et l'entretien des véhicules ;
- les fournitures et les frais courants dans les bureaux de Kikwit, de Bandundu et des territoires;
- le gardiennage de la base, de l'antenne de Bandundu et des bureaux territoriaux
- l'organisation des SMCL, des audits et des évaluations.

5 MODALITÉS D'EXÉCUTION

5.1 CADRE LÉGAL

Le cadre légal est fixé par la Convention Spécifique relative au « Programme de Développement Agricole dans les districts du Kwilu et du Kwango (Bandundu) », en sigle PRODAKK, à signer entre le Royaume de Belgique et la République Démocratique du Congo à l'issue du processus de formulation du programme.

Le dossier Technique et Financier, établi lors de la formulation, sera annexé à cette Convention.

5.2 RESPONSABILITÉS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

Conformément aux procédures de la coopération belgo-congolaise en vigueur en République Démocratique du Congo, le programme sera mis en œuvre en régie par la CTB, en concertation avec l'ensemble des partenaires concernés et plus particulièrement avec le Ministère Provincial de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Élevage.

5.3 RÔLE DES ACTEURS DANS LA MISE EN ŒUVRE ET PROTOCOLES D'ACCORD

Un résumé des rôles des acteurs dans la mise en œuvre du PRODAKK et les grandes lignes d'appui prévu par le PRODAKK pour accompagner les différents acteurs dans la mise en œuvre est donné en annexe 5.

Des protocoles d'accord seront établis pendant la première année (voir 3.5) entre le PRODAKK et ses principaux partenaires, pour bien définir les responsabilités et les engagements de chacun dans la mise en œuvre des activités. Les besoins additionnels et la meilleure forme d'assistance technique seront définis dans ces protocoles d'accord, en fonction des stratégies opérationnelles affinées dans la première année. Ceci a comme avantage d'avoir une flexibilité dans le recrutement de l'assistance technique, et de prévoir la meilleure forme en fonction des stratégies et capacités et donc besoins précis pour renforcer les partenaires et réaliser les activités.

Les protocoles d'accord auront comme contenu minimal :

- un rappel du contexte et du rôle et mandat du partenaire selon la politique agricole en RDC
- les résultats à atteindre et les activités à réaliser dans le cadre du PRODAKK
- la responsabilité tant du partenaire que du personnel propre du PRODAKK pour réaliser les activités et atteindre les résultats
- les moyens nécessaires pour réaliser les activités et atteindre les résultats, le personnel nécessaire au niveau du partenaire et l'appui nécessaire du PRODAKK pour pouvoir honorer leurs engagements. Le PRODAKK peut temporairement aider l'organisation partenaire à remplir certaines fonctions essentielles pour pouvoir jouer leur rôle. Ces personnes seront recrutées par le partenaire et le PRODAKK peut y contribuer financièrement.
- le type, la forme et la quantité d'assistance technique additionnelle (à celle déjà prédéfinie dans le point 4.2.2.) que le PRODAKK doit disponibiliser pour atteindre les résultats et réaliser les activités. Les principes de l'assistance technique définis dans le paragraphe 4.2.2. seront d'application. L'assistance technique peut être fournie sous différentes formes, comme un ATN permanent, un prestataire de service de proximité, une consultance nationale ou internationale de courte, moyenne ou longue durée.
- une planification des activités dans le temps

- les modalités de suivi et évaluation
- les obligations de reporting

Les différents ATI techniques auront un rôle majeur pour élaborer et négocier les protocoles de partenariat, chacun selon leur expertise et sous-résultats attribués. Ils assurent la cohérence et l'application des stratégies définies. Ils assurent que la quantité d'assistance technique prévue est en lien avec les résultats définis et les capacités du partenaire. Ils suivront et appuieront de près la réalisation des activités et l'atteinte des résultats décrits dans les différents protocoles d'accord.

Le coordinateur provincial s'assurera que suffisamment de ressources sont prévues pour garantir l'exécution des activités et l'atteinte des résultats convenus, et ceci en fonction des capacités des partenaires.

Les protocoles d'accord entre le PRODAKK et des acteurs différents que le MINADER seront également signés par le MINADER pour assurer que les protocoles sont en lien avec la politique agricole et pour renforcer leur rôle de coordination dans l'implémentation de la politique agricole dans leur province.

Les protocoles d'accord seront soumis à l'approbation de la SMCL.

5.4 STRUCTURES D'EXÉCUTION ET DE SUIVI

5.4.1 La Structure Mixte de Concertation Locale (SMCL)

Les parties conviennent de créer, dès la signature de la convention spécifique, une Structure Mixte de Concertation Locale (SMCL) qui sera ancrée au niveau provincial.

La Structure Mixte de Concertation Locale (SMCL) assurera une supervision générale de l'exécution de la prestation de coopération et prendra, sur la base des différents rapports et recommandations, toutes les mesures nécessaires à une adaptation du dossier technique et financier (DTF) sans toutefois modifier l'objectif spécifique, la durée, le budget global de la prestation, ni le droit applicable aux marchés publics.

Compétences et attributions

La SMCL aura comme attributions de :

- mettre en place les structures d'exécution du programme ;
- superviser l'exécution des engagements pris par les Parties ;
- apprécier l'état d'avancement du programme et de l'atteinte de ses résultats sur base des rapports d'exécution du programme ;
- approuver les plans d'activités du programme ;
- approuver les ajustements ou les modifications éventuelles du dossier technique et financier, tout en respectant l'objectif spécifique, la durée et l'enveloppe budgétaire fixés par la Convention Spécifique et en veillant à la faisabilité de l'ensemble des actions ; Les modifications budgétaires à l'intérieur d'un résultat sont la responsabilité de l'unité d'exécution conjointe du projet ainsi que des modifications budgétaires au niveau des résultats de moins 10%, mais seront communiquées à la SMCL. Des modifications budgétaires plus importantes doivent être validées par la SMCL au préalable
- faire des recommandations aux autorités compétentes des deux Parties ;

- résoudre, tout problème de gestion des ressources humaines, évaluer conjointement la compétence et les prestations des différents personnels mis à disposition du programme et prendre toute mesure d'encouragement ou de corrections nécessaires ;
- résoudre, pour le bon déroulement du programme, tout problème de gestion qui se poserait, relatif aux ressources financières ou matérielles ;
- superviser la clôture du programme et approuver le rapport final.

Composition

La composition de SMCL sera la suivante :

- le représentant du Ministère Provincial de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Elevage, président de la SMCL
- le Représentant Résident de la CTB ou son délégué,
- le représentant du Gouvernorat Provincial
- le représentant du Ministère Provincial du Plan
- le coresponsable congolais de l'UCAG comme le représentant du secrétaire général du MINAGRI

L'UCAG appuiera le programme dans la préparation des réunions de la SMCL. Le coresponsable de la CTB y participera en tant qu'observateur

Selon l'agenda de la réunion de la SMCL, les représentants des bénéficiaires et des pouvoirs locaux peuvent être invités ainsi que toute autre personne qui apporte une contribution au programme, en qualité d'observateur ou d'expert

Mode de fonctionnement

- la SMCL établit son règlement d'ordre intérieur dans le respect des autres dispositions de la Convention Spécifique ; il est officiellement approuvé lors de la première SMCL du programme ;
- la SMCL est convoquée et présidée par le Ministère Provincial de l'Agriculture ou par son délégué ;
- la SMCL se réunit ordinairement chaque semestre sur invitation de son président ou de façon extraordinaire à la demande d'un membre ;
- la SMCL prend ses décisions selon la règle du consensus ;
- chaque réunion fait l'objet d'un procès-verbal signé par le Président de la SMCL pour la partie Congolaise et le représentant de la CTB pour la partie Belge ;
- la SMCL tient également une réunion au plus tard trois mois avant la fin des activités du programme afin d'examiner la proposition de rapport final rédigé selon les normes de la CTB et d'assurer les formalités de clôture ;

La SMCL reste l'instance de décision pour assurer la supervision et la coordination stratégique d'un programme. L'appui à la gestion du programme sera fait par l'UCAG MAPE tout en respectant les décisions stratégiques prises au niveau de la SMCL.

Considérant qu'une majorité de membres composant la SMCL du PRODAKK se retrouvera également dans la SMCL du PRODEKK, il est suggéré que les deux programmes s'organisent afin de conduire des SMCLs à la même fréquence et aux mêmes dates, afin de renforcer la cohérence, la synergie et

la coordination stratégique entre les deux interventions.

Ce faisant, le PRODAKK pourra participer en tant qu'observateur à la SMCL du PRODEKK et vice-versa. Le secrétariat de chaque SMCL spécifique est assuré par le projet en question, ici le PRODAKK.

5.4.2 L'Unité de direction du programme (UDP)

L'Unité de Direction du Programme est l'instance de gestion quotidienne du programme qui assure la mise en œuvre des activités, dès l'approbation du programme semestriel par la SMCL.

Elle fonctionne avec l'appui technique et méthodologique en matière de gestion de l'UCAG MAPE et sous la supervision stratégique de la SMCL.

Toutes les décisions administratives, techniques et financières seront prises au quotidien par cette équipe, en concertation avec les partenaires congolais et les questions stratégiques à porter à la SMCL seront formulées et préparées à ce niveau. Cette manière de travailler assurera la pleine transparence entre les partenaires.

L'UDP, installée à Kikwit, comprendra :

Une équipe de gestion et de coordination

- un ATI coordinateur provincial, profil gestionnaire, développement rural, partagé avec le PRODEKK
- un ATI Responsable administratif et financier, partagé avec le PRODEKK
- un ATN, expert en suivi-évaluation
- du personnel de support administratif, financier et logistique (comptabilité, secrétariat, gardiennage, entretien, etc) dont la majeure partie sera mutualisée avec le PRODEKK.

Une équipe technique

- un ATI expert en techniques de production agricole durable
- un ATI expert en appui institutionnel, partagé avec le PRODEKK
- un ATI expert en semences, partagé avec les autres provinces
- un ATN expert en transformation et commercialisation des productions agricoles
- un ATN expert en semences
- un ATN expert en genre
- un ATN expert en SIG
- 3 ATN-coordonateurs de territoire
- de l'assistance technique sur mesure à définir dans la première année
- un ATI Ingénieur routier PRODEKK (pour mémoire)

Tâches de l'UDP

- assurer la bonne exécution des activités liées à la au démarrage ;
- assurer la bonne exécution opérationnelle du programme décrit dans le présent DTF ;
- gérer administrativement et financièrement le programme dans le respect des normes mises en place par la CTB et du DTF ;

- planifier les activités du programme et soumettre cette planification pour approbation à l'UCAG MAPE 10 jours avant la date butoir
- organiser, superviser et coordonner les activités de terrain dans le cadre des programmations périodiques ;
- sélectionner et signer les conventions et contrats avec les prestataires et autres acteurs locaux dans les limites de leur mandat et accompagner les différents prestataires dans la mise en œuvre des actions planifiées ;
- proposer éventuellement à la SMCL les actualisations ou modifications nécessaires à apporter aux activités, aux résultats ou au budget ;
- rédiger les rapports périodiques d'exécution et de suivi évaluation ;
- contribuer au travail de recherche et de capitalisation,
- assurer la bonne exécution des activités liées à la phase de clôture

Le partenaire congolais identifiera des points focaux nationaux spécifiquement chargés de mobiliser les partenaires et les bénéficiaires du programme au moment du démarrage de chaque activité, de s'assurer des collaborations nécessaires au sein de l'administration nationale et provinciale, et de les tenir informés. Ils faciliteront les échanges avec le partenaire institutionnel et contribueront au développement des capacités de ce dernier. Les modalités de collaboration avec les différentes partenaires clé du secteur seront définies dans des protocoles d'accord (voir 5.3.).

5.4.3 L'Unité Conjointe d'Appui à la Gestion UCAG MAPE

5.4.3.1 Approche stratégique et fonctions principales de l'UCAG

L'Unité Conjointe d'Appui à la Gestion au sein du MAPE est un projet ayant une double nature :

- l'**appui à la gestion** des projets/programmes de la coopération belgo-congolaise
- le **renforcement des capacités de gestion** et un appui à la **coordination** des interventions du secteur

5.4.3.1.1 Axe stratégique 1 : un projet d'appui à la gestion

Les assistants techniques, les experts et le personnel administratif de l'UCAG fourniront un appui d'expertise et d'assistance aux équipes de projets/programmes dans les différentes matières suivantes : Gestion administrative et financière, passation des marchés, communications, planification et suivi, gestion de projet, ressources humaines,.

Ils répondront à des demandes ponctuelles de renseignement, de dépannage ou d'assistance venant des projets/programmes.

L'UCAG organisera aussi des missions ponctuelles de suivi et d'appui aux projets/programmes dans les zones de concentration. Les missions auront, entre autre, comme but d'améliorer la gestion de projet, de trouver des solutions aux problèmes auxquels les projets/programmes sont confrontés, d'aider ceux-ci à respecter les différentes procédures.

Il s'agira également d'appuyer les équipes de projets en matière de formation, de communication, de planification ou de coordination des projets ou pour répondre à des demandes spécifiques d'appui à la gestion des projets/programmes en zones de concentration.

Cet appui fourni par l'UCAG soulagera le travail de gestion des projets dans certains sous-domaines mais il ne remplacera en aucun cas la gestion quotidienne qui reste à assumer par l'équipe du programme.

5.4.3.1.2 Axe stratégique 2 : un projet de renforcement des capacités de gestion et d'appui à la coordination des interventions du secteur

Il s'agit d'un projet de renforcement des capacités de gestion du Ministère par des apports à une série de structures aux niveaux central, déconcentré et décentralisé.

Ces apports prennent la forme d'appuis au niveau de l'infrastructure, du matériel, de la technologie et incluent l'organisation d'un nombre de formations (au niveau de la gestion et de la coordination des interventions du secteur).

L'appui à la coordination des interventions du secteur se traduit par le financement d'un nombre d'activités qui devront permettre au MINADER d'améliorer la coordination des interventions liées aux PICs Belgo-Congolais (formations, rédaction de rapports, participation à des réunions sectorielles, visites de terrain, etc).

5.4.3.2 Composition

L'UCAG est composée d'un niveau de codirection, de cellules, de staff de support et de ressources volantes. Le Coresponsable national de l'intervention dépend du Secrétaire Général et est détaché à temps plein au sein de l'UCAG, tout comme les autres membres de l'UCAG désignés par la partie congolaise.

Les cellules sont les suivantes :

- Planification et Suivi
- Communication et Relations Institutionnelles
- Finances et Administration
- Marchés Publics

5.4.3.3 Domaines de responsabilités de l'UCAG relatifs au programme

En italique, les domaines de responsabilité qui ne concernent que l'UCAG (pour mémoire)

UCAG	Domaines de responsabilité
Direction UCAG	<p>1. Coordination, suivi et appui opérationnel du programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appui à la gestion du programme - Consolider les plannings opérationnels du programme - Suivi de l'état d'avancement opérationnel du programme - Appui à la préparation et participation aux SMCL du programme (en tant qu'observateur) - Appui à la gestion des risques importants du programme - Veiller à la cohérence des activités du programme (coordination sectorielle) <p>2. <i>Gestion de l'UCAG</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Supervision de la gestion de l'UCAG</i> - <i>Préparation des SMCL de l'UCAG et participation aux SMCL</i> <p>3. Coordination des activités de renforcement de capacités:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordination des activités de renforcement de capacités des

UCAG	Domaines de responsabilité
	programmes - Coordination des activités de renforcement des capacités de la partie nationale
Cellule Marchés Publics	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à l'élaboration des CSC du programme - Gestion administrative des marchés publics, c'est-à-dire : gestion de la procédure de passation des marchés publics (> 25.000€) et appui à la gestion administrative des marchés publics et des contrats du programme en cours d'exécution - Appui à la gestion logistique du programme - Appui au suivi des travaux du programme - <i>Elaboration des dossiers d'appel d'offres des activités de l'UCAG</i> - <i>Gestion des marchés publics et autres contrats de l'UCAG</i> - <i>Achat et logistique de l'UCAG</i> - Renforcement des capacités des structures partenaires
Cellule Finance et Administration	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à la gestion budgétaire du programme - Appui au et consolidation du rapportage financier du programme - Appui, validation et consolidation de la comptabilité et appui à la gestion de trésorerie du programme - Appui au démarrage et clôture du programme (au niveau FINADMIN) - Appui à la gestion du personnel du programme - <i>Gestion financière et administrative de l'UCAG</i> - Renforcement des capacités des structures partenaires

UCAG	Domaines de responsabilité
Cellule Planification et Suivi	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Planning de démarrage et de clôture des projets</i> - Appui aux et consolidation des plannings des activités des programmes - <i>Consolidation des rapports opérationnels des projets</i> - Appui à l'élaboration des TdR et à l'application des recommandations des missions de suivi et d'évaluation du programme - Planning détaillé des activités de renforcement des capacités à fournir par l'UCAG et suivi - Renforcement des capacités des structures partenaires
Cellule communication et relations institutionnelles	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Communication sur les résultats de l'UCAG au niveau du renforcement des capacités</i> - <i>Renforcement des capacités des structures partenaires</i> - Coordonner l'appui à la plate-forme de communication et aux groupes thématiques - Coordination de la communication sur les résultats des programmes - Organisation d'échanges entre programmes - Organisation d'échanges avec d'autres acteurs (bailleurs, ONG, ...) - Gestion des relations avec d'autres ministères
Thèmes transversaux	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller à la prise en compte des thèmes transversaux de la coopération belgo-congolaise

5.4.3.4 Protocole d'accord UCAG / PRODAKK

Le programme établira avec l'UCAG MAPE un protocole d'accord sans transfert financier définissant les prestations exécutées par l'UCAG. Les prestations visées par ce protocole contribuent à i) la bonne gestion des projets/programmes; ii) au respect des règles établies (y compris celles des Dossiers Techniques et Financiers des Unités Conjointes d'Appui à la Gestion) ; et iii) la maîtrise des risques.

Ce protocole décrira également les niveaux de service que le programme est en droit d'attendre de l'UCAG.

5.5 RESPONSABILITÉS FINANCIÈRES

5.5.1 Contribution de la Partie congolaise

Les obligations et participations financières de la Partie congolaise, telles que prévues par la Convention Spécifique (CS) et le Dossier Technique et Financier (DTF) qui fait partie intégrante de la Convention, sont essentielles pour la réalisation des objectifs (global et spécifique) du programme. Leur inexécution, même partielle, pourra entraîner, après notification officielle, la suspension partielle ou totale des apports belges.

La Partie congolaise s'engage dès lors à tout mettre en œuvre pour assurer le succès du programme de coopération et notamment :

Concernant l'exécution et le financement du programme :

- à prendre les dispositions institutionnelles, administratives et budgétaires requises afin de garantir le bon déroulement du programme ;
- à n'utiliser en aucun cas la contribution belge au paiement d'impôts ou autres charges publiques, ni à l'apurement des droits d'entrée prévus par la législation de la République Démocratique du Congo.

Ceci implique entre autres :

- l'exonération de tout impôt, y compris la TVA, droits de douanes, taxes d'entrée et autres charges fiscales ou administratives sur les fournitures, travaux et projets de service faisant l'objet de la contribution belge au programme ;
- l'autorisation par la direction des douanes d'utiliser la procédure « d'enlèvement d'urgence » ;
- à assurer la libre circulation des membres de l'assistance technique belge et du personnel mandaté par celle-ci sur l'ensemble du territoire national, à leur faciliter l'obtention des visas et permis nécessaires à leur entrée, séjour et sortie de la République démocratique du Congo ;
- à accorder aux organismes et personnes congolais et expatriés œuvrant dans le cadre du Programme toutes les facilités nécessaires à l'accomplissement des tâches qui leur sont confiées ;
- à assurer la maintenance des bâtiments des structures soutenues et les salaires du personnel au sein de ces structures ;
- à maintenir le matériel acquis avec les moyens du programme au sein de celui-ci ;
- à faciliter l'accès à toute documentation utile ou nécessaire pour l'exécution des activités ;
- à faciliter auprès de tous les services concernés les démarches nécessaires pour le bon déroulement du programme ;

Concernant le personnel national :

- à laisser ou à mettre à la disposition du programme le personnel nécessaire à sa réalisation au sein de chaque structure soutenue, étant entendu que ce personnel continuera à être rétribué par la République Démocratique du Congo qui en assumera en outre les obligations découlant de leur statut ;
- prendre toutes les dispositions utiles pour que la qualification professionnelle du personnel nécessaire à la réalisation du programme au sein de chaque structure puisse être évaluée conjointement par les deux parties et à prendre, le cas échéant toute mesure d'encouragement ou de correction jugée indispensable en la matière ;
- à ne déplacer ou muter du personnel au sein des structures retenues qu'après concertation avec la SMCL ;
- à remplacer le personnel au sein des structures retenues en respectant les qualifications requises en fonction des responsabilités au sein du programme.
- **Concernant l'après programme :**
- à prendre les dispositions institutionnelles, administratives et budgétaires nécessaires pour garantir la poursuite des activités au sein des structures retenues après la cessation de l'intervention belge ;
- à veiller à ce que les équipements et matériels acquis dans le cadre du présent programme deviennent propriété de l'Etat congolais après cessation de l'intervention belge et restent affectés aux structures pour lesquelles ils sont prévus.

5.5.2 Contribution de la Partie belge

Les obligations et participations financières de la Partie belge, telles que prévues par la Convention Spécifique (CS) et le Dossier Technique et Financier (DTF) qui fait partie intégrante de la Convention, sont essentielles pour la réalisation des objectifs (global et spécifique) du programme.

La contribution de la Partie belge sera mise en œuvre selon le guide de la CTB de la gestion financière des projets en régie. Elle couvrira essentiellement les activités inhérentes à l'atteinte de l'objectif spécifique et sera mise à la disposition du programme sous forme de contribution financière pour le financement des fournitures, travaux et services du projet.

Le budget détaillé et le chronogramme d'exécution de la contribution belge sont repris en annexe du présent DTF.

5.6 MODALITÉS DE GESTION

5.6.1 Gestion opérationnelle

La gestion et le suivi quotidien du programme sont confiés à l'équipe de l'UDP.

L'équipe de l'UDP est chargée de la programmation des activités et des budgets correspondants en collaboration avec les partenaires principaux du programme, des relations internes de la CTB, de la gestion du personnel d'appui, et de la préparation des rapports périodiques. Elle a l'initiative de la mise en œuvre concrète et quotidienne des actions, une fois les programmes semestriels approuvés par la SMCL. Elle s'assure du bon déroulement des actions une fois démarrées, et du respect par les intervenants des termes de référence. Elle gère les finances du programme avec le support de l'UCAG et en rend compte à celle-ci et à la SMCL.

5.6.2 Gestion financière

La gestion financière du programme est en régie et est assurée par les responsables de la CTB, à l'exception des modifications budgétaires qui doivent être approuvées au niveau de la SMCL du programme.

5.6.2.1 Dépenses avant signature de la CMO

Vu que la date de la signature de la Convention de Mise en Œuvre (C.M.O.) n'est pas encore connue, ni celle de la signature de la Convention Spécifique, il sera nécessaire d'engager des dépenses avant la signature de la C.S pour faciliter le démarrage du projet et assurer la continuité des activités engagées lors des projets Appui au Secteur Semencier et Appui à l'Amélioration de la Production Végétale.

Il s'agit des dépenses dont les montants estimés ci-dessous s'élève à 140.000 Euros pour .:

- **Le personnel** : Frais de recrutement pour l'assistance technique nationale ainsi que les staff national essentiel de support administratif.
- **Les équipements et frais logistiques** :: achat véhicules et équipement IT, démarrage des réhabilitations des locaux pour le PRODAKK, frais de publication des appels d'offres,

Frais de personnel	20.000 €
Frais de Recrutement	20.000
Frais logistiques	120.000 €
Achat véhicules, motos,	60.000
Achat matériel ICT et consommables	35.000
25% frais d'étude et réhabilitation locaux	25.000
Total	140.000 €

5.6.2.2 Comptes et pouvoir de signature

Dès la signature de la Convention Spécifique, la CTB ouvrira les comptes dans les institutions bancaires appropriées.

5.6.2.3 Approvisionnement des comptes

Premier transfert

Dès la notification de la Convention de Mise en Œuvre entre l'Etat belge et la CTB, un appel de fonds peut être introduit. Le montant demandé doit correspondre aux besoins des trois premiers mois.

Transferts suivants

Afin de recevoir des fonds, le programme doit introduire à la CTB un appel de fonds au début du mois précédant le trimestre suivant. Cet appel de fonds doit être signé par le coordinateur provincial et contre signé par le responsable administratif et financier de l'UCAG. Le transfert des fonds se fait uniquement si le programme

- a respecté toutes ses obligations de planning et de rapportage
- respecte les règles d'une bonne gestion
- a entrepris des actions nécessaires liées à des recommandations des audits, MTR et de missions d'appui.

La cellule FINADMIN de l'UCAG assurera que les projets/programmes ont assez de liquidité pour exécuter les activités tout en limitant les soldes.

5.6.2.4 Gestion budgétaire

Le budget donne les contraintes budgétaires dans lesquelles le programme doit être exécuté. Chaque changement de budget doit être validé par la SMCL sur base d'une proposition élaborée par la direction du projet.

Les changements budgétaires possibles sont :

- Changement de la structure du budget (par exemple ajout d'une ligne budgétaire)
- Réallocation des montants entre lignes budgétaires
- Utilisation de la réserve budgétaire

La gestion de changement budgétaire doit être faite selon les procédures de la CTB.

La réserve budgétaire peut uniquement être utilisée pour des activités de projet et après accord de la SMCL. Son utilisation doit toujours être accompagnée d'un changement du budget.

Les engagements doivent respecter les mandats. La direction du projet (UDP) doit assurer un bon suivi des engagements. Il n'est pas autorisé de prendre des engagements sur base d'un budget non approuvé officiellement.

Pour les engagements de plus de 25.000 EUR, un visa du Co Responsable CTB ou du Responsable Marchés Publics de l'UCAG iMAPE doit être obtenu.

Les pouvoirs de signatures suivants doivent être respectés:

Montant	Signatures
---------	------------

< 25.000 EUR	- Coordinateur Provincial - (+ UCAG s'il n'y a pas deux signatures au niveau du programme ou en cas d'audit négatif)
25.000 EUR – 200.000 EUR	- Coordinateur Provincial + Responsable Administratif et Financier CTB (UCAG) - Responsable Administratif et Financier CTB (UCAG) + Coresponsable CTB (UCAG)
> 200.000 EUR	- Représentation CTB ou CTB Bruxelles + Responsable Administratif et Financier CTB (UCAG)

5.6.2.5 Comptabilité

La direction de programme est responsable pour sa comptabilité. Elle envoie chaque mois sa comptabilité vers la cellule FINADMIN de l'UCAG pour vérification et consolidation. La vérification mensuelle se fait pour assurer que la comptabilité est tenue selon les procédures de la CTB.

La comptabilité à envoyer à l'UCAG comprend un fichier électronique, les pièces justificatives ainsi que les extraits bancaires et états de caisse (en original pour vérification).

5.6.2.6 Programmation financière

Chaque programme envoie sa programmation financière vers la cellule FINADMIN de l'UCAG pour consolidation. (Voir aussi planning). La programmation financière doit être faite selon les procédures de la CTB.

5.6.2.7 Suivis financiers

A chaque réunion de SMCL, la direction du programme doit présenter l'information financière suivante:

- rapport d'exécution budgétaire
- mise à jour de la programmation financière
- liste des engagements importants
- proposition de changement budgétaire si nécessaire
- plan d'action lié aux recommandations d'un audit

Ces informations doivent être validées par la cellule FINADMIN de l'UCAG

5.6.3 Gestion des Ressources Humaines

5.6.3.1 Recrutement

L'UCAG appuiera les projets/programmes dans le recrutement du personnel national. Chaque ouverture de poste doit être validée par l'UCAG (=coresponsabilité).

Le PV de recrutement pour du personnel national doit être validé par l'UCAG.

L'UCAG rédigera les propositions de TdR et lancera les demandes d'ouverture de postes pour les recrutements des ATI pour les projets/programmes. L'UCAG sera tenu informée de l'état d'avancement des procédures de sélection exécutées par le siège.

5.6.3.2 Contrat

Les contrats pour le personnel congolais des projets/programmes seront préparés par la cellule Finances & Administration de l'UCAG et ensuite signés par les autorités compétentes (représentation

CTB).

5.6.4 Gestion des marchés publics

Le programme élabore et met à jour un planning des marchés publics qui est à intégrer dans le planning opérationnel. Le planning annuel est consolidé par la direction de l'UCAG (coresponsabilité) et approuvé annuellement par les SMCL des projets.

Pour les marchés publics de moins de 25.000 EUR (sauf marchés complexes), les projets/programmes sont responsables pour gérer les marchés publics tout en respectant la législation en vigueur (voir 5.7), procédure de l'UE) et les règles internes définies par la CTB. La cellule des marchés publics de l'UCAG peut appuyer les projets.

Pour les marchés publics de plus de 25.000 EUR, ainsi que pour les marchés complexes, la cellule des marchés publics de l'UCAG prendra obligatoirement en charge l'élaboration ou le contrôle de la partie administrative du cahier de charges et la gestion administrative des marchés (publication, sélection, attribution, avenants,...). Le programme reste responsable de l'élaboration de la partie technique du cahier de charges et peut soumettre une proposition pour la partie administrative. En cas de demande, un apport technique aux DAO des projets/programmes est également envisageable au niveau de l'UCAG. Le comité d'évaluation est présidé par le responsable de la cellule des marchés publics de l'UCAG et est composé de collaborateur(s) technique(s) du projet/programme et du gestionnaire du dossier de la cellule. L'expert en marchés publics du Ministère, présent au sein de l'UCAG, participe au comité d'évaluation à titre d'observateur.

Pour les marchés de plus de 200.000 EUR, un avis de non-objection de la CTB Bruxelles doit être reçu avant de pouvoir lancer le marché. Pour le reste, les prescriptions prévues pour les marchés de plus de 25.000 euros s'appliquent.

Pour l'attribution de marchés, les règles de mandat suivantes doivent être respectées :

Montant du marché	Signatures
< 25.000 EUR	- Coordinateur provincial - (+ UCAG s'il n'y a pas deux signatures au niveau du programme ou en cas d'audit négatif)
25.000 EUR à 200.000 EUR	- Coordinateur provincial + Responsable Marchés publics CTB (UCAG) - Responsable Marchés Publics CTB (UCAG) + Coresponsable CTB (UCAG)
> 200.000 EUR	- Représentation CTB ou CTB Bruxelles

5.7 GESTION EN RÉGIE

La gestion de la contribution belge au programme sera assurée par la CTB en exécution d'une « Convention de Mise en Œuvre (CMO) » conclue entre l'Etat belge et la CTB. La gestion de la contribution financière belge en régie et la mise à disposition des fonds se feront suivant les procédures internes de la CTB.

La préparation et la passation des marchés publics seront régies par :

Le **Guide Pratique des procédures contractuelles dans le cadre des actions extérieures de l'UE** (PRAG dernière version applicable) et les documents types et modèles présentés dans les annexes (y compris les Conditions Générales)

Le règlement des différends entre le pouvoir adjudicateur et un entrepreneur, un fournisseur ou prestataire de services pendant l'exécution d'un marché public s'effectuera par arbitrage conformément au Règlement de procédure de conciliation et d'arbitrage pour les marchés financés par le Fonds Européen de Développement, tel qu'il a été adopté par la décision n° 3/90 du Conseil des ministres ACP/CE du 29 mars 1990.

Le rôle et les tâches des organes et instances européens auxquelles font références les textes juridiques du Fonds Européen de Développement FED, seront assumés par les organes et instances de la CTB sur base des règles et processus internes et mandats applicables au sein de la CTB.

Le programme respectera les manuels de procédures, règles et processus internes en vigueur au sein de la CTB.

5.8 RAPPORTAGE

5.8.1 Le rôle de l'UCAG

Avant la fin de chaque année, le programme fait un **planning opérationnel pour l'année suivante**. Le planning opérationnel comprend :

- planning des activités ;
- planning des marchés publics ;
- planning financier ;
- planning des ressources humaines.

Les différentes cellules de l'UCAG appuieront le programme dans leur domaine de compétence dans l'élaboration du planning opérationnel. Le planning opérationnel annuel est ensuite consolidé par la direction de l'UCAG et approuvé par la SMCL du programme.

Tous les **trois mois**, le programme envoie les rapports à l'UCAG sur l'état d'avancement des activités et des marchés publics, sur la situation budgétaire, sur les protocoles d'accords, sur les problèmes et les risques importants. Dans le même rapportage, il fournit une **mise à jour** des plannings. L'UCAG donnera un feedback. L'UCAG appuiera le programme dans la résolution des problèmes et la maîtrise des risques.

Annuellement ces plannings sont approuvés par la SMCL du programme

Au moins trois fois par an, l'UCAG se réunit formellement avec le coordinateur provincial pour faire le point sur le planning opérationnel et sur les problèmes à résoudre et les risques à traiter.

Chaque année, un **rapport annuel** est élaboré par le programme avec l'appui de l'UCAG. Dans ce rapport, le bilan est fait des résultats de développement ainsi que la réalisation du planning opérationnel. Ce rapport doit être communiqué vers la SMCL du programme, qui le valide.

Le rapportage doit être fait selon les procédures de la CTB. Là où c'est possible, le système de planning et suivi opérationnel sera aligné sur le système du ministère ou harmonisé avec les systèmes des autres bailleurs.

5.8.2 Rapportage du programme

5.8.2.1 Rapportages opérationnels à la SMCL

Afin de permettre une bonne information de tous les partenaires concernés par l'exécution du programme, la direction du programme doit établir des rapports de suivi, à chaque SMCL. Il s'agit d'un rapport sur l'avancement du programme à soumettre pour discussion et approbation à la SMCL. Cette dernière en tirera les conclusions pour l'orientation ultérieure du programme

5.8.2.2 Rapportage annuel

L'UDP rédigera annuellement, et conformément aux canevas de la CTB, des rapports annuels qui apprécieront le degré de réalisation des résultats intermédiaires et de l'objectif, en se basant sur les indicateurs identifiés à cette fin et présentés dans le cadre logique.

- Le rapport annuel est opérationnel et financier et comprend :
- L'examen de l'exécution correcte de la présente convention ;
- La recherche des causes des éventuels dysfonctionnements et des éventuels éléments nouveaux qui justifieraient la révision de la Convention Spécifique ;
- L'examen de la prestation de coopération au regard de son efficience, de son efficacité et de sa durabilité ;
- L'examen de la prestation de coopération au regard des indicateurs repris au DTF et notamment, sur la base des suppositions du cadre logique, l'examen de l'évolution du risque au regard de ces mêmes indicateurs.

Le rapport annuel sera remis au plus tard le 31 mars de l'année qui suit celle sur laquelle il porte, à l'Etat partenaire via l'attaché de coopération internationale en RDC et à l'Etat belge, via la DGD à Bruxelles. Il doit donc être présenté à l'UCAG le 15 février au plus tard.

5.8.2.3 Rapportage final

Le rapport final comprend :

- Un résumé de la mise en œuvre et une synthèse opérationnelle de la prestation de coopération ;
- Une présentation du contexte et une description de la prestation de coopération suivant le cadre logique ;
- Une appréciation des critères de base d'évaluation de la prestation : pertinence, efficience, efficacité, durabilité et impact ;
- Une appréciation des critères d'harmonisation et d'alignement : harmonisation, alignement, gestion orientée vers les résultats, responsabilité mutuelle, appropriation ;
- Les résultats du suivi de la prestation de coopération et des éventuels audits ou contrôles, ainsi que le suivi des recommandations émises ;
- Les conclusions et les leçons à tirer.

Le rapport final sera remis au plus tard 6 mois après l'échéance de la Convention Spécifique à l'Etat partenaire via l'attaché de coopération internationale en RDC et à l'Etat belge, via la DGD à Bruxelles.

5.8.2.4 Rapportage financier

Le rapportage financier suivra les procédures de la CTB en la matière.

Comptabilité

Mensuellement, la **comptabilité** doit être élaborée et approuvée selon les procédures de la CTB. La comptabilité doit être signée le coresponsable international du Projet et approuvée pour accord par le chargé de l'administration et Finances CTB (UCAG). La comptabilité à envoyer à la CTB comprend un fichier électronique, les pièces justificatives ainsi que les extraits bancaires et états de caisse. La cellule FINADMIN de UCAG MAPE vérifie et valide la comptabilité avant envoi au siège de la CTB.

Programmation financière

Trimestriellement, l'UDP doit élaborer une **programmation financière** pour les trimestres suivants et

pour le trimestre en cours et les années suivantes. La programmation financière doit être faite selon les procédures de la CTB et doit être envoyée à la CTB. Cette programmation est intégrée dans la planification opérationnelle.

Rapportage financier à la SMCL

Semestriellement, l'UDP doit présenter *l'information financière* suivante à la SMCL concernant tous les Résultats ainsi que les Moyens Généraux :

- Rapport d'exécution budgétaire
- Mise à jour de la programmation financière
- Liste des engagements importants
- Proposition de changement budgétaire si nécessaire

5.9 MÉCANISMES D'APPROBATION DES ADAPTATIONS DU DTF

Le DTF peut être modifié par le pays partenaire et la CTB quand cela s'avère nécessaire à l'exception de l'objectif spécifique, la durée et du budget total du programme pour lesquels une éventuelle modification doit se faire par un échange de lettre entre l'Etat congolais et l'Etat belge.

Les adaptations au DTF sont discutées et approuvées en SMCL.

- Toutefois, la Partie congolaise et la CTB informent la Partie belge des éventuelles modifications suivantes apportées :
- Les formes de mise à disposition de la contribution de la Partie belge et de la Partie congolaise ;
- Les résultats, y compris leurs budgets respectifs ;
- Les compétences, attributions, composition et mode de fonctionnement de la structure mixte de concertation locale ;
- Le mécanisme d'approbation des adaptations du DTF ;
- Les indicateurs de résultat et d'objectif spécifique ;
- Les modalités financières de mise en œuvre de la contribution des parties.

Un planning financier indicatif adapté est joint le cas échéant.

Cette information se fait de deux manières : via le rapport annuel ou via la transmission du PV de la SMCL.

En dehors des SMCLs, des décisions ad-hoc pour le bon déroulement du programme peuvent être prises par les partenaires, via une procédure écrite (lettre tournante aux membres de la SMCL). Ces décisions sont effectives dès signature par le Président de la SMCL pour la partie Congolaise et le représentant de la CTB pour la partie Belge.

5.10 MONITORING, EVALUATION ET AUDITS

Le monitoring, l'évaluation et l'audit ont pour but non seulement de contrôler l'exécution technique et financière des activités du programme, mais surtout d'améliorer l'efficience, l'efficacité et durabilité de celui-ci pour qu'il puisse réaliser au mieux ses objectifs.

Les mécanismes suivants seront mis en place :

5.10.1 Suivi-évaluation et appui de la part de l'UCAG

L' UCAG fera régulièrement des missions de suivi et d'appui, au moins 4 fois par an, et à la demande

des projets/programmes. Pour chaque mission, un rapport doit être fait. Les missions auront entre autres pour but :

- d'améliorer la gestion du programme ;
- de trouver des solutions aux problèmes auxquels les programmes sont confrontés ;
- d'aider les projets à respecter les différentes procédures ;
- de renforcer les compétences des équipes des programmes en vue d'un transfert de compétences aux structures provinciales décentralisés et aux structures administratives déconcentrées.

Pour les **évaluations à mi-parcours (EMP), évaluations finales (EF) et audits** présentés ci-dessous, les termes de références seront finalisés par la CTB (représentation et siège) sur base d'un draft rédigé par le projet avec l'appui de l'UCAG. Les résultats seront communiqués aux SMCL ainsi qu'aux UCAG.

Suite à une mission d'évaluation ou audit, la direction de programme élabore un plan d'action avec l'appui de l'UCAG. Le programme rapporte à sa SMCL sur l'état des lieux de la mise en œuvre de ce plan d'action. L'UCAG appuiera les projets/programmes dans la réalisation des actions.

5.10.2 Monitoring du programme

Le suivi et le monitoring interne du programme seront facilités par la mise en œuvre d'un système d'information, destiné à mettre à la disposition du programme et de l'ensemble des acteurs, des données sur l'avancement du programme sur base des indicateurs objectivement vérifiables tels que définis dans le cadre logique du programme.

Les **études baseline** décriront la situation existante. Les données qui seront ensuite compilées la première année constitueront les références du programme qui permettront d'évaluer au terme du programme la performance et de mesurer objectivement l'impact du programme.

Après 18 mois d'activité, un **backstopping conjoint** du programme par les différentes directions de la CTB (EST, OPS, RH et FIN) sera organisé afin d'apprécier l'état d'avancement et les orientations choisies. A la fin de cette mission, une smcl extraordinaire sera convoquée pour partager les appréciations et valider les éven

5.10.3 Evaluation du programme

5.10.3.1 Evaluation mi-parcours (EMP)

L'EMP se situe à un moment spécifique durant lequel une équipe externe évalue la performance et l'avancement d'un programme sur base de critères prédéfinis dans les termes de références. Cette évaluation permet aux acteurs impliqués – en particulier la SMCL – d'être en mesure de prendre la meilleure décision par rapport à l'exécution future du programme.

L'EMP est pilotée par la Direction des Opérations selon les processus en vigueur. L'EMP doit être comprise en tant qu'exercice stimulant auprès du programme. Cela peut aussi être l'occasion d'une action conjointe où sont également impliqués les ministères et/ou autres donateurs (tel que décrits dans les TdR).

L'EMP suit les exigences de la SMCL et des bailleurs de fonds et répond aux objectifs suivants:

- Nécessité d'une validation externe du rapportage vers la SMCL et le bailleur de fonds ;
- Nécessité d'une maîtrise des risques pour la SMCL et le bailleur de fonds ;

- Nécessité pour la SMCL et le bailleur de fonds d'un suivi et d'une exécution axée vers les résultats.
- Nécessité de disposer d'un système de contrôle de qualité vis-à-vis du bailleur de fonds.

Le rapport d'évaluation à mi-parcours doit être présenté en SMCL afin de juger et déterminer quelles recommandations sont retenues, qui est responsable et qui va les suivre (ces décisions sont intégralement reprises dans le PV de la SMCL).

L'évaluation mi-parcours se fait suivant les procédures internes de la CTB.

Les moyens financiers seront prévus dans le budget du programme.

Une évaluation à mi-parcours du PRODAKK est prévue après deux ans de programme.

5.10.3.2 Evaluation finale (EF)

Comme pour l'évaluation à mi-parcours, à la fin du programme, une évaluation finale sera exécutée par une équipe externe afin d'évaluer les résultats du programme sur base de critères prédéfinis dans les termes de références. Cette évaluation permet aux acteurs impliqués – en particulier la SMCL – d'être en mesure de prendre la meilleure décision par rapport à l'exécution future du programme.

L'évaluation finale se fait suivant les procédures internes de la CTB.

Les moyens financiers seront prévus dans le budget du programme

5.10.3.3 Evaluation DGCD

Dans le cadre du contrat gestion entre la CTB et le gouvernement belge, le Service Public Fédéral « Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement » peut réaliser, sur un budget séparé, une évaluation des programmes en exécution ou d'accompagner une évaluation mi-parcours ou finale.

5.10.4 Audit

5.10.4.1 Audit Programme

Des audits financiers relatifs à la contribution belge se feront régulièrement selon le règlement interne de la CTB. L'audit portera sur la vérification des comptes du programme, sur le contrôle et le respect des procédures et la bonne utilisation des moyens. Les moyens financiers seront prévus dans le budget du programme.

La SMCL peut demander des audits complémentaires si elle les juge nécessaires.

La SMCL chargera la CTB de l'élaboration des termes de référence et de la sélection du bureau d'audit. Ce bureau devra être certifié selon les standards internationaux et faire preuve d'une totale indépendance.

Le rapport d'audit doit être présenté à la SMCL. Si nécessaire, la direction du programme doit élaborer un plan d'action afin d'améliorer les procédures et prouver que les mesures correctives ont été prises.

La cellule audit interne du Ministère concerné peut être associée aux audits. De par ses fonctions, elle sera chargée de veiller à la conformité des procédures internes du Ministère.

5.10.4.2 Audit CTB

Chaque année, les comptes de la CTB sont audités par un collège de commissaires. Dans ce cadre, ils réalisent également des audits de programmes. Le comité d'audit de la CTB peut aussi demander qu'un programme soit audité par l'auditeur interne de la CTB.

5.11 CLÔTURE DE LA PRESTATION

Le délai d'exécution des différentes activités du programme est de 72 mois à compter de la date de signature de la Convention Spécifique. La durée de validité de la Convention Spécifique est de 96 mois.

Six mois avant la fin du programme, un plan de clôture et un bilan financier doit être élaboré par l'UDP du programme selon les procédures de la CTB. Le bilan financier présenté à la SMCL de clôture devra d'abord être vérifié par l'UCAG .

Après la fin de la Convention Spécifique, il n'est plus autorisé de faire des dépenses sauf si elles sont liées à des engagements pris avant la fin de la Convention Spécifique et qui sont actés dans le PV de la SMCL.

A la fin de la prestation de coopération, les sommes restées éventuellement disponibles sur les comptes du programme tomberont en annulation.

6 THÈMES TRANSVERSAUX

6.1 ENVIRONNEMENT

Selon Fresco cité par E.Tollens, dans sa revue documentaire pour le PRODAKK, « *la production de manioc a pu augmenter rapidement sans changements dans le système de production grâce à l'extension des superficies, la présence abondante de la main d'œuvre des femmes, la réduction de la durée de la jachère. Aujourd'hui, le manioc est cultivé partout au Kwilu-Kwango comme une culture commerciale, surtout en « monocropping », manioc après manioc, avec des dates de plantation étalées dans le temps, une plus grande densité de culture, peu de lutte contre les mauvaises herbes, une courte jachère d'herbes, et des rendements à l'hectare très bas (5-8 t de racines fraîches/ha). Les pertes de rendement par maladie sont importants, avec la mosaïque africaine, la striure brune, la cochenille des racines.* Fresco prédit à terme la faillite complète du système de culture itinérante sur brûlis avec la dégradation continue de la base de ressources naturelles, surtout la fertilité du sol.

Le système « slash and burn » cesse d'être durable lorsque la population du village augmente. D'une durée de cinq à huit années permettant pratiquement d'obtenir une jachère arbustive de bonne densité, on est passé à des durées de 4 et 3 ans, voire 2 ans dans certaines zones du Kwilu. C'est ainsi que s'accroît la baisse des rendements liée à l'appauvrissement des sols. Sans solution alternative efficace et appropriée, les agriculteurs du Kwilu Kwango continueront de brûler la forêt, et tant que l'agriculture ne se modernisera pas, la population croissante aura besoin davantage de terres agricoles. L'agriculture itinérante sur brûlis constitue donc la principale menace environnementale pour le Kwilu, Kwango ; combinée à la production de charbon de bois pour le marché de Kinshasa et d'autres villes (Kikwit,..) et qui se pratique de façon intensive dans le Kwilu, elle provoque une destruction de forêts et galeries forestières, la réduction du temps de jachère et la perte rapide de fertilité des sols.

Les acteurs du secteur sont déterminés à réagir. Les acteurs des CARGs expriment le désir de « maintenir un environnement diversifié pour les générations à venir, soit intensifier l'agriculture tout en préservant les ressources naturelles (espaces forestiers, savanes riches) qui font actuellement l'objet de cueillettes (chasse, pêche) anarchiques.

Ce principal souci est exprimé dans les 8 plans de développement de territoire du Kwilu Kwango. Ces plans de développement agricole ont été établis par les CARGs sur la base d'une ébauche cartographique, où on a identifié les ressources naturelles du territoire.

Le thème « environnement » dans le PIC entre la Belgique et la RDC, sur les projets agricoles et de désenclavement

La coopération belgo-congolaise veillera activement à ce que la mise en œuvre du PIC soit respectueuse de l'environnement et n'hypothèque pas l'intégrité du patrimoine forestier, voire réduire un éventuel impact négatif des programmes de désenclavement.

L'identification et l'analyse des impacts environnementaux seront systématiques

- Les programmes agricoles feront la promotion des techniques les mieux adaptées et la culture de spéculations locales à haute valeur ajoutée, assurant ainsi une stabilisation du front agricole
- Les programmes agricoles contiendront des mesures adéquates en vue de la sédentarisation des ménages agricoles
- Chaque DTF intégrera les indicateurs environnementaux en vue d'assurer le suivi et l'évaluation de l'efficacité des mesures d'atténuation

- Un système SIG permettra de mieux préciser les aires sensibles, de localiser les risques, et aussi de suivre l'évolution et les impacts négatifs et positifs du PIC
- Un plan de gestion durable de l'environnement par zone d'intervention sera établi et ils seront mis en œuvre dans le cadre des CARG

Toute activité du PRODAKK s'insérera résolument dans la composante agricole du processus REDD+ en cours en RDC. Seront privilégiés les systèmes d'exploitation familiales intégrant : une diversification des cultures, la gestion intégrée de la fertilité des sols, une combinaison agriculture/petit élevage, le développement de l'agro foresterie villageoise

Une note conceptuelle du projet définira :

- i) Contexte biophysique des sites du projet
- ii) Supports cartographiques et enquêtes socio-économiques existants ;
- iii) Risques de DD et potentiels environnementaux généraux du projet ;
- iv) Marge de manœuvre en termes d'amélioration ;
- v) Éléments de la stratégie globale d'atténuation des émissions.

Le PRODAKK ouvrira des possibilités de collaboration via l'appui institutionnel et dynamisera un réseau de diffusion vulgarisation des résultats de la recherche, via les conseils agricoles de gestion CARG, les organisations paysannes, l'association des journalistes agricoles, le réseau des radios communautaires, les écoles techniques agricoles, avec une collaboration avec VVOB qui se construit. Le PRODAKK contribuera à une amélioration agronomique pratique en prise directe avec les organisations paysannes, la station INERA de Kyaka, mais aussi avec les écoles agricoles, le secteur privé, les organisations paysannes faitières et les projets d'intensification de l'agriculture et de gestion de fertilité des sols (ICRAF, CIALCA).

Le PRODAKK appuiera l'exécution de la feuille de route des CARG pour la Gestion des Ressources Naturelles

Il appuiera l'exécution de leur mission de veiller à la bonne gestion des ressources de naturelles de leurs espaces respectifs (le territoire, le secteur, le groupement) pour garantir un développement agricole durable, exerçant sur leur espace propre, la fonction d'observatoire des ressources et des pratiques, bonnes et mauvaises. *La feuille de route de gestion des ressources naturelles a été harmonisée et adoptée par tous les CARG du Bandundu.*

La cellule SIG mise en place par le PRODAKK contribuera à l'identification des pratiques et ressources naturelles de son territoire

Le PRODAKK contribuera au suivi/évaluation de l'évolution durable des techniques et des spéculations agricoles

Il assurera suivi-évaluation des schémas techniques mis en place et testés, en faisant participer des organismes compétents, dont le CARG, l'administration, les OP :

- Veiller à la bonne durée des jachères (pas moins de 5 ans) en revenant à la culture en blocs partout où cela est possible.
- Cultiver les savanes pour soulager les forêts. Procéder à des reboisements dans les premiers cercles des villages. Pratiquer la régénération naturelle avec jachère améliorée.
- Introduction la culture de légumineuses à fort développement biologique dans les jachères, y compris en savane ; maintenir les associations de culture avec légumineuses.

- Expérimenter les techniques d'agroforesterie durable et l'enfouissement de la matière végétale verte (engrais biologique).

6.2 GENRE

Comme déjà mentionné dans le chapitre des objectifs/résultats, la démarche pour une prise en compte de la question genre dans le PRODAKK poursuit une double piste : du gender mainstreaming, plus particulièrement l'intégration transversale de la dimension genre dans les résultats 1, 2 et 3 et l'action spécifique traduit par un résultat à part. Les deux pistes sont complémentaires.

En procédant ainsi, le PRODAKK contribue à la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre (PNG) et de son Plan d'Action (PAPNG). La PNG réfère à la vision du développement à moyen et à long terme, telle que définit dans le DSCRP et qui s'attellera à «bâtir, avec tous les acteurs, une société, sans discrimination, où les hommes et les femmes, les filles et les garçons ont les mêmes chances et droits de participer à son développement et de jouir des bénéfices de sa croissance.» La PNG, adoptée en juillet 2009, est axée autour de quatre piliers majeurs:

- égalité et équité au sein de la famille;
- égalité participative dans l'économie du ménage et du marché;
- égalité en droit et en fait;
- impact «Genre» dans toute intervention des différents acteurs concernés, y compris les partenaires et les bailleurs de fonds.

Le Plan d'Action de la PNG, validé en octobre 2010, s'inspire des plans d'action précédents pour contribuer à une cohérence plus prononcée et pour améliorer son impact. Le Plan d'Action fait partie intégrante de la PNG et, ensemble, ils constituent la Charte nationale du Genre. Les structures décentralisées et la base doivent avoir un rôle décisif dans la mise en œuvre de la Charte nationale. Ainsi, chaque province est invitée à établir son propre plan d'action en tenant compte des circonstances et spécificités locales. Le PRODAKK, dans ces activités d'appui à l'intégration du genre dans la stratégie agricole et l'élaboration d'un Plan d'Action Genre pour la Province de Bandundu, s'alignera sur ce Plan d'Action de la PNG (voir R.4.3.).

Le PRODAKK renforce également l'ancrage du 'gender machinery'. L'existence d'une telle structure au niveau central (Ministère du Genre, de la Famille et de l'Enfant (MGEFAE) + les points focaux genre dans les ministères sectoriels) et au niveau provincial (MGEFAE et Division Provincial du Genre), facilitera l'appel à l'expertise en matière du genre, dans son travail de proximité sur le terrain. Le PRODAKK renforcera le MGEFAE au niveau provincial, permettant à ce dernier de s'ancrer plus au milieu rural et de travailler en synergie avec les autres services techniques concernés.

Au démarrage de l'intervention, tout le personnel du programme sera formé en approche genre.

La prise en compte de l'approche genre dans le présent DTF repose sur 3 dimensions inhérentes à l'autonomisation des femmes, notamment son rôle productif, reproductif et communautaire.

Le sous-résultat 4.1. « Un environnement favorable à l'égalité entre femmes et hommes est créé » s'adresse aux femmes dans leur rôle reproductif et se manifeste complémentaire au R1 « La productivité dans les exploitations agricoles est améliorée ». Suite à la division du travail traditionnelle, les femmes sont les premières interlocutrices quand il s'agit des soins nutritionnels pour tous les membres de la famille. Une augmentation de la productivité et une amélioration de la qualité de produits agricoles, bénéficiera aux femmes et à tous les membres de la famille. Néanmoins le PRODAKK ne vise pas le maintien de la division du travail au sein du sphère privé. Il envisage, à travers le R4, d'introduire les premières échanges entre femmes et hommes, concernant le potentiel

d'un changement de cette division du travail Y-a-t-il des opportunités pour les femmes d'alléger ses travaux domestiques ? Y-a-t-il la volonté de partager les charges familiales et domestiques de la part des hommes, pour que les femmes aient plus de temps libre, qui peut être consacré par exemple à l'entrepreneuriat féminin ? Le PRODAKK essaiera de jeter les bases pour telle démarche.

Quant au rôle reproductif des femmes, le PRODAKK fait le lien entre le sous-résultat R4.2. et le R2 « Appui à l'acquisition et la gestion des équipements de transformation et de stockage ». L'analyse des besoins devrait se faire sur une base 'genre sensible' afin de repérer les intérêts des femmes et des hommes. Les différences de la division du travail qui existe également dans l'agriculture, aboutira certainement à une aide différenciée pour l'acquisition d'équipements. Là où le R2 s'adresse à la formation des gérants d'unités et groupements, la collecte et la diffusion de l'information sur les prix et marchés et l'appui à la commercialisation (surtout orientés vers les entrepôts), le R4.2. complète ces activités en soulignant l'importance de mise en réseau des acteurs concernés par les clubs d'écoute et en appuyant les formations spécifiques, pour permettre les femmes de bénéficier à pied d'égalité, des produits et services livrés dans le cadre du R2.

Dernièrement concernant le rôle communautaire des femmes (participation aux structures de concertation et le monde associatif), il est prévu que le sous-résultat 4.2. se penche sur la question du leadership féminin, aussi à travers les clubs d'écoute et les formations spécifiques. Les activités dans ce cadre sont complémentaires aux activités du R3 'Amélioration de la gouvernance du secteur', avec cette différence que les activités du R.4.2. faciliteront :

- l'implication des femmes dans la coordination sectorielle ;
- un suivi différencié selon le sexe ;
- une représentativité renforcée des femmes au sein des Conseils Consultatifs ;
- l'intégration de la problématique vécue par les femmes lors de la gestion foncière ;
- la prise en compte des besoins spécifiques des femmes en matière du renforcement des capacités ;
 - une structuration du monde rural du point de vue des femmes.

Cette démarche sera exemplaire pour les autres programmes 'agriculture' en RDC.

6.3. La gouvernance

Comme pour le genre, et comme déjà mentionné dans le chapitre 2.3.1. « Amélioration de la gouvernance », la démarche pour une prise en compte de la question gouvernance dans le PRODAKK poursuit une double piste : un résultat spécifique pour l'amélioration de la gouvernance d'une part et l'intégration **transversale** des principes de gouvernance dans tous les autres résultats d'autre part.

Le Résultat 3 vise spécifiquement l'amélioration de la gouvernance du secteur agricole. Ce résultat intègre deux principes de base de la gouvernance sectorielle, à savoir la **participation** de la société civile et la **redevabilité** de l'état envers la société civile. Ainsi, dans le résultat 3, le PRODAKK ne vise pas seulement un renforcement des acteurs étatiques. Les acteurs de la société civile sont également appuyés. En plus le PRODAKK renforce également les organes de concertation, lieux par excellence d'échange entre les acteurs étatiques et non-étatiques du secteur agricole.

D'autre part, le PRODAKK met l'accent sur la mise en place ou le renforcement des systèmes durables en termes de production, transformation et commercialisation et sur le renforcement des capacités des différents acteurs clés du secteur, en respectant le mandat de chacun et en s'inscrivant dans les politiques et lois nationales. Dans ce cadre, les principes du renforcement des capacités, tel

que évoqué dans le chapitre 2.3.1.serviront de lignes directrices lors de la mise en œuvre de l'intervention.

7 ANALYSE DES RISQUES

7.1 RISQUES AU NIVEAU DE L'OBJECTIF SPÉCIFIQUE

RISQUES	Proba- bilité	Impact	Actions de mitigation
L'instabilité politique et sécuritaire	modéré	modéré	•
Les problèmes de gestion foncière réduisent l'accès et les investissements dans les terres, surtout pour les femmes	élevé	élevé	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation sur le droit foncier à travers les CC • Activité de vulgarisation des textes législatifs
Les tracasseries persistent et démotivent les paysans et paysannes à investir dans l'agriculture (réduction de la rentabilité)	élevé	modéré	<ul style="list-style-type: none"> • La mise en place à travers les CC de dispositifs anti tracasseries • Concertation avec les interventions qui travaillent plus en particulier sur ce thème (USAID, ..) • Utilisation des radios communautaires et clubs d'écoute
Des pratiques culturelles durables qui sont introduites ne sont pas adoptées	modéré	élevé	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le dispositif de vulgarisation et d'appui conseil • Capitaliser les techniques probantes • Développer la recherche développement participative • Coopérer avec les centres et réseaux de recherche
Faible niveau de coordination entre PTFs au niveau de la province, avec des approches différentes et éventuellement contradictoires	modéré	modéré	<ul style="list-style-type: none"> • Des activités pour améliorer la concertation sont explicitement prévues dans le PRODAKK • Lobbying via le GT15
Pas de renouvellement des cadres nationaux et donc peu de personnel étatique fonctionnel au niveau de la province	élevé	modéré	<ul style="list-style-type: none"> • Recrutement d'un bon nombre de personnel par le projet • Adaptation des ambitions du projet
La majorité des dispositions des lois ne sont pas entrées en vigueur (lois agricoles, Loi décentralisation) au niveau national et provincial ou non encore votées (loi semencière)	élevé	modéré	<ul style="list-style-type: none"> • Appui institutionnel au niveau provincial : Ministère, CARG et CCT • Organiser des dispositifs de concertation et d'orientation • Vulgarisation des lois, décret et édits
Changement climatique	Faible	faible	<ul style="list-style-type: none"> • Diversification des cultures et des variétés tolérantes pour s'adapter au changement climatique
Enclavement des zones de production vers les villes	Modéré	élevé	<ul style="list-style-type: none"> • Synergie avec le PRODEKK et institutions en charge de la maintenance des pistes de désenclavement
Dégradation de la fertilité des sols et de l'environnement	Elevé	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> • Développer la gestion intégrée des sols • Sensibilisation et formation des CARG, CCT et adaptation des plans de développement des territoires et secteurs

Faible prise en compte du genre de façon transversale	Modéré	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> • La participation, le ciblage, la responsabilité des femmes sont prises en compte dans les activités de production et de transformation des produits agricoles, • Une formation en matière du genre pour toute l'équipe du personnel et des proches collaborateurs • L'inscription dans le règlement intérieur des OPA, des CARG et CCT du respect de la participation significative des femmes comme membres et dans les organes de direction. • Une différenciation des données, des indicateurs, des informations, des listes de présences, selon le sexe. Le système M&E appliqué dans ce projet inclura la dimension genre dès le démarrage. • L'inscription dans les entretiens de fonctionnement entre le personnel et la hiérarchie ; la dimension du genre comme un thème sur lequel chaque individu devrait travailler (valorisation positives des initiatives pour renforcer l'autonomisation des femmes ou activités relatives à la question du genre).
---	--------	--------	--

7.2 RISQUES AU NIVEAU DES RÉSULTATS

7.2.1 Risques relatifs au résultat N°1

RISQUES	Proba bilité	Impact	Actions de mitigation
La loi semencière n'est pas encore votée et son application par les édits provinciaux n'est pas entrée en vigueur	modéré	modéré	<ul style="list-style-type: none"> • Interpellation par les CARG et le Ministre Provincial • Sensibilisation via les COMPAR et le G15
Difficulté d'estimation de la demande en semences	Modéré	modéré	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement du rôle des CCT (CARG) et COPROSEM dans la concertation et l'estimation des besoins et la tenue des statistiques
Retard dans la livraison et difficulté de transport et de stockage des semences	Modéré	élevé	<ul style="list-style-type: none"> • Collaborations avec le PRODEKK • Appui en camions
Qualité des semences insatisfaites Malhonnêteté d'agents utilisant des semences tous venant ou déclassées comme semences certifiées.	Modéré	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> • Appui en matériel de traitement et de conditionnement des semences • Communication via les radios rurales • Renforcement du dispositif de contrôle du SENASEM • Etat de veille des CCT (CARG) et COPROSEM
Faible disponibilité et mobilisation des agents déconcentrés compétents du MINADER, dans sa dynamique de la restructuration	Elevé	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> • Formation des agents et nouvelles unités du MINADER • Etablissement de prime de performances
Accessibilité des semences au niveau des ménages	Modéré	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> • Développement d'un dispositif de distribution via les OPA
Difficulté de la mise en place d'un dispositif de vulgarisation opérationnelle, du peu de personnel de proximité présent	Modéré	élevé	<ul style="list-style-type: none"> • Appui simultané de plusieurs acteurs : le secteur public (MAPE) des ONG de développement et des OPA • Implication des OPA comme acteurs relais pour la vulgarisation • Concertation et harmonisation avec les PTF • Appui à l'inspection provinciale pour approuver un dispositif harmonisé
Le faible développement de la recherche développement et de la GIFS et la difficulté de coopération interministérielle (Agriculture et Recherche Scientifique)	modéré	modéré	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la coopération entre la MAPE et l'INERA et les réseaux de recherches (CIALCA, IITA, etc) • Mise en place d'espace de démonstration • Développement d'une recherche participative
La mauvaise prise en compte du Genre	faible	élevé	<ul style="list-style-type: none"> • Appui aux OPA dont la majorité des membres sont des femmes • Promotion des femmes dans les organes de gestion et de concertation • Prise en compte des besoins des femmes dans les thèmes de vulgarisation et de formation

Risque de mauvaise utilisation et maintenance des équipements (tracteurs, camion, machines)	élevé	modéré	<ul style="list-style-type: none"> • Formation des chauffeurs • Recrutement de chauffeur mécanicien et de mécanicien
Désaccords sur les techniques efficaces de gestion intégrée de la fertilité des sols	modéré	faible	<ul style="list-style-type: none"> • Implication de la recherche scientifique INERA et Réseau de recherche • Capitalisation des expériences probantes en RDC et dans la sous-région

7.2.2 Risques relatifs au résultat N°2

RISQUES	Proba bilité	Impact	Actions de mitigation
Erreur d'identification des bénéficiaires	Modéré	Élevé	<ul style="list-style-type: none"> • Enquête préalable et Etude préalable de faisabilité • Associer les CCS et Organisations faitières dans le choix des bénéficiaires
Mauvais choix des équipements et matériel agricole	modéré	modéré	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation des installations des interventions antérieures • Qualité des cahiers spéciaux des charges, dont possibilité de pièces de rechange
Mauvaise gestion des équipements	modéré	élevé	<ul style="list-style-type: none"> • Etablissement de comptes d'exploitation prévisionnels • Formation des OPA et autocontrôle par les organisations faitières • Implication des femmes au poste de trésorerie et de contrôle
Risque d'appropriation des équipements par personnes influentes	faible	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle de gestion par les CCT
La non prise en compte du Genre	faible	Élevé	<ul style="list-style-type: none"> • Implication des femmes dans le choix des bénéficiaires et dans la gestion des équipements • Prise en compte de la diminution de la pénibilité du travail de transformation et de l'économie de temps pour les femmes
Manque d'autonomisation financière des OPA	élevé	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> • Formation plan d'entreprise et de constitution de provision pour réparation et amortissement
Risque de mauvaise ou sous-utilisation des équipements	modéré	modéré	<ul style="list-style-type: none"> • Construction d'abris respectant la ventilation nécessaire • Participation au frais de minimum 10% • Contractualisation de la mise en place des équipements avec risque de récupération des équipements en cas de mauvaise utilisation.
Tracasseries (qui découragent la commercialisation)	modéré	modéré	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation sur les taxes • Lutte anti-tracasseries à travers les CC

7.2.3 Risques relatifs au résultat N°3

RISQUES	Proba bilité	Impact	Actions de mitigation
La restructuration du Ministère de l'agriculture est lente et les nouvelles unités recrutées possèdent des compétences non appropriées	Elevé	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> Exécution d'un programme unique de renforcement des capacités pour la province
Les agents du ministère de l'agriculture ne sont pas motivés	Elevé	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> Système d'incitation
Les édits provinciaux prennent du temps à être approuvés ou sont mal adaptés	Modéré	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> Appui au CCT (CARG) et aux OPA
Difficulté de l'administration et des PTF de se coordonner et de s'harmoniser	Modéré	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> Activité d'appui au renforcement des dispositifs de concertation
Le faible budget d'investissement et de fonctionnement de l'administration publique et principalement du secteur agricole	Elevé	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> Action de sensibilisation à travers les structures de concertation
Faiblesse des capacités de gestion des organisations paysannes, ou récupération par des leaders ou élus locaux	Modéré	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> Exécution de programme de formation, Appui au contrôle de la gestion et mise en place de comité de contrôle Renforcer la communication, la transparence des informations

7.2.4 Risques relatifs au résultat N°4

RISQUES	Proba bilité	Impact	Actions de mitigation
Des fortes réticences se manifestent à différents niveaux	élevé	élevé	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation en associant les autorités coutumières, traditionnelles etc Approche progressive et participative
L'équipe de projet est peu instruite et aura peu d'expérience en matière d'une approche genre	Modéré	élevé	<ul style="list-style-type: none"> Des formations genre pour le personnel au moins au démarrage du programme et
Une stratégie genre dans le secteur agricole n'est pas considérée comme une priorité pour les autorités provinciales	Modéré	modéré	<ul style="list-style-type: none"> Discussion au niveau des CC de l'importance d'une stratégie
Faible implication et coordination avec le Ministère provinciale du genre, de la famille et de l'enfant, pour l'élaboration d'un plan d'action genre pour la province	modéré	modéré	<ul style="list-style-type: none"> Recrutement d'un ATN pour le volet genre, qui devrait faciliter la bonne coordination

7.3 RISQUES RELATIFS À LA GESTION DE L'INTERVENTION

RISQUES	Probabilité	Impact	Actions de mitigation
Difficulté / retard liés au recrutement de l'assistance technique internationale	modéré	élevé	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture des postes dès validation du DTF en CCQ •
Difficulté / retard liés au recrutement des ressources nationales pour le démarrage de l'intervention	modéré	élevé	<ul style="list-style-type: none"> • Appui de la RR, de l'UCAG et du PRODEKK
Retard lié à l'obtention des agréments des ATI	modéré	élevé	<ul style="list-style-type: none"> • Discussion en COMPAR
Difficulté de gestion de nombreuses activités sur une grande zone d'intervention	Faible à modéré	Modéré à élevé	<ul style="list-style-type: none"> • Situation centrale de la base de Kikwit + présence sur le terrain via les sous-bureaux / antennes • Présence d'une petite équipe CTB dans chaque territoire. • Possibilité de travailler avec des partenaires d'exécution présents dans les territoires • Possibilité de s'appuyer sur les différents échelons de l'administration congolaise en tant que relais d'information/ action • Installation d'un garage et mécaniciens géré par le PRODAKK pour l'entretien et suivi des véhicules. • L'équipe de coordination provinciale peut être renforcée • Activités prévues au démarrage de l'intervention et étude de base permettent de planifier les activités à un rythme raisonnable • Présence des interventions PRODEKK
Charge de travail liée à la gestion administrative et logistique	modéré	modéré	<ul style="list-style-type: none"> • présence d'un ATI administration / finances appuyé par une équipe nationale • appui de la cellule Admin/Fin l'UCAG • élaboration du manuel de procédures • Possibilité de renforcer l'équipe
Lenteur des processus de marché publics	modéré	modéré	<ul style="list-style-type: none"> • présence d'un ATI administration / finances appuyé par une équipe nationale • appui de la cellule Marchés Publics de l'UCAG • La présélection des prestataires de services compétents et l'évaluation annuelle de leurs performances

Manque de responsabilisation des partenaires et prestataires	modéré	modéré	<ul style="list-style-type: none"> • Validation concertée et analyse participative des risques sur les sites d'interventions, les modalités d'action et la coresponsabilité • L'utilisation de système d'auto évaluation participative pour diminuer les contraintes • Transparence dans la mise en œuvre, associer les partenaires provinciaux aux différents niveaux (IPAPEL, CCT, OPA), dans les modalités et la planification des activités afin d'améliorer leur efficacité et le formaliser à travers des protocoles d'accord. • Dispositif de concertation avec les autres intervenants, spécialement (FIDA, PADIR, UE-PAB, etc)
--	--------	--------	---

7.4 RISQUES FIDUCIAIRES

Risques	Prob.	Impact	Actions de mitigation
Le Budget du programme est important et la durée relativement courte. Des erreurs d'imputation budgétaire sont possibles. Le Suivi budgétaire peut devenir approximatif, non exhaustif ou peu crédible.	modéré	élevé	<ul style="list-style-type: none"> • Du staff financier en nombre conséquent est prévu : RAF international + 1 comptable + 1 Financial Officer. • Le programme bénéficie du support de l'équipe UCAG MAPE. • Un ATN coordinateur PRODAKK et un comptable affecté dans chacun des trois territoires
Il n'y a pas d'agence bancaire dans la ville où est géré le programme. Or les liquidités sont importantes au sein de l'unité de gestion du programme. Des Vols, pertes, etc peuvent survenir.	élevé	élevé	<ul style="list-style-type: none"> • La messagerie financière « Soficom » est utilisée. • Un coffre sécurisé est mis en place ainsi que des procédures spécifiques de gestion de caisses.
Une partie des fonds du programme est gérée par des antennes (au niveau des territoires) et par du personnel non CTB. Les procédures de gestion financières et des marchés publics des activités du programme ne sont pas connues ou appliquées. Il se peut que les procédures d'achats soient non respectées et les justificatifs non éligibles.	modéré	modéré	<ul style="list-style-type: none"> • Un suivi rapproché est réalisé et des formations par l'équipe Fin Admin du programme sont organisées. • L'envoi de fonds successifs est conditionné, les instructions sont claires et leur application vérifiée.
Des avances à des ONG ou à des groupements de paysans sont prévues (Exemple : contrat de multiplication de semences, contrat de vulgarisation...). Des dépenses sans matérialité peuvent survenir si le groupement ne produit pas ou ne réalise pas les activités prévues.	modéré	modéré	<ul style="list-style-type: none"> • Les paiements sont réalisés en plusieurs acomptes avec conditionnement de la tranche de paiement suivante. • Une liste noire des payeurs défaillants est mise en place.
Il existe de nombreux intervenants pouvant produire des états de besoin ou intervenir dans le programme. Les responsabilités financières sont diffuses. La mise en œuvre des activités peut devenir incohérente ou non conforme avec les objectifs du programme.	modéré	modéré	<ul style="list-style-type: none"> • Un manuel de procédures spécifique à ce programme avec répartition claire des responsabilités est rédigé et utilisé. • Le registre des signataires à jour et avalisé par l'UCAG MAPE est utilisé. • Les mandats sont clairement définis et connus.

Risques	Prob.	Impact	Actions de mitigation
De nombreuses activités de formation, séminaire, etc, sont prévues. Certaines activités peuvent conduire à des fraudes (fausses listes de présences à des séminaires, formations, etc.). Les objectifs seraient dès lors pas atteints ou les coûts de certaines activités surestimés.	modéré	modéré	<ul style="list-style-type: none"> Des activités et des missions de supervision et contrôle sont réalisées sur le terrain par l'équipe Fin admin du programme et par l'UCAG MAPE. Le registre des participants avec signature est tenu à jour.
Le budget du programme est en EUR et La plupart des dépenses locales se font USD. En cas de dévaluation de l'Euro, cela peut provoquer un surcoût pour le programme.	modéré	modéré	<ul style="list-style-type: none"> Une réserve budgétaire suffisante est prévue dans le budget.
Il est difficile de trouver les ressources humaines nécessaires et compétentes. Le staff financier pourrait ne pas être en place au démarrage du programme.	modéré	élevé	<ul style="list-style-type: none"> Le démarrage des activités est conditionné à la mise en place effective de l'équipe Fin-admin. Le programme bénéficie du support de l'équipe UCAGMAPE.

7.5 RISQUES RELATIFS À LA DURABILITÉ DE L'INTERVENTION

RISQUES	Probabilité	Impact	Actions de mitigation
Pas de renouvellement des cadres nationaux, et donc peu de personnel étatique en place avec qui travailler	élevé	modéré	<ul style="list-style-type: none"> Construire des capacités au sein des OPAs et leurs faitières
La non poursuite de la production et multiplication de semences si les subventions extérieurs s'arrêtent	élevé	élevé	<ul style="list-style-type: none"> Lobby du G15 pour augmenter le budget national pour l'agriculture Introduction d'un système graduel de participation dans les coûts Tester l'option d'impliquer les OP dans la production de semences, et non plus uniquement les agri-multiplicateurs Considérer la production de semences à Kyaka comme un centre de coût rentable et autosuffisant raisonnée des recettes de la vente des semences
La non poursuite des réunions des CARGs sans paiement de frais de fonctionnement extérieur	élevé	élevé	<ul style="list-style-type: none"> Lobby du G15 pour augmenter le budget national pour l'agriculture
Mauvaise utilisation, maintenance et gestion des équipements fournis (voitures, tracteurs, camions, équipements de transformation, ..)	modéré	élevé	<ul style="list-style-type: none"> Formation des utilisateurs Recrutement d'un mécanicien
Capacités des OPs encore trop faibles pour assumer certains rôles (de vulgarisation, ...)	élevé	élevé	<ul style="list-style-type: none"> Accroître l'autosuffisance financière des OPA et prise en charge progressive du financement des prestations de services par les OPA, travailler dans la durée

<p>Non - Appropriation des dispositifs techniques et organisationnels de l'appui à la production et productivité agricole</p>	<p>Modéré</p>	<p>Elevé</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Activités de renforcement du ministère provincial et des structures décentralisées du MINADER • Le renforcement des capacités de concertation de régulation, de suivi évaluation des services publics, au niveau provincial et dans les territoires, • L'implication des CARG et CCT ainsi que OPA et leurs faïtières dans le suivi, l'orientation et l'exécution des activités de développement • La participation et le renforcement des ONG performantes comme opérateurs de proximité • La mise en place de système d'appui/conseil agricole, de production et de distribution de semences et de recherche participative
---	---------------	--------------	--

8 ANNEXES

8.1 Annexe 1 : Cadre logique

8.2 Annexe 2 : Budget détaillé – à titre d'information

8.3 Annexe 3 termes de référence des assistants techniques internationaux

8.4 Annexe 4. Termes de référence des Assistants techniques nationaux

8.5 Annexe 5 . Rôle des acteurs dans la mise en œuvre

8.6 Annexe 6 Chronogramme des activités du PRODAKK

8.7 Annexe 7 Tableau des domaines d'amélioration de la gouvernance

8.1 ANNEXE 1 : CADRE LOGIQUE

8.1.1 Cadre logique- Objectifs, résultats attendus et activités

Logique d'intervention	Indicateurs (IOV)	Sources de vérification	Hypothèses
Objectif global Le déficit alimentaire et la pauvreté dans les districts du Kwilu et du Kwango sont réduits par la relance durable du secteur agricole			
Objectif spécifique Les revenus des exploitations familiales sont augmentés de façon durable, dans un processus respectueux de l'environnement, en inscrivant les interventions dans des dynamiques de marché, et en tenant compte des contraintes et besoins différenciés des femmes et des hommes.	<ul style="list-style-type: none"> • Productivité des cultures principales • Augmentation de nombre d'OPA qui appliquent des pratiques agricoles améliorées et durables • Augmentation de marge nette des produits vivriers commercialisés par les OPA • Augmentation du nombre de femmes entrepreneurs et leurs investissements 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports IPAPEL • Rapports FOPABAND • Rapport FEC au niveau provincial 	<ul style="list-style-type: none"> • La stabilité politique et sécuritaire ne se dégrade pas • Les zones d'intervention sont désenclavées • La société est ouverte au changement en faveur d'une plus grande égalité des femmes et des hommes • Pas de sécheresse ou inondations exceptionnelles • Les producteurs (F/H) subissent moins de tracasseries
Résultat1 : Augmentation de la productivité dans les exploitations familiales	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'utilisation des semences et matériel de plantation de qualité • Taux d'adoption de pratiques agricoles plus durables • Satisfaction quant à l'accès aux services de vulgarisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports FOPABAND et OPA • Enquête auprès des OPA 	<ul style="list-style-type: none"> • Les pratiques agricoles introduites sont adaptées au contexte local • Un dispositif de distribution de semences est fonctionnel

Logique d'intervention	Indicateurs (IOV)	Sources de vérification	Hypothèses
Sous-Résultat 1.1 : Le secteur semencier est renforcé	<ul style="list-style-type: none"> • Les semences de base sont produites selon un plan de gestion et des protocoles de production • Quantité vendue par type de semences/matériel végétal par INERA et écart par rapport à la demande des COPROSEM • Quantité et qualité des semences produites et vendues (par type) par les agri-multiplicateurs • Quantité de semences de qualité (par type) distribué ou vendue par les OPA • Amélioration des prix de revient des semences 	<ul style="list-style-type: none"> • Données de suivi de la station de Kyaka • Données de suivi du Programme • Document comptable des OPA • Données de suivi interne SENASEM • Rapport des CCT et COPROSEM 	<ul style="list-style-type: none"> • COPROSEM consolide les demandes en besoin de semences de base • SENASEM • La situation sécuritaire dans les sites de production est • Disponibilité des locaux, des espaces cultivables et d'un personnel qualifié au niveau de la station de Kyaka • Existence d'entrepreneurs locaux compétents pour des travaux simples de construction et de réhabilitation
SR 1.2 : l'Appui-conseil aux paysans et paysannes est amélioré durablement	<ul style="list-style-type: none"> • Adéquation du matériel et outils de vulgarisation pour les bénéficiaires (H/F) • Capacités des agronomes des secteurs en lien avec leurs tâches dans la vulgarisation • Capacités des OPAs dans les services appui-conseil à leurs membres 	<ul style="list-style-type: none"> • Enquête auprès des producteurs • Auto-évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> • Du personnel est disponible pour faire l'encadrement

Logique d'intervention	Indicateurs (IOV)	Sources de vérification	Hypothèses
Sous-Résultat 1.3 : Des techniques innovantes quant à la fertilité de sol et la diversification sont introduites	<ul style="list-style-type: none"> • Les thèmes techniques novateurs sont introduits dans un nombre significatif de villages sélectionnés • Nombre d'hectare amélioré avec culture améliorante, de couverture et de l'agroforesterie 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de suivi IPAPEL + PRODAKK 	<ul style="list-style-type: none"> • Du personnel est disponible pour faire l'encadrement
Sous-Résultat 1.4. : La pisciculture est mieux gérée et est moins dommageable pour l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Compétences des agronomes des secteurs et des leaders OPs dans l'appui/conseil des pisciculteurs • Qualité des alevins 	<ul style="list-style-type: none"> • Auto-évaluation • Enquête auprès des pisciculteurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Une ouverture pour changer les pratiques actuelles existe chez les producteurs
Résultat 2 : La conservation, la transformation et la commercialisation des productions des exploitations familiales sont améliorées	<ul style="list-style-type: none"> • Quantité de produit transformé et stocké par les OPA • Quantité de produits commercialisés par les OPA • Marge de vente des principales productions • Diminution des pertes par ravageurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports FOPABAND + OPA • Observation transport routier et fluviaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Les bassins de production sont désenclavés (action PRODEKK) • Les tracasseries diminuent et ne découragent pas les producteurs à commercialiser
Sous-Résultat 2.1. les paysans et paysannes disposent des équipements de transformation et de stockage et les gèrent durablement	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'OPA/groupements/privés qui disposent de matériel de transformation et de stockage et qui appliquent les règles d'une bonne gestion du matériel (genre spécifique) 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports FOPABAND + suivi PRODAKK 	<ul style="list-style-type: none"> • Volonté des OPs et groupements d'une gestion transparente

Logique d'intervention	Indicateurs (IOV)	Sources de vérification	Hypothèses
Sous- Résultat 2.2. Les capacités des OPS et de leurs faitières dans la commercialisation sont améliorées	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'OPA qui ont un accès régulier aux prix de marché • prix négociés avec les commerçants (en lien avec le prix du marché) 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports FOPABAND • Rapport sur les prix 	<ul style="list-style-type: none"> • Les bassins de production sont désenclavés
Résultat 3 : La gouvernance du secteur agricole dans la zone d'intervention est renforcée	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau de capacités des fonctionnaires • Niveau d'information sur le secteur agricole auprès des acteurs clés du niveau provincial jusqu'au niveau secteur • Niveau de connaissances des droits fonciers • Appréciation du fonctionnement de l'IPAPEL dans la coordination sectorielle • Niveau de capacités des OPA 	<ul style="list-style-type: none"> • Auto-évaluation • Enquête • Enquête • Enquête auprès des PTFs et organisations non-étatiques • Auto-évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> • Volonté de changer les pratiques actuelles
Sous- Résultat 3.1 La coordination sectorielle et le suivi des interventions dans le secteur agricole est améliorée	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité et type d'info agricole disponible au niveau de la province • Niveau de coordination et de concertation entre les PTFs et le gouv dans la province • Nombre de Conseils Consultatifs fonctionnels • Participation des femmes dans les CC 	<ul style="list-style-type: none"> • Base de données auprès de IPAPEL • PVs de réunions de concertation + rapport annuel • Rapports annuels des CC • Auto-évaluation annuelle des CC 	<ul style="list-style-type: none"> • Les PTFs s'engagent à partager les informations et expériences • Le décret provincial sur les CC sera adopté • Les acteurs voient un vrai intérêt dans la participation aux CCT pour améliorer l'agriculture

Logique d'intervention	Indicateurs (IOV)	Sources de vérification	Hypothèses
SR 3.2 : La connaissance des acteurs clés (surtout les producteurs et productrices) sur les droits fonciers sont améliorées	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre légal adapté au niveau de la province • Nombre de CCT qui ont diffusé et vulgarisé l'info sur les droits fonciers • Nombre de cas de conciliation sur le foncier traité par le CCT pilote 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports annuels des CC 	
SR 3.3: Un programme unique de renforcement des capacités pour la province est mis en place	<ul style="list-style-type: none"> • Montant dépensé annuellement pour exécuter les activités prévues dans le programme • Implication de différents bailleurs dans l'élaboration et la mise en œuvre du programme unique • Qualité des actions prévues dans le programme unique de RC par les bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport IPAPPEL • Evaluations immédiatement après l'action 	<ul style="list-style-type: none"> • Les autres PTFs sont intéressés dans la démarche • Les responsabilités et les tâches des fonctionnaires sont définies
SR 3.4 : Les organisations paysannes sont mieux organisées	<ul style="list-style-type: none"> • Plan de renforcement de capacités et le niveau de mise en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation 	<ul style="list-style-type: none"> • Une synergie avec le travail d'AGRICONOGO est mis en place

Logique d'intervention	Indicateurs (IOV)	Sources de vérification	Hypothèses
Résultat 4 : L'égalité des genres et l'autonomisation des femmes dans le secteur de l'agriculture sont renforcés.	<ul style="list-style-type: none"> • Le Ministère du Genre, de la Famille et de l'Enfant effectue un travail à proximité dans les 5 territoires en faveur des OP. • Un changement au niveau de la division du travail domestique et agricole est initié • Le nombre de femmes au sein des CARG et autres comités de concertations est augmenté. • Nombre de femmes dans les comités de gestion des OP est augmenté 	<ul style="list-style-type: none"> • Enquête socio-économique quantitative • Travail des points focaux genre 	La société est ouverte au changement en faveur d'une plus grande égalité des femmes et des hommes
SR 4.1. Un environnement favorable à l'égalité des femmes et des hommes est créé	<ul style="list-style-type: none"> • Une ébauche de changement de mentalités est instaurée au sein des communautés des 5 territoires concernés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une enquête socio-économique qualitative. 	Les résistances au niveau des communautés locales, autorités traditionnelles et coutumiers ne sont pas insurmontables
SR 4.2. L'accès des femmes à l'entrepreneuriat et le leadership féminin dans le secteur agricole sont renforcés	<ul style="list-style-type: none"> • Les associations féminines dans les 5 territoires se rencontrent régulièrement et opèrent comme un réseau. • Des initiatives génératrices de revenus plus efficaces sont initiées 	<ul style="list-style-type: none"> • Une étude 'Chaine de la valeur' au niveau des filières concernés. 	Une ouverture de la part des grands entrepreneurs pour collaborer avec le monde associatif féminin
SR 4.3. Le cadre institutionnel relatif au défi de l'autonomisation des femmes est renforcé	<ul style="list-style-type: none"> • Le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural intègre le genre dans sa stratégie provinciale • Le Ministère du Genre, de la Famille et de l'Enfant adopte le Plan d'Action Genre dans le secteur de l'Agriculture, pour la province de Bandundu. 	<ul style="list-style-type: none"> • Réglementation officielle 	La collaboration avec le Ministère du Genre, de la Famille et de l'Enfant se déroulent de manière constructive

8.1.2 Cadre logique des activités

Logique d'intervention		Moyens
Objectif global: Le déficit alimentaire et la pauvreté dans les districts du Kwilu et du Kwango sont réduits par la relance durable du secteur agricole		
Objectif spécifique : Les revenus des exploitations familiales sont augmentés de façon durable, dans un processus respectueux de l'environnement, en inscrivant les interventions dans des dynamiques de marché, et en tenant compte des contraintes et besoins différenciés des femmes et des hommes.		
Résultat1	La production et la productivité dans les exploitations familiales sont améliorées	
SR 1.1	Le secteur semencier est mieux organisé	
	1.1.1.Appui à la production des semences de base	Appui en équipement, personnel et coûts de production des semences de base
	1.1.2.Appui au COPROSEM 1.1.3.Appui au SENASEM	Frais de gestion, équipement, organisation de réunions du COPROSEM Appui en renforcement des capacité, équipement, prime, équipement et matériel agricole, laboratoires de contrôle
	1.1.4.Appui aux agro-multiplicateurs	Côut de production, intrant, matériel agricole, moyen de stockage
SR 1.2	L'appui conseil aux paysans est amélioré	
	1.2.1. Mise en place et suivi d'une stratégie pour le PRODAKK	Enquête, consultance internationale, ateliers, élaboration d'un plan d'action
	1.2.2. Accompagnement des agronomes et des OPAs	Programme de formation et de sensibilisation des vulgarisateurs, des OPA, des ONG, moyens de communication, diffusion de message radio

Logique d'intervention		Moyens
	1.2.3. Etablir liens avec les institutions professionnelles	Coopération avec VVOB et établissement d'enseignement agricole
SR 1.3	Des techniques innovantes quant à la fertilité et la diversification sont introduites	
	1.3.1. Développement d'une approche et méthodologie d'exécution	Développement d'une stratégie et de la méthodologie, consultance internationale
	1.3.2. Introduction des techniques innovantes + recherche participative	Opération d'introduction de techniques GIFS et agroforesterie, coopération avec INERA et réseaux de recherche (CIALCA,IITA)
	1.3.2. Alignement REDD +	Suivi Politique nationale REDD
SR 1.4	La pisciculture familiale est mieux gérée et moins dommageable pour l'environnement	
	1.4.1 inventaire et sélection des pisciculteurs	Étude de base et identification des sites
	1.4.2 formation des pisciculteurs	Formation des formateurs (stage à la station de la Kipopo)
	1.4.3 Promotion de la reproduction in situ (alevinage)	Réhabilitation des étangs, terrassement
	1.4.4 Achat et distribution de petits matériels de terrassement	Achat petit matériel de terrassement
	1.4.5. Suivi technique et financier des pisciculteurs	

Résultat 2	La conservation, la transformation, et la commercialisation des productions des exploitations agricoles sont améliorées	
SR 2.1	Les paysans et les paysannes disposent des équipements de transformation et de stockage et les gèrent durablement	
	2.1.1. Analyse des besoins	Enquête préalable et choix des attributaires
	2.1.2. Financement des équipements et infrastructures	Achat moulins, égreneurs, décortiqueurs ,malaxeurs, rappeuses et presses à manioc, magasins de stockage
	2.1.3. Accompagnement technique et de gestion des utilisateurs	Formation et suivi des opérateurs des équipements de transformation
SR 2.2	Les capacités des OPs et leurs faïtières dans la commercialisation sont améliorées	
	2.2.1. Appui à un dispositif sur les prix et les marchés	Équipement et fonctionnement d'un réseau d'information
	2.2.2. Appui aux OPs et leurs faïtières dans le marketing	Enquête et étude de marché, formation , construction d'entrepôts commerciaux
	2.2.3. Appui aux OPs et leurs faïtières dans la commercialisation	
Résultat 3	Amélioration de la gouvernance	
SR 3.1	La coordination sectorielle au niveau de la province est améliorée	
	3.1.1. Appui à une meilleure connaissance et suivi	Révision des outils de collecte des informations agricoles, ateliers, capitalisation, cartographie

	3.1.2.Appui aux CCP, CCT et CCS	Fonctionnement, réunions, élaboration des édits provinciaux, sensibilisation contre les tracasseries
SR 3.2	La connaissance sur le droit foncier est améliorée	
	3.2.1.Appui à l'élaboration et vulgarisation d'un décret provincial	Consultation, production et vulgarisation des textes juridiques, ateliers de conception des décrets, édits provinciaux
	3.2.2.Appui à un CCT dans son rôle de conciliation	Formation spécifique et moyens cartographique, mission de conciliation
	3.2.3. Sensibilisation foncière au niveau des différents CC	Organisation de réunions de sensibilisation
	3.2.4. capitalisation des expériences PRODAKK dans l'appui à la gestion foncière + diffusion	Capitaliser et diffuser les expériences
SR 3.3	Un programme unique de renforcement des capacités pour la province est mis en place	
	3.3.1. Appui à l'analyse des capacités	Analyse et consultation nationale
	3.3.2. Appui à l'élaboration du programme	Travail d'élaboration du contenu et modules de formation
	3.3.3. Appui à la mise en œuvre et suivi	Organisation et exécution du programme de formation
SR 3.4.	Les OPA sont renforcés	
	3.4.1. Enquête, typologie et recensement des OPA, CVD, Unions	Enquête et recensement, documents d'identification
	3.4.2. Formation en organisation et gestion	Activités de formation

	3.4.3. renforcement des unions locales + FOPABAND en équipement de communication	Equipement, matériel de communication, organisation de réunion d'assemblées générales
	Primes, équipement et moyens transport du MINADER	
Résultat 4	L'égalité des genres et l'autonomisation des femmes dans le secteur de l'agriculture sont renforcés	
4.1	Un environnement favorable à l'égalité des femmes et des hommes est créé	
	4.1.1. Analyser les rôles des femmes et des hommes dans l'agriculture	Consultance nationale
	4.1.2. Appuyer l'animation des espaces d'échange entre F et H sur la division des tâches et responsabilités dans le secteur agricole	Contrat ONG pour 5 x 10 séances de sensibilisation au niveau terroir + séminaire Kinshasha Réhabilitation de 5 lieux de rencontres
4.2	L'accès des femmes à l'entrepreneuriat et le leadership féminin dans le secteur de l'agriculture sont renforcés	
	4.2.1. Encadrer la société civile par des clubs d'écoute pour renforcer la mise en réseau	Etude Etat de lieux clubs d'écoute Moyens pour le suivi Appui au radio rurale Achat matériel club d'écoute Formation des clubs d'écoute
	4.2.2. Organiser des formations pour les femmes en matière de l'entrepreneuriat et le leadership féminin	Moyens pour des formations
4.3	Le cadre institutionnel relatif au défi de l'autonomisation des femmes est renforcé	

	4.3.1. renforcer l'ancrage des divisions provinciales du genre	Moyens pour réhabilitation des locaux + équipement de base dans 5 territoires
	4.3.2. Appui intégration genre dans la stratégie provinciale agriculture	Consultance
	4.3.3. Elaborer plan d'action genre pour le secteur de l'agriculture	Consultance

8.2 ANNEXE 2 : BUDGET DÉTAILLÉ – À TITRE D'INFORMATION

BUDGET TOTAL (€)				€	%	A1	A2	A3	A4	A5	A6
				montant							
A				12.789.867	64	3.129.476	3.177.026	2.323.276	2.114.276	1.985.746	60.067
A 01			<i>La production et la productivité dans les exploitations familiales sont améliorées</i>	7.583.237	37,9	1.778.497	1.907.247	1.352.497	1.272.497	1.272.497	0
A 01 01			Le secteur semencier est mieux organisé	3.975.837	19,9	1.053.997	1.122.147	599.897	599.897	599.897	
A 01 01 01			Appui à la production des semences de bases	1.343.870		413.454	258.854	223.854	223.854	223.854	
A 01 01 02			Appui au SENAEM et au COPROSEM	1.116.000		404.900	289.900	140.400	140.400	140.400	
A 01 01 03			Appui au agrimultiplicateurs et diffusion des semences	1.515.967		235.643	573.393	235.643	235.643	235.643	
A 01 02			L'appui-conseil aux paysans et paysannes est améliorée durablement	1.081.400	5,4	193.800	229.400	219.400	219.400	219.400	
A 01 02 01			Mise en place d'une stratégie pour le PRODAKK	135.000		65.000	25.000	15.000	15.000	15.000	
A 01 02 02			Accompagnement des agronomes et des OPA	906.400		120.800	196.400	196.400	196.400	196.400	0
A 01 02 03			Etablir des liens avec les institutions professionnelles d'enseignement	40.000		8.000	8.000	8.000	8.000	8.000	
A 01 03			Des techniques innovantes quant à la fertilité des sols et la diversification sont introduites	2.000.000	10,0	416.000	416.000	416.000	376.000	376.000	
A 01 03 01			Développement d'une approche et protocole d'exécution	160.000		48.000	48.000	48.000	8.000	8.000	
A 01 03 02			Introduction de techniques innovantes	1.800.000		360.000	360.000	360.000	360.000	360.000	
A 01 03 03			Suivi stratégie REDD+	40.000		8.000	8.000	8.000	8.000	8.000	
A 01 04			La pisciculture est mieux gérée et est moins dommageable pour l'environnement	526.000	2,6	114.700	139.700	117.200	77.200	77.200	
A 02			La conservation, la transformation et la commercialisation des produits des exploitations familiales sont améliorées	1.751.400	8,8	377.766,7	503.766,7	356.766,7	247.766,7	205.266,7	60.066,7
A 02 01			Les Paysans disposent des équipements de transformation et de stockage et de stockage et les gèrent durablement	1.091.000	5,5	244.167	292.167	257.167	153.167	119.167	25.167
A 02 01 01			Etude préalable des besoins et des attributaires	50.000	0	35.000	15.000	0	0	0	0
A 02 01 02			Aide à l'acquisition d'équipements de transformation et infrastructure de stock	1.041.000	5	209.167	277.167	257.167	153.167	119.167	25.167
A 02 02			Les capacités des OPA et de leurs faitières dans la commercialisation sont améliorées	660.400	3,3	133.600	211.600	99.600	94.600	86.100	34.900
A 02 02 01			Formation des gérants d'unités et groupements	204.000		38.800	38.800	38.800	38.800	38.800	10.000
A 02 02 02			Collecte et de diffusion de l'information sur les prix et marchés	60.000		12.000	17.000	12.000	7.000	7.000	5.000
A 02 02 03			Appui à la commercialisation et à l'intégration dans les chaînes de décision	185.000		32.000	105.000	15.000	15.000	15.000	3.000
A 02 03 04			Assistance technique	211.400		50.800	50.800	33.800	33.800	25.300	16.900

A 03		La gouvernance du secteur agricole est renforcée	2.587.330	12,9	763.312	581.512	439.512	419.512	383.482	
A 03	01	La coordination sectorielle et le suivi des interventions dans le secteur agricole est amélioré	471.500	2,4	84.700	96.700	96.700	96.700	96.700	
A 03	01	01 Appui à un meilleure connaissance et un meilleur suivi des interventions dans le secteur agricole au niveau de la province	150.500	1	20.500	32.500	32.500	32.500	32.500	
A 03	01	02 Appui aux Conseils Consultatifs (CCP, CCT et CCS)	321.000	2	64.200	64.200	64.200	64.200	64.200	
A 03	02	La connaissance des acteurs clés sur les droits fonciers sont améliorées	174.000	0,9	28.800	58.800	28.800	28.800	28.800	
A 03	02	01 Appui à l'élaboration et la vulgarisation d'un décret provincial sur la fonction foncière de la Loi Fondamentale Agricole	90.000	0	12.000	42.000	12.000	12.000	12.000	
A 03	02	02 Appui à titre expérimentale à un CCT dans sa fonction de conciliation sur le foncier prévue par la loi	34.000	0	6.800	6.800	6.800	6.800	6.800	
A 03	02	03 Sensibilisation foncière dans les différent CC permettant aux acteurs, spécialement les femmes, de prendre conscience de leurs droit et de s'organiser pour sécuriser leurs terres	40.000	0	8.000	8.000	8.000	8.000	8.000	
A 03	02	04 Capitalisation des expériences du PRODAKK dans l'appui à la gestion foncière et diffusion des expériences	10.000	0	2.000	2.000	2.000	2.000	2.000	
A 03	03	Un programme unique de renforcement des capacités pour la province est mis en place	407.000	2,0	70.000	118.000	73.000	73.000	73.000	
A 03	04	Les OPA sont mieux organisées	547.000	2,7	148.800	159.800	92.800	72.800	72.800	
A 03	04	01 Enquête, typologie et recensement des OPA, CVD, UNIONs locales, territor	70.000	0	70.000					
A 03	04	02 Formation en organisation et gestion des Organisation paysannes, et reconnaissance de statut	324.000	2	44.000	80.000	80.000	60.000	60.000	
A 03	04	03 Renforcement des unions locale et de la FOPABAND en équipement de moyens de communication	153.000	1	34.800	79.800	12.800	12.800	12.800	
A 03	05	Prime, équipement et moyens de transport aux agents MINADER	987.830	4,9	431.012	148.212	148.212	148.212	112.182	
A 04		L'égalité des genres et l'autonomisation des femmes dans le secteur de l'agriculture sont renforcés	867.900	4,3	209.900	184.500	174.500	174.500	124.500	
A 04	01	Un environnement favorable à l'égalité des femmes et des hommes est créé	165.000	0,8	69.000	24.000	24.000	24.000	24.000	
A 04	01	01 Analyser les rôles des femmes et des hommes dans l'agriculture en lien avec leurs autres tâches/culturels, sociaux et économiques (consultation nationale)	45.000	0	45.000					
A 04	01	02 Appuyer l'animation d'espaces d'échange entre hommes et femmes sur la division des tâches et responsabilités dans le secteur agricole	120.000	1	24.000	24.000	24.000	24.000	24.000	
A 04	02	L'accès des femmes à l'entrepreneuriat et le leadership féminin dans le secteur de l'agriculture sont renforcés	432.900	2,2	110.900	93.000	93.000	93.000	43.000	
A 04	02	01 Encadrement de la société civile par des clubs d'écoutes pour renforcer la mise en réseau	272.900	1	95.900	53.000	53.000	53.000	18.000	
A 04	02	02 Organsation de formation spécifiques de renforcement des compétence des capacités des femmes en matière d'entrepreneuriat et de lieder ship féminin	160.000	1	15.000	40.000	40.000	40.000	25.000	
A 04	03	Le cadre institutionnel relatif au défi de l'autonomisation des femmes est renforcé	150.000	0,8	0	37.500	37.500	37.500	37.500	
A 04	04	Suivi technique consultance internationale	120.000	0,6	30.000	30.000	20.000	20.000	20.000	

X		Réserve budgétaire	645.493	3,2	64.549	129.099	129.099	129.099	129.099	64.549
Z		Moyens généraux	6.564.640	33	1.552.514	1.134.014	1.309.964	1.274.964	1.029.964	263.220
Z	01	Ressources humaines	4.943.520	24,7	875.490	875.490	1.066.440	1.066.440	796.440	263.220
Z	01 01	Personnel International (ATI)	3.390.000	17,0	600.000	600.000	780.000	780.000	510.000	120.000
Z	01 02	Equipe technique Nationale	917.400	4,6	166.800	166.800	166.800	166.800	166.800	83.400
Z	01 03	Equipe nationale administrative et logistique (50%)	636.120	3,2	108.690	108.690	119.640	119.640	119.640	59.820
Z	02	Investissements	528.500	2,6	493.500	0	35.000	0	0	0
Z	02 01	Véhicules	192.500	1,0	157.500	0	35.000	0	0	0
Z	02 02	Motos et vélos	10.500	0,1	10.500	0	0	0	0	0
Z	02 03	Equipement et matériel	105.500	0,5	105.500	0	0	0	0	0
Z	02 04	Aménagement et Réhabilitation du bureau (Kikwit + Kenge)	220.000	1,1	220.000	0	0	0	0	0
Z	03	Fonctionnement	669.620	3,3	133.924	133.924	133.924	133.924	133.924	0
Z	04	Audit suivi et évaluation	423.000	2,1	49.600	124.600	74.600	74.600	99.600	0
		Grand Total	20.000.000	100	4.746.539	4.440.139	3.762.339	3.518.339	3.144.809	387.836

8.3 ANNEXE 3 TERMES DE RÉFÉRENCE DES ASSISTANTS TECHNIQUES INTERNATIONAUX

8.3.1 Coordinateur provincial de PRODAKK (et PRODEKK)

Fonction

Sous l'autorité du Représentant Résident, le coordinateur aura pour fonction et tâche:

- Etre l'**interface principal** des relations avec les partenaires provinciaux (dont MM les Ministres) et les UCAGs
- Assurer en tant que **responsable hiérarchique** des différents experts sectoriels dans la province, le **planning opérationnel** et le **suivi-évaluation** interne du PRODAKK et du PRODEKK, tout en respectant l'autonomie technique des différents experts.
- **Décharger** au quotidien les assistants techniques, experts sectoriels, d'une partie de leur charge de travail liée aux procédures administratives, financières et opérationnelles afin de leur permettre de se concentrer en priorité sur leurs tâches d'assistance technique,
- Assurer la **circulation de l'information** et la **communication** au sein des programmes provinciaux (entre les équipes PRODEKK et PRODAKK et entre les structures impliquées dans la mise en œuvre) ainsi que vers l'extérieur;
- **Coordonner l'organisation des comités techniques**, des plates-formes d'échange, des SMCLs avec les responsables techniques : programmation, invitations, agenda, préparation des documents, compte-rendu, etc.;
- Assurer l'**intégration des différentes interventions** de la CTB dans la province et veiller à la cohérence et à la synergie de celles-ci en tant que programme provincial; **cohérence** interne du programme en termes de démarches et d'activités mises en œuvre par les différentes interventions (PRODEKK et PRODAKK); cohérence externe du programme avec les stratégies nationales et les interventions des autres PTF;
- Dans le cadre de la stratégie d'intégration de la dimension genre de la CTB, mener une politique active en matière de **renforcement de la position des femmes**, au niveau du management
- Sur base des rapports et programmations établis par les UDP, assurer la consolidation des informations pour établir le **reporting** des interventions;
- Coordonner les actions de **capitalisation** du programme: organiser des réunions d'échanges, coordonner l'organisation de missions d'expertises, préparer des documents de synthèse (ou stimuler la préparation de ces documents par les experts sectoriels suivant le niveau de technicité demandé);
- Coordonner avec les experts sectoriels les missions de suivi et d'appui méthodologique (contrats cadres mais aussi missions du siège de la CTB);
- Veiller au respect du cadre défini par la CTB, en étroite **collaboration avec le/la RAF** (équivalent du couple régisseur / comptable dans les procédures FED) et prioriser les demandes des programmes, veiller à suivi de qualité des prestations
- Etre un médiateur entre les différentes interventions de la CTB en province > **résolution de conflits**

Profil

- Au moins 10 ans d'expérience professionnelle pertinente:
 - o Dont cinq ans d'expérience en tant que manager de projet(s) de développement agricole/rural impliquant plusieurs acteurs locaux travaillant en synergie pour atteindre des résultats attendus;
 - o Une expérience probante dans une fonction de coordonnateur/facilitateur de programme de développement pour un organisme international est un atout majeur. Cette expérience implique la coordination de plusieurs projets complémentaires contribuant à un objectif commun;
 - o Une majeure partie de l'expérience accumulée aura été acquise en Afrique,
 - o Une connaissance de la RDC est un atout;
- Excellentes compétences en coordination d'une équipe de experts dans des domaines divers et complémentaires.
- Excellentes compétences de rassembleur, de facilitateur et de management de programme.
 - o Une bonne compréhension de l'approche sectorielle est un atout;
- Maîtrise des outils de planification et de suivi évaluation de projets.
 - o Des expériences antérieures en outcome mapping seront un atout;
- Expériences en matière de renforcement institutionnel et organisationnel, ainsi qu'au niveau des processus de développement local;
- Intérêt pour la capitalisation et la qualité des processus de développement;
- Une bonne capacité d'expression et de rédaction en Français;
- Une connaissance de base des logiciels bureautiques courants et une connaissance approfondie des logiciels utilisés couramment dans le cadre de la fonction;
- D'excellentes qualités relationnelles permettant de favoriser le travail en équipe.

8.3.2 Assistant technique international, Agronome expert en techniques de production agricole durable

Fonction

Sous l'autorité du coordinateur du PRODAKK-PRODEKK, il sera responsable de la programmation des activités liées à la production agricole (R1) : dispositif d'appui/conseil agricole, Gestion Intégrée de la fertilité des Sols et à l'introduction des innovations dans les territoires ciblées. Il/Elle travaillera en concertation avec les autres ATIs et ATN, avec l'INERA, l'IPAPPEL et les Inspecteurs et coordinateurs de Territoires.

Il devra

- Préparer la méthodologie et la stratégie des différents sous-résultats du Résultat 1, avec les différents partenaires clé
- Elaborer et suivre les conventions de coopération et d'exécution avec l'INERA et les réseaux de recherche dans les aspects novateurs du GIFS et de l'agroforesterie
- Assurer la mise en œuvre de ces volets et assurer une liaison régulière avec les coordonnateurs de territoire, et les ATN y responsables
- Participer au suivi/évaluation interne et à la préparation des missions de d'appui technique des réseaux de recherches, des missions de monitoring extérieur
- Promouvoir une politique de renforcement de la position des femmes, dans le cadre de la stratégie d'intégration de la dimension genre de la CTB

Profil

L'ATI sera ingénieur agronome ou disposera d'un diplôme universitaire équivalent dans le domaine de la gestion intégrée de la fertilité des sols et de l'agroforesterie. Il aura :

- Une expérience d'au moins 7 ans dans la gestion de projet
- Une expérience de travail de terrain dans les domaines de la vulgarisation agricole, de l'introduction de thèmes techniques novateurs et du travail avec les organisation paysannes.
- Une bonne connaissance de la programmation et de ses exigences dans le domaine de l'agroforesterie et de l'amélioration des sols et des systèmes culturaux
- Une bonne aptitude à travailler en équipe, avec des partenaires d'origines variées
- La pratique du suivi/évaluation et des logiciels correspondant
- Une connaissance, orale et écrite, de la langue française
- Une expérience en Afrique centrale serait un atout

8.3.3 Assistant technique international, spécialiste en semences

Fonction

Sous la coordination du coordinateur provincial PRODAKK PRODEKK, il sera responsable de la programmation des activités liées à la production des semences de base et la conservation du germoplasme au niveau de l'INERA, avec le suivi de la production de la station de Kyaka dans le Kwilu, de la programmation des activités liées à la multiplication des semences et leur diffusion, avec

les agrimultiplicateurs et les OPA, jusqu'au niveau des ménages agricoles dans les trois territoires du PRODAKK.

Il/Elle travaillera en étroite collaboration avec l'ATI –expert en techniques de production agricole durable, l'ATN semences, l'INERA, l'IPAPPEL et le coordinateur PRODAKK et l'inspection au niveau territorial. L'ATI spécialiste en semence coordonnera également l'ATN chargé en charge du secteur semencier et travaillera en étroite collaboration avec les inspecteurs de l'agriculture et des coordinateurs des territoires, les inspecteurs du SENASEM. Il restera en contact avec les responsables du MINADER et les représentants des CARG, COPROSEM et OP au niveau essentiellement de la province.

Il devra

- Préparer la méthodologie et la stratégie du volet semencier, ensemble avec les différents partenaires (INERA, MINADER, OPA)
- Assurer la mise en œuvre du volet semences
 - o Assurer la mise en œuvre du renforcement des capacités du COPROSEM et du SENASEM de la province du Bandundu.
 - o Sur la base d'une stratégie concertée avec le MINADER et les autres projets, il assurera l'appui et la formation des agri-multiplicateurs.
 - o Appuyer le dispositif de contrôle de qualité de certification des semences
 - o L'appui au développement des filières de production et de distribution des boutures de manioc en impliquant les OPA dans la production et la distribution de ce matériel végétatif.
- Participer au suivi/évaluation interne et à la préparation des missions de d'appui technique des réseaux de recherches, des missions de monitoring extérieur
- Promouvoir une politique de renforcement de la position des femmes, dans le cadre de la stratégie d'intégration de la dimension genre de la CTB

Profil

L'ATI sera ingénieur agronome ou disposera d'un diplôme universitaire équivalent. Il aura :

- Une expérience d'au moins 7 ans dans la gestion de projet
- Une expérience de travail de terrain dans les domaines de la production de semences (de base jusqu'au commerciales), le stockage, le conditionnement et la diffusion, la commercialisation des semences par les acteurs privés (OPA et agro dealers).
- Une bonne connaissance de la programmation et de campagne agricoles.
- Une bonne aptitude à travailler en équipe, avec des partenaires d'origines variées
- La pratique du suivi/évaluation et des logiciels correspondant
- Une connaissance, orale et écrite, de la langue française
- Une expérience en Afrique centrale serait un atout

8.3.4 Assistant technique international Renforcement institutionnel

Fonction

Sous l'autorité du Coordinateur provincial PRODEKK/PRODAKK et dans le respect des directives émanant de la Structure Mixte de Concertation Locale (SMCL), l'ATI, chargé du Renforcement des Capacités est responsable pour la mise en œuvre des activités liées à l'amélioration de la gouvernance dans l'intervention PRODEKK et l'intervention PRODAKK.

Dans le cadre de l'intervention PRODEKK, l'ATI :

- Appuiera La création et le fonctionnement d'une cellule technique au sein de MPTPI, chargé de la planification et le suivi du réseau de transport dans la province du Bandundu
- Appuiera la création et le fonctionnement d'un Fonds Régional d'Entretien, responsable pour la collecte et l'administration des fonds pour l'entretien du réseau de transport dans la province du Bandundu

Dans le cadre de l'intervention PRODAKK, l'ATI :

- Appuiera les fonctionnaires impliqués dans la coordination sectorielle au niveau de l'Inspection Provinciale de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche.
- Supervisera les ATN chargés du Renforcement des Capacités, responsables pour l'appui aux Conseils Consultatifs dans les différents territoires
- Accompagnera le renforcement du fonctionnement du CC au niveau provincial
- Accompagnera l'élaboration d'un programme unique de renforcement des capacités pour les fonctionnaires de la province.

Les tâches spécifiques de l'Assistant technique renforcement institutionnel consistent à :

- Superviser l'appui ou appuyer directement la mise en place des structures et des procédures dans les entités appuyées
- Superviser l'appui ou appuyer directement la collecte des informations sur les interventions dans les deux secteurs
- Superviser l'appui ou appuyer directement l'élaboration et l'exécution du programme de renforcement des capacités
- Organiser ou assister à des réunions de coordination et de concertation entre les acteurs concernés par les deux interventions
- Appuyer et coordonner le volet genre et l'ATN en charge du genre (avec l'appui de l'ATI genre du fonds d'expertise).
- Rapporter sur l'état d'avancement

L'ATI chargé du renforcement institutionnel, coordonnera également l' ATN chargé du Renforcement des Capacités et travaillera en étroite collaboration avec les coordinateurs des territoires. Il restera en contact avec les responsables du MINADER et les représentants des OP au niveau de la province.

Profil :

Diplôme :

- Diplôme de niveau universitaire (Licence ou Master) pertinent pour la fonction ou niveau équivalent acquis par de l'expérience

Expérience professionnelle :

- Expérience de minimum 5 ans en appui technique dans des administrations publiques de pays en voie de développement, de préférence en Afrique sub-saharienne ;
- Large expérience de gestion de projets (planning des activités ; gestion financières et administrative ; logistique etc.) ;

Expertise technique :

- Maîtriser la rédaction de termes de référence et la supervision de formations de cadres et de recherches/actions de terrain ;
- Expertise éprouvée dans l'analyse institutionnelle, le développement organisationnel et le développement de la capacité.
- Expertise éprouvée dans le change management
- Familier/ère avec le monitoring, les tableaux de bords, les évaluations de résultats ;
- Connaissance de l'approche « genre »
- Connaissance approfondie de MS Office (Word, Excel, etc.) ;

Compétences personnelles :

- Une aptitude à coordonner une équipe multidisciplinaire et à collaborer avec les autres acteurs concernés dans le secteur agricole
- Grandes aptitudes relationnelles et diplomatie ;

Compétence linguistiques :

- Excellente connaissance orale et écrite du français et bonne connaissance de l'anglais ;

8.3.5 Assistant technique international responsable administratif et financier (RAF)

Fonction

Sous l'autorité du Représentant Résident et sous la coordination du Coordinateur du PRODAKK et l'appui de l'UCAG, le responsable administratif et financier international assume la responsabilité de la gestion financière et administrative des programmes PRODAKK et PRODEKK. Le responsable administratif et financier est chargé des tâches suivantes :

- Achats et logistique
 - o Élaborer le plan de passation des marchés publics
 - o Superviser le processus d'achat et en accroître continuellement l'efficience
 - o Superviser la gestion du matériel, véhicules, infrastructures
 - o Assurer la gestion et le suivi des contrats
- Gestion budgétaire et rapportage financier :
 - o Assurer le suivi financier : (limites budgétaires et disponibilités budgétaires)
 - o Rapporter sur l'avancement budgétaire du programme
 - o Suivre l'utilisation efficiente de fonds
 - o Elaborer des propositions de changement budgétaire et des programmations financières
- Comptabilité et gestion de la trésorerie
 - o Superviser, consolider et valider la comptabilité
 - o Suivre de la position de trésorerie et gérer les appels de fonds
 - o Superviser la préparation des paiements et approuver les paiements
- Gestion du personnel local
 - o Assurer la gestion administrative du personnel local (contrat, payroll, congés)
 - o Appuyer le recrutement et sélection du personnel
- Gestion des audits
 - o Analyser des rapports d'audit et fournir un feedback aux auditeurs
 - o Réaliser des plans d'action et suivre leur mise en œuvre
- Développement et communication d'instruments de gestion et d'instructions de travail
 - o Développer et actualiser un Manuel de mise en œuvre du Programme
 - o Développer des outils de gestion propre aux besoins du Programme
- Renforcement des capacités des structures partenaires au niveau provincial (en collaboration avec l'AT de renforcement des capacités)
- Gestion de l'équipe administrative et financière
 - o Planification des activités
 - o Fixer les objectifs ensemble avec les collaborateurs
 - o Motiver, encadrer et suivre les collaborateurs
 - o Développer des compétences des collaborateurs

- Dans le cadre de la stratégie d'intégration de la dimension genre de la CTB, mener une politique de renforcement de la position des femmes au niveau du management

Profil

- Diplôme de niveau universitaire en sciences économiques appliquées ou niveau équivalent acquis par de l'expérience ;
- Minimum 5 ans d'expérience professionnelle en gestion financière ou audit
 - o Expérience dans le domaine de la coopération au développement est un atout
 - o Expérience dans la gestion d'équipe
 - o Expérience en gestion des ressources humaines et marché publics constitue un atout
- Bonne connaissance des applications informatiques
- Bonne connaissance du français en de l'anglais.
- Aptitude à travailler en équipe, à même de collaborer avec des collègues issus de contextes différents ;
- Fortes qualités analytiques et rédactionnelles
- Sens de la responsabilité et de l'initiative
- Orienté résultat-solution
- Talent d'organisateur

8.4 ANNEXE 4. TERMES DE RÉFÉRENCE DES ASSISTANTS TECHNIQUES NATIONAUX

8.4.1 ATN – coordinateur de territoire

Fonction

Sous l'autorité du coordinateur du PRODAKK, et la responsabilité du chargé de programme (ATN) et en étroite collaboration avec l'assistance technique de PRODAKKI, le coordinateur de territoire sera chargé de la coordination des activités du PRODAKK dans son territoire. Il travaillera en collaboration avec l'inspecteur de territoire et les unions des OPAs. Il/Elle:

- Contribuera à la planification de différentes activités dans son territoire
- Assurera que cette planification soit respectée
- Assurera les aspects de gestion pour le PRODAKK dans le territoire, avec l'appui d'un log/admin/fin
- Facilitera le suivi du PRODAKK au niveau du territoire
- Facilitera le travail en équipe entre les différents acteurs qui ont un rôle dans le PRODAKK au niveau du territoire

Cet ATN coordinateur sera aussi responsable de l'exécution, dans son territoire, des activités du PRODAKK liées au renforcement des Conseils Consultatifs.

Ainsi, dans son territoire, cet ATN coordinateur :

- Accompagnera l'installation des Conseils Consultatifs au niveau des secteurs, selon les dispositions prévues dans la législation.
- Appuiera l'organisation et la préparation des réunions des Conseils Consultatifs
- Appuiera l'organisation et la préparation d'une réunion annuelle des membres des CCS
- Accompagnera la mise en place d'un système de rapportage sur les activités des Conseils Consultatifs.
- Fournira un input pour l'élaboration du programme unique de RC pour la province.

Profil

L'ATN chargé de la coordination territoriale doit posséder :

- Au moins 3 ans d'expérience dans le domaine de la mise en œuvre de projets de coopération au développement dans le secteur agricole
- Une bonne capacité de planification, d'organisation, de gestion et de rédaction
- Une aptitude à coordonner une équipe multidisciplinaire et à collaborer avec les autres acteurs concernés dans le secteur agricole
- Une expérience professionnelle avérée dans le domaine de l'animation/sensibilisation/formation et de l'appui organisationnel aux OP, services étatiques ou autres acteurs du développement.
- Le goût de travailler sur le terrain, en milieu paysan
- Une bonne connaissance des outils informatiques courants : MS Word, MS Excel, MS Powerpoint, etc.

8.4.2 Assistant Technique national Agroéconomiste, expert en transformation et commercialisation des productions agricoles

Fonction

Sous la coordination du coordinateur provincial PRODAKK PRODEKK, il sera responsable de la gestion technique du programme des aspects agro-économiques du développement de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles (résultat N°2) et de l'appui du renforcement des capacités des OPA et de leurs unions. Il travaillera en étroite collaboration avec l'ATI agronome, les fédérations et unions des OPA et l'IPAPPEL du développement rural

- Assurer au démarrage de l'intervention la mise en place de stratégies opérationnelles pour chaque domaine, en lien étroite avec les autres experts nationaux et internationaux et les partenaires clé.
- Assurer la cohérence technique en lien étroit avec les autres experts nationaux et internationaux
- Assurera la programmation des activités du PRODAKK et l'élaboration des plans d'action et rapports annuels, en relation étroite avec les autres experts nationaux et internationaux.
- Entretiendra des relations basées sur l'information, la complémentarité des actions et la recherche de synergies avec les autres projets dans la zone, en collaboration avec l'ATI Coordinateur provincial
- Supervisera le personnel technique du PRODAKK, relatif au résultat N°2 et aux activités relatives aux OPA
- Assurera le renforcement de la position des femmes au niveau du management, dans le cadre de la stratégie d'intégration de la dimension genre de la CTB

Profil

L'assistant technique devra posséder un diplôme d'ingénieur agro-économiste, ou l'équivalent acquis par l'expérience. Il devra avoir

- une expérience professionnelle d'au moins 7 ans dans le renforcement des OPAs
- une large expertise dans le domaine de commercialisation des produits agricoles
- une bonne connaissance des aspects de transformation des produits agricoles
- une excellente capacité à travailler en équipe et à gérer un personnel d'origines variées
- une bonne connaissance des activités de monitoring, de tableaux de bord, d'évaluation des résultats ;
- une excellente connaissance, orale et écrite, du français.
- Une expertise genre

8.4.3 ATN Spécialiste « genre »

Tâches principales

Le (ou la) spécialiste travaillera sous la responsabilité de l'ATI en charge du renforcement institutionnel, et de la coordination de l'ATI spécialiste genre travaillant sous le fonds d'expertise au ministère du genre, , Il ou elle sera responsable de la mise en œuvre des différentes activités et mesures destinées, dans le PRODAKK, à promouvoir le *leadership* des femmes rurales et plus d'égalité entre hommes et femmes dans l'accès aux ressources et aux responsabilités d'OP, de GARG ou d'organes publics.

Il (ou elle) devra veiller à la mise en place de textes et à leur application dans le domaine de l'égalité hommes/femmes

Il (ou elle) organisera des réunions avec les femmes responsables d'OP ou d'organes de concertation, à Kikwit notamment.

Il (ou elle) définira les programmes de formation avec une ONG spécialisée, chargée de les mettre en œuvre

Il (ou elle) travaillera avec les responsables provinciaux du Ministère en vue d'augmenter la présence des femmes dans les différentes instances, et selon les cas de résoudre des possibilités de conflit

Profil

Le (ou la) spécialiste genre aura un profil de type « sociologue rurale », ayant une expérience réelle en milieu rural et paysan.

Elle devra montrer une attitude positive et patiente pour développer des actions dans le domaine de l'égalité hommes/femmes

8.4.4 ATN, Spécialiste en suivi/évaluation interne

Fonctions

Sous la responsabilité du coordinateur du PRODAKK-PRODEKK, le chargé du suivi/évaluation aura pour principales tâches

- de participer à l'élaboration des TDR des études de base (baseline) et d'en superviser l'exécution
- de mettre en place un système de suivi avec son support informatique
- d'assurer la suivi de la mise en œuvre des différents programmes annuels d'exécution (semences, manioc, agroforesterie, formations,...)
- d'assurer le suivi des indicateurs validés dans la ligne de base
- de participer à la rédaction des rapports d'exécution

Profil

L'expert devra avoir un diplôme universitaire pertinent, avec une expérience d'au moins 5 ans dans le domaine du suivi/évaluation

Il devra

- avoir connaissance du secteur agricole et développement rural
- posséder une expérience de terrain
- avoir une bonne maîtrise de la langue française, et si possible de la langue locale
- avoir une bonne aptitude à travailler en équipe
- avoir une bonne maîtrise de l'informatique, et spécialement dans le domaine des bases de données

8.5 ANNEXE 5 . RÔLE DES ACTEURS DANS LA MISE EN ŒUVRE

Acteurs concernés	Rôle dans la mise en œuvre du PRODAKK	Appui prévu de PRODAKK
Niveau provincial		
IPAPEL	<p>Appui au ministre provincial pour la coordination et suivi de la mise en œuvre des interventions dans le domaine agricole dans la province</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pilotage dans la concertation et la coordination entre les PTFs et l'IPAPEL • Coordination avec le centre de recherche de l'INERA • Inventorier et cartographier les interventions et actions dans la province • Elaboration d'un plan unique de renforcement de capacités pour la province • Plaidoyer pour le financement auprès des intervenants et coordonner la mise en œuvre du plan unique de renforcement de capacités <p>Communication et information horizontale et verticale;</p> <p>Cadre Législatif et réglementaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appui technique à l'élaboration d'un décret provincial qui confirme et spécifie pour le Bandundu les dispositions sur la fonction foncière dans la LFA et sur les CC <p>Stratégies</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégration de la dimension genre dans la stratégie provinciale agricole • Harmonisation des stratégies d'appui/ conseil agricole des différents intervenants, en coordination avec le CCP 	<p>SR3.1 ; SR3.3</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un ATI , expert en renforcement institutionnel, appuiera l'IPAPEL sur le plan méthodologique • Des frais logistiques pour les réunions de concertation, des ateliers • Un forfait pour financer une partie du plan unique de RC • ATN SIG • Un ATN genre appuiera l'intégration du genre dans les stratégies agricoles. Des études socio-culturelles et économiques serviront de base • Moyens logistiques liées à ces tâches, pour les fonctionnaires • Des expertises spécifiques et ponctuelles selon besoin <p>R 1.4.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une assistance technique (expertise ponctuelle) appuiera à définir les actions de pisciculture et se chargera des formations de formateurs

SENASEM	<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion et veiller à l'application de la loi semencière (fonction de réglementation et de contrôle) • Suivre, contrôler la qualité des semences et de tubercules, • Promotion de la multiplication de semences par le secteur privé + la reconnaissance des Agri-multiplicateurs • Former les inspecteurs de semences et les agri-multiplicateurs aux productions semencières • Certifier les semences de base, produites par l'INERA et certifier les semences commerciales 	<p>R 1.1.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des petits labos seront construits et équipés au niveau des territoires • Moyens de fonctionnement et de transport pour les inspecteurs semenciers • Moyens pour les ateliers de formations • Moyens pour les analyses des semences • Un ATI (partagé entre les 4 provinces) donnera un appui sur le plan méthodologique et technique • Facilitation de transport de semences et de boutures • Un ATN appuiera et renforcera les capacités du SENASEM dans le travail quotidien
COPROSEM	<ul style="list-style-type: none"> • Estimer les besoins (genre-spécifiques) de la production des différentes catégories de semences et de boutures de manioc au niveau de la province • Harmonisation d'un dispositif de diffusion de semences en milieu paysan 	<p>R 1.1.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'ATN semences appuiera la mise en place des COPROSEM au niveau des territoires • moyens de fonctionnement du COPROSEM (au niveau provincial et au niveau des 3 territoires) • l'ATN genre donnera un appui méthodologique pour la prise en compte du genre dans les estimations des besoins • l'ATI semences (partagé entre provinces) et l'ATI appui aux OPs donneront un appui méthodologique, surtout sur le thème de mise en place d'un dispositif de diffusion de semences en milieu paysan

Faïtières et des organisations professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Participer dans l'analyse des besoins en termes d'équipements de transformation et d'infrastructure • Participer dans le choix des attributaires • Suivre la bonne gestion par les OPA des équipements mis à disposition par le PRODAKK • Gestion d'un dispositif d'information de prix et diffusion des prix de marché par les radios communautaires • Fourniture des services aux membres OPAs en matière de transformation, de marketing, de la commercialisation, de l'acquisition des intrants, de l'appui/conseil • Interlocuteur et communicateur entre les OP et les services étatiques, PTF, ONG <p>Renforcement de la communication entre les unions locales des OPA</p>	<p>R2 ; R3.3.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appui en équipement de moyens de communication • Moyens pour de l'infrastructure de stockage • Appui en fonctionnement pour la fourniture des services • Etudes sur les filières porteuses (expertise ponctuelle) <p>R3</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enquête et typologie et recensement des différentes organisations paysannes, comme base pour un appui à leur structuration (consultance externe) • Equipement informatique • Un ATN agroéconomiste, expert en structuration des OP, renforcera les capacités de FOPABAND et des fédérations dans leurs différentes fonctions • Un budget pour différents types d'expertise selon les besoins
CCProvincial	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation des réunions de concertation au niveau provincial entre les OP et autres représentants de la société civile et le secteur public sur toutes les questions relatives à l'agriculture et au développement rural • Appui à l'installation et le fonctionnement des CC aux différents niveaux, selon les dispositions prévues dans la législation • Rapportage sur des activités des CC Communication et suivi des activités et plans d'actions des CC Territoriaux • Appui à l'élaboration d'un décret provincial qui confirme et spécifie pour le Bandundu les dispositions sur les CC dans la LFA • Input dans les émissions radio , et dans la publication du journal des CARGS /CC • Discussion des thèmes spécifiques, comme la lutte contre les 	<p>SR 3.1.</p> <ul style="list-style-type: none"> • UN ATI, expert en renforcement institutionnel renforcera les capacités des CC dans leurs tâches et contribuera à une définition claire et le respect des attributions des CC • le paiement des frais de fonctionnement et du salaire du coordinateur CCP • moyens pour la communication • expertise ponctuelle pour des thèmes spécifiques selon les besoins

	tracasseries, le foncier, des dispositifs d'appui/conseil	
MGEFAE associé à la Fonction Publique + Divisions provinciales du genre	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à l'intégration du genre dans les politiques et stratégies et leur mise en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> • Réhabilitation des locaux, équipement • Formations et renforcement de capacités (ATN, expertise ponctuelle) • L'ATN genre donnera un appui aux différentes entités qui ont le genre dans leurs attributions
Ecoles agricoles dans le Bandundu	<ul style="list-style-type: none"> • Établir des champs de démonstration • Échange des documents de formation • Favoriser les vocations parmi les jeunes diplômés 	<ul style="list-style-type: none"> • Moyens pour les échanges • Multiplication des documents • Moyens et assistance technique pour les champs de démonstration
Niveau des territoires et secteurs		
Les services agricoles déconcentrés au niveau territoire et secteur	<ul style="list-style-type: none"> • Coordinations et suivi des actions dans leur territoire/secteur • Le contrôle et la certification des semences • Suivi de l'introduction des techniques de fertilité de sol, ensemble avec d'autres acteurs (OPAs, instituts et stations de recherche), des activités de pisciculture • Appui/conseil ensemble avec les autres acteurs (OPAs, NGO, ..) • Participer dans l'inventaire des pisciculteurs et des étangs • Définir en coordination avec les unions d'OPAs les sites pilotes d'intervention de pisciculture 	<p>R 1.2., R 3.1</p> <ul style="list-style-type: none"> • Moyens logistiques et frais de fonctionnement liés à ces tâches • Renforcement des capacités dans le rôle de coordination et de suivi (formation, appui méthodologique,) • Renforcement de l'équipe pluridisciplinaire concernée par les activités du PRODAKK • Formation en thèmes d'appui/conseil • Appui ATI et ATN <p>R 1.4.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un inventaire des pisciculteurs et des étangs sera faite par un prestataire de service/consultance, en coordination avec les services déconcentrés et les fédérations des OPA • Formation (agronomes de secteurs spécialisées en pisciculture, leaders d'OP,) avec de l'expertise ponctuelle

<p>La station de recherche de Kyaka</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Production des semences de base de qualité • Tester des nouvelles variétés • Essais en milieu paysan en collaboration avec autres instituts de recherche relatif à des pratiques culturales améliorées • Mise en place d'une comptabilité analytique 	<p>R 1.1., R 1.3</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réhabilitation de la station • Renforcement de la logistique /équipements de Kyaka • Moyens de fonctionnement • Appui à travers des partenariats les réseaux de recherche internationaux • Moyens pour les essais • Appui ATI sur le plan méthodologique et technique
<p>Le COPROSEM territorial</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Estimer les besoins de la production des différentes catégories de semences et de boutures de manioc au niveau des 3 territoires • Discussion d'un dispositif de diffusion de semences en milieu paysan 	<ul style="list-style-type: none"> • L'ATN semences appuiera la mise en place des antennes de COPROSEM au niveau des territoires • moyens de fonctionnement du COPROSEM au niveau des territoires • l'ATN genre donnera un appui méthodologique pour la prise en compte du genre dans les estimations des besoins • l'ATI semences (partagé entre provinces) et l'ATI appui aux OPs donneront un appui méthodologique, surtout sur le thème de mise en place d'un dispositif de diffusion de semences en milieu paysan
<p>Les CC au niveau des territoires et des secteurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation des réunions de concertation sur les sujets agricoles au niveau du territoire et du secteur • Développement plan de développement pour le territoire • Sensibilisation sur le thème foncier • Sensibilisation sur les taxes et les tracasseries • Concilier des conflits fonciers des terres agricoles, comme expérience pilote 	<p>R 3.2, R 3.1., R 1.2, R 1.3.</p> <ul style="list-style-type: none"> • un appui aux coûts de fonctionnement • un ATN PRODAKK au niveau des 3 territoires appuiera les CCT et CCS à émerger ou à se renforcer, en coordination avec le coordinateur provincial CCP. • Appui méthodologique et suivi par l'ATI expert en appui institutionnel

	<ul style="list-style-type: none"> • Discussion sur les besoins en terme d'appui/conseil en lien avec l'offre des services par les différents acteurs • Discussion sur les besoins et définition des thèmes de recherche/développement et diffusion des résultats 	<ul style="list-style-type: none"> • Des expertises ponctuelles selon besoins (foncier, taxes, ...) • Un ATN genre appuiera la prise en compte des aspects genre • UN ATI agronome donnera un appui dans les aspects méthodologiques liés à l'appui/conseil au monde rural
Les OPAS et leurs unions, groupements féminins au niveau des secteurs et territoires	<ul style="list-style-type: none"> • Multiplication de semences et de boutures commerciales • Fournir des services d'appui/conseil à leurs membres • Fournir des services de commercialisation à leurs membres (vente regroupé, négociation de prix, défense des intérêts économiques des membres..) • Acquérir et gérer des équipements de transformation et de stockage • Sélection des OP membres et des ménages pour introduire des innovations et des essais de recherche/développement, de pisciculture, de villages et sites de clubs d'écoute • Distribution de petit matériel de terrassement pour la pisciculture 	<p>R1.1. ; R1.2. ;R 1.4. , R2, R3.3,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Moyens de fonctionnement pour la fourniture de services à leurs membres • Moyens de communication • Des formations et du suivi dans la gestion technique et financière des équipements • Achat de petit matériel de terrassement pour la pisciculture • Appui au fonctionnement et formation des OPAs de relais dans leur rôle d'appui/conseil • Moyens pour des visites d'échange • Formation en organisation et gestion des Organisation paysannes • Appui extérieures (ONGD spécialisées) • Expertise ponctuelle • ATI renforcement OPAs, transformation et commercialisation

OPA groupements féminins	et <ul style="list-style-type: none"> • Organisation des clubs d'écoute • Appui et promotion de l'émergence des femmes entrepreneurs/OPA féminines à l'égard de la filière semencière, de l'agroforesterie, de la transformation, conservation et commercialisation des produits agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> • Des séances de sensibilisation et des formations de base (des thèmes comme le genre, l'autonomisation, la vulgarisation du code de travail, le code de commerce, les instruments juridiques ou textes favorables à l'équité et l'égalité de genre et les politiques relatives aux positions et droits des femmes, l'égalité des femmes et des hommes ..) à travers l'Appui de l'ATN genre, des contrats avec des prestataires de service, des consultances et expertise ponctuelle • Appui des ONG spécialisées pour les formation à la base des OPA • Appui aux clubs d'écoute à travers une ONG spécialisée
Maisons des femmes (territoires)	des <ul style="list-style-type: none"> • Animer des espaces d'échange 	<ul style="list-style-type: none"> • Appui à la réhabilitation des espaces d'échange • Appui à l'animation (contrat cadre ONG)
Le secteur privé	Agro-multiplicateurs : Individu ou association qui se spécialisent dans la production de semences et de matériel végétal (Agri multiplicateurs) <ul style="list-style-type: none"> • Production de semences R1 et R2 et R3 sous contrat de métayage et contrat de production 	R 1.1. <ul style="list-style-type: none"> • Formation aux techniques spécifiques de production de semences à travers le SENASEM • Moyens de production /matériel et équipement spécifique • Matériel de conditionnement et d'emballage des semences • Des magasins de stockage • L'ATI semences donnera un appui méthodologique et technique • L'ATI OPA donnera un appui à l'organisation des OP ou associations qui veulent se spécialiser dans la multiplication de semences

	Réparateurs des équipements de transformation	R 2.1. <ul style="list-style-type: none"> • Appui à l'émergence d'un réseau de services de réparation des équipements (formation par des prestataires de service, ..)
	Opérateurs privés de prestation de service de formation, de conseil et d'animation <ul style="list-style-type: none"> • Acteur pour les conseils agricoles et de gestion (vulgarisation) • Appui aux radios rurales 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des ONG prestataires

Au niveau national ou international		
INERA	<ul style="list-style-type: none"> • la coordination, la planification et suivi de la production de semences de base dans la station de Kyaka. 	R 1.1. <ul style="list-style-type: none"> • Moyens de fonctionnement • Un ATI (partagé entre Kinshasha et les 4 provinces) donnera un appui sur le plan méthodologique et technique
SENASEM	<ul style="list-style-type: none"> • la coordination, la planification et suivi du contrôle de qualité des semences dans la province de Bandundu • gestion du catalogue national semencier • Suivi de loi semencière 	R 1.1. <ul style="list-style-type: none"> • Moyens de fonctionnement • Un ATI (partagé entre Kinshasha et les 4 provinces) donnera un appui sur le plan méthodologique et technique
ICRAF, IITA,CIALCA	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer et suivre l'introduction de techniques améliorantes de fertilité de sol (agro-foresterie, agriculture conservatrice, etc.) • Développer avec la station de Kyaka des essais innovants au milieu paysan 	R 1.3. <ul style="list-style-type: none"> • Conventions de partenariat avec les instituts de recherche
CONAPAC	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination nationale des OPA 	<ul style="list-style-type: none"> • Concertation avec le niveau national à travers une coordination avec AGRICONGO

8.6 ANNEXE 6 CHRONOGRAMME DES ACTIVITÉS DU PRODAKK

Budget Code	Results/activities	Year 1	Year 2	Year 3	Year 4	Year 5	Year 6
		6 mois					6 mois
Mise en place du PRODAKK, recrutement et étude de Base							
Exécution opérationnelle							
Cloture du PRODAKK							
A_01 Augmentation de la productivité dans les exploitations familiales							
SR 1	Le secteur semencier est renforcé						
SR 2	Appui conseil aux paysans et paysannes est amélioré durablement						
SR 3	Des techniques innovantes de fertilité et de diversification sont introduits						
SR4	La pisciculture est mieux gérée et est moins dommageable pour l'environnement						
A_02 La conservation, la transformation et la commercialisation des productions des exploitations familiales sont améliorées							
SR1	Les paysans et les paysannes disposent des équipements de transformation et de stockage et les gèrent durablement						
SR2	Les capacités des OPAs et leurs faïtières dans la commercialisation sont améliorées						
A_03 La gouvernance du secteur est améliorée							
SR1	La coordination sectorielle et le suivi des interventions dans le secteur agricole est améliorée						
SR2	La connaissance des acteurs clés sur les droits fonciers sont améliorées						
SR3	Les connaissances sur le droit foncier sont améliorées						
SR4	Un programme unique de renforcement des capacités pour la province est mis en place						
SR5	Les OPa sont renforcés xxx						
A_04 L'égalité des genres et l'autonomisation des femmes dans le secteur de l'agriculture							
SR1	Un environnement favorable à l'égalité des femmes et des hommes est créé						
SR2	L'accès des femmes à l'entrepreneuriat et le leadership féminin dans le secteur de l'agriculture sont renforcés						
SR3	Le cadre institutionnel relatif au défi de l'autonomisation des femmes est renforcé						
Z Moyens généraux							
Z01	Ressources humaines						
Z02	Investissements						
Z03	Fonctionnement						
Z04	Audit, suivi évaluation, capitalisation						

8.7 ANNEXE 7 TABLEAU DES DOMAINES D'AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE

Domaines	Effet levier	Faisabilité	Explication
La coordination sectorielle	Fort	Moyen	<p>Effet levier</p> <p>Etant donné les moyens disponibles des différents PTF pour le secteur agricole au Bandundu, une meilleure coordination entre PTFs et avec les autorités provinciales pourrait vraiment booster le développement économique du secteur. En plus, en ce qui concerne la gouvernance pure et dure, la dynamique existante entre les acteurs étatiques et les acteurs non-étatiques au sein des CCT pourrait créer à terme une redevabilité mutuelle aboutissant à une amélioration du climat entrepreneurial.</p> <p>Faisabilité</p> <p>L'installation d'un dispositif de coordination sectorielle à différents niveaux dans la province est quelque chose d'assez complexe. Par contre, les expériences antérieures par rapport à l'installation des CCT montrent qu'un appui extérieur peut servir de catalyseur. Les investissements nécessaires pour appuyer cette fonction restent assez limités : un financement et un accompagnement pour les structures concernées mais pas de paiement de primes pour contourner le problème structurel du nombre limité de Conclusion</p> <p>Le PRODAKK appuiera la coordination sectorielle à différents niveaux : le niveau provincial, le niveau du territoire et le niveau du secteur.</p>
Planification et Suivi/Evaluation	Moyen	Moyen	<p>Effet levier</p> <p>Un système structurel de planification et de S&E pourrait être très utile pour orienter les actions futures dans le secteur. Par contre, l'impact d'un bon système de planification dans un contexte tellement déficitaire ne doit pas non plus être surestimé. Le domaine de planification et le S&E ne deviennent vraiment intéressants que quand l'agriculture sort du contexte de la subsistance.</p> <p>Faisabilité</p> <p>La mise en place d'un système structurel de planification et de S&E nécessiterait un nombre assez élevé de fonctionnaires compétents qui peuvent accompagner ce processus participatif. En plus, des moyens financiers considérables seraient nécessaires pour l'organisation des réunions de concertation au niveau des secteurs. Etant donné le fait qu'une solution pour la problématique du personnel n'est pas envisageable dans un futur proche et l'effet levier moyen de ce domaine, il ne serait pas opportun de d'y accorder une part importante du budget pour la gouvernance. Par contre, dans le cadre des activités, il ne serait pas trop difficile de collecter les informations de base pour l'ensemble de l'intervention et de transmettre ces infos aux autorités provinciales et nationales.</p> <p>Conclusion</p> <p>Le PRODAKK limitera son implication sur ce domaine à la transmission des informations collectées pour l'ensemble de l'intervention.</p>

<p>La question foncière</p>	<p>Fort</p>	<p>Faible</p>	<p>Effet levier</p> <p>Le manque d'un système sécurisant les droits et les investissements des agriculteurs a un impact très négatif sur le climat entrepreneurial dans le secteur agricole au Bandundu.</p> <p>Faisabilité</p> <p>La complexité du contexte, avec des acteurs et des intérêts multiples, diminue considérablement la chance d'un impact profond et visible du PRODAKK dans ce domaine.</p> <p>Conclusion</p> <p>Le PRODAKK n'offrira qu'un appui ponctuel, lié aux opportunités identifiées pour ce domaine dans le chapitre 1. (Quick wins)</p>
<p>La lutte contre les tracasseries</p>	<p>Fort</p>	<p>Faible</p>	<p>Effet levier</p> <p>L'impact négatif des tracasseries sur le développement du secteur agricole est apparent</p> <p>Faisabilité</p> <p>La complexité du contexte, avec des acteurs et des intérêts multiples et de la problématique, diminue considérablement la chance d'un impact profond et visible du PRODAKK sur ce domaine.</p> <p>Conclusion</p> <p>Le PRODAKK n'offrira qu'un appui ponctuel, lié aux opportunités identifiées pour ce domaine dans le chapitre 1. (Quick wins)</p>

Collecte et analyse des données statistiques	Moyen	Faible	<p>Effet levier</p> <p>L'argumentation utilisée pour le domaine de la planification et du S&E vaut également pour le domaine de la collecte des données statistiques.</p> <p>Faisabilité</p> <p>La mise en place d'un système structurel de collecte de données statistiques nécessite un nombre très élevé d'enquêteurs, aujourd'hui pas disponibles au sein de l'administration agricole au Bandundu. Si le PRODAKK voulait s'y investir, cela nécessiterait l'instrumentalisation du peu d'agents encore disponibles sur le terrain. Etant donné l'effet levier "moyen" de cette fonction, il ne semble pas prioritaire de proposer cette piste aux autorités provinciales.</p> <p>L'engagement d'un prestataire de service pour faire la collecte et l'analyse de données pour le PRODAKK était une autre piste envisageable. Mais dans ce cas, le PRODAKK serait sorti du cadre général de cette intervention dans laquelle un renforcement des systèmes endogènes est prévu.</p> <p>Conclusion</p> <p>Le PRODAKK n'appuiera pas la mise en place d'une structure provinciale de collecte de données statistiques. Cependant, le PRODAKK assurera la transmission des données collectées pendant la mise en œuvre de l'intervention.</p>
--	-------	--------	---